

# Parc naturel régional du Marais poitevin

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019















# Parc naturel régional du Marais poitevin

# Rapport d'activités 2019





#### SOMMAIRE

Partie 1 - Axe 1 - <b>agir en faveur d'un marais dynamique</b>	9			
CHAPITRE 1 - ORIENTATION STRATÉGIQUE 1				
SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE				
> Prairies humides	11			
> ÉLEVAGE A L'HERBE	13			
> Grandes cultures	16			
> Marais communaux	18			
CHAPITRE 2 - ORIENTATION STRATÉGIQUE 2				
DÉVELOPPER UN TOURISME RAYONNANT DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS				
> ITINERANCE DOUCE	20			
> DIVERSITE TOURISTIQUE	22			
> QUALITE	23			
> Attractivite	24			
> PROMOTION CONCERTEE	26			
CHAPITRE 3 - ORIENTATION STRATÉGIQUE 3				
FAVORISER L'ÉMERGENCE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LA VALORISATION DU				
PATRIMOINE ET DES RESSOURCES LOCALES				
> Marque PNR	28			
> Ressources — Peuplier	29			
> CLIMAT — ÉNERGIES RENOUVELABLES	30			

CH	IAPITRE 4 - ORIENTATION STRATÉGIQUE 4	
PR	ESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET GARANTIR LA MULTIFONCTIONNALITE DE LA ZONE HUMIDE	
>	Qualite de l'eau	37
>	MILIEUX AQUATIQUES	38
	IAPITRE 5 - ORIENTATION STRATÉGIQUE 5	
PR	ÉSERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU MARAIS	
>	Observatoire de la nature	39
>	BIODIVERSITE – GORGE BLEUE	41
>	BIODIVERSITE – ARAIGNEES	42
>	Habitats naturels — Inventaires	43
>	SITES A HAUT POTENTIEL ECOLOGIQUE	44
>	Continuites Écologiques	46
>	Services ecosystemiques — pollinisateurs	49
>	Zone humide Ramsar	50
>	Natura 2000	52
>	Projet Life Baie de l'Aiguillon	55
>	Espaces naturels – Gestion conservatoire	59
>	ESPECES INVASIVES	60
CH	IAPITRE 6 - ORIENTATION STRATÉGIQUE 6	
PR	ÉSERVER LES PAYSAGES IDENTITAIRES DU MARAIS	
>	GRAND SITE DE FRANCE	62
>	Paysage – patrimoine	65
>	PAYSAGE — PLANTATION	66
>	AMENAGEMENT — URBANISME	68
>	DEVELOPPEMENT DURABLE — PROJETS	70
>	ARCHITECTURE — HABITER	73
>	CADRE DE VIE - PUBLICITE	77

CH	HAPITRE 7 - ORIENTATION STRATÉGIQUE 7				
FORGER UNE CULTURE DU MARAIS POITEVIN ENGAGÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE					
>	ÉDUCATION – EEDD	83			
>	FORMATION	88			
>	MOBILISATION	90			
>	MEDIATION SCIENTIFIQUE	96			
>	RESSOURCES	98			
>	Cooperation	100			
>	Creativite	102			
>	MEDIATISATION	104			
	CHAPITRE 8 - ORIENTATION STRATÉGIQUE 8				
OF	RGANISER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE				
>	SYNDICAT MIXTE	106			
>	GOUVERNANCE	108			
>	AVIS REGLEMENTAIRES	110			
>	OBSERVATOIRE TERRITORIAL	112			



#### Partie 1 - Axe 1

#### AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

#### CHAPITRE 1 - ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

#### **SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE**

**MESURE 1** > Maintenir et développer les systèmes d'élevage valorisant les prairies naturelles humides

**MESURE 2** > Accroître la prise en compte environnementale des systèmes d'exploitation de grandes cultures

**MESURE 3** > Accompagner la restauration, la conservation et la valorisation des pratiques agricoles traditionnelles et des ressources locales

- > PRAIRIES HUMIDES
- > ÉLEVAGE A L'HERBE
- > GRANDES CULTURES
- > Marais communaux

#### CHAPITRE 2 - ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

#### DÉVELOPPER UN TOURISME RAYONNANT DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS

**MESURE 4** > Faire rayonner le Grand Site sur l'ensemble du Marais poitevin

**MESURE 5** > Améliorer, diversifier, valoriser la qualité de l'offre touristique globale

**MESURE 6** > Structurer et concerter l'accueil, l'information et la promotion

- > ITINÉRANCE DOUCE
- > DIVERSITÉ TOURISTIQUE
- > QUALITÉ
- > ATTRACTIVITÉ
- > PROMOTION CONCERTÉE

#### CHAPITRE 3 - ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

#### FAVORISER L'ÉMERGENCE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES RESSOURCES LOCALES

**MESURE 7 >** Soutenir les activités économiques existantes et identitaires

**MESURE 8 >** Faire du Marais poitevin un territoire exemplaire pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable

- > MARQUE PNR
- > Ressources Peuplier
- > CLIMAT ÉNERGIES RENOUVELABLES

#### PROGRAMME D'ACTIONS A L'ŒUVRE:

- > Plan d'aménagement des Marais orientaux (actions 115,116 et 117) et des Marais mouillés (actions 261 et 262)
- > Mesures agro-environnementales (action 112)
- > Marque "valeurs parc naturel régional" (action 131)
- > Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (actions 253a, 253b, 253c et 253d)
- > Marais communaux (action 111)
- > Promotion de la destination Marais poitevin (actions 121 et 122)
- > Développement de l'itinérance et des découvertes nature (actions 125 et 126)
- > Amélioration de la qualité des lieux de visite (action 128)
- > Marque "valeurs parc naturel régional" (action 131)
- > Plan paysage (actions 261, 262 et 263)
- > Plan d'action continuités écologiques (action 256)
- > Plan d'action peupliers (action 133)
- > Elaboration et animation d'une stratégie énergétique territoriale (action 132)

#### **FINANCEURS:**

- > Etat
- > Région Pays de la Loire
- > Région Nouvelle-Aquitaine
- > Département de la Vendée
- > Département des Deux-Sèvres
- > Département de la Charente-Maritime
- > Agence de l'eau Loire Bretagne
- > communes
- > WKN
- > Fonds européens FEDER
- > Fondation du patrimoine
- > Charentes tourisme
- > Mission tourisme Deux-Sèvres
- > Vendée tourisme
- > Sud Vendée tourisme
- > Offices de tourisme : Aunis Marais poitevin et Niort Marais poitevin

#### PARTENAIRES DE L'ACTION:

- > Etat
- > Région Pays de la Loire
- > Région Nouvelle-Aquitaine
- > Département de la Vendée
- > Département des Deux-Sèvres
- > Département de la Charente-Maritime
- > Agence de l'eau Loire Bretagne
- > communes
- > Chambres départementales de l'agriculture (Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime)
- > Syndicat Mixte du Bassin Vendée Sèvre Autise
- > Syndicat Mixte du Bassin du Lay
- > Syndicat hydraulique Nord Aunis
- > Etablissement public du Marais poitevin
- > WKN
- > les associations de protection de la nature (APNE)
- > LPO France
- > Fondation du patrimoine
- > Charentes tourisme
- > Mission tourisme Deux-Sèvres

- > Vendée tourisme
- > Sud Vendée tourisme
- > Offices de tourisme : Aunis Marais poitevin et Niort Marais poitevin
- > sites de visites
- > professionnels du tourisme (embarcadères, hébergeurs...)
- > professionnels conventionnés « Valeurs Parc naturel régional du Marais poitevin »
- > Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- > DRAAF Nouvelle-Aquitaine
- > Société forestière de la Caisse des dépôts (porteur),
- > Société Joubert Valter Peupliers,
- > Centre régional de la propriété forestière de Nouvelle-Aquitaine.
- > Syndicat des propriétaires fonciers du Marais poitevin
- > les 3 CAUE (Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime)
- > les 3 Architectes des Bâtiments de France (Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime)
- > Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER)

#### **PRAIRIES HUMIDES**

#### Reconquérir, entretenir et restaurer les écosystèmes prairiaux

Le Parc naturel régional du Marais poitevin œuvre pour la préservation des prairies et des écosystèmes prairiaux sur l'ensemble de son territoire. Pour cela, il s'appuie sur les dispositifs publics disponibles : contrats MAE, contrat de marais, acquisition foncière... mais également sur le programme de soutien à l'élevage qu'il a mis en place : restauration de prairie, curage de voies d'eau, aménagements pastoraux...

#### Parcelles après parcelles, une dynamique globale positive

La préservation des prairies naturelles passant par le maintien de l'activité d'élevage extensif, le Parc intervient, aux côtés des acteurs locaux et au bénéfice des éleveurs ou des propriétaires fonciers afin de faciliter l'activité et de garantir des surfaces prairiales.

Les projets reposent sur le volontariat, ils émanent généralement des propriétaires fonciers et des exploitants du territoire. La majorité des projets qui sont à l'initiative des propriétaires sont des demandes de reconversion de peupleraie en prairie. Ceux en provenance des exploitants sont généralement des projets de reconversion de culture en prairie

Dans tous les cas de figure, ces projets font l'objet d'une convention tripartite entre le Parc (maitre d'ouvrage et financeur de l'opération), le propriétaire (qui accepte la modification 'occupation du sol de son bien),) et un exploitant (qui s'engage à gérer en prairie les parcelles concernées). Depuis ces vingt dernières années, ce sont plus de 500 conventions de réhabilitation de parcelles qui ont été signées.

Ainsi, le Parc porte, en tant que maître d'ouvrage, des travaux de restauration de prairies, d'aménagements pastoraux dans les parcelles privées ou dans les *marais communaux*. Ces actions se concrétisent par la création de 50 à 60 hectares de prairies chaque année.

En 2019, 11 communes du Parc naturel régional ont été concernées par la restauration de prairies et d'habitats naturels à l'Est du Marais : La Ronde, Saint-Hilaire-la-Palud, Arçais, Le Vanneau-Irleau, Sansais, Magné, Maillé, Maillezais, Saint-Sigismond, Le Mazeau et Benet. Soit un total de 54,2 ha de prairie restaurés et 9,7 km de fossés curés.



#### Favoriser les dispositifs d'aides à l'élevage pour renforcer les pratiques durables et la préservation des espèces et des milieux

Depuis 2015, un nouveau dispositif MAEC issu de la PAC 2015-2020 a été massivement engagé par l'EPMP sur le territoire, sous la forme d'un Programme agroenvironnemental et climatique du Marais poitevin, en partenariat avec les trois Chambres d'agriculture et le PNR. Ce dernier a participé à l'animation du dispositif et à la réalisation des diagnostics biologiques des prairies nécessaires à leur contractualisation en MAE. Plus de 500 exploitations agricoles ont été accompagnées et expertisées par les services du PNR.

En 2019, 300 hectares de prairies ont été expertisés.

De plus, la mesure expérimentale « entretien des fossés tertiaires » proposée par le dispositif MAEC Marais poitevin en 2018 a été renouvelée sur les secteurs où un contrat de marais a été signé.

Cette approche territoriale, développée par l'Etablissement public du Marais poitevin, permet de réaliser un état des lieux agricole, hydraulique et environnemental à l'échelle d'un syndicat de marais et de mettre en œuvre un protocole de gestion des niveaux d'eau intégrant les enjeux de biodiversité. Cette condition est une garantie de l'existence d'un diagnostic préalable du réseau hydraulique tertiaire et d'un travail sur la gestion des niveaux d'eau, afin de « bonifier » l'impact environnemental de l'entretien de certains fossés.

Depuis 2018, cette mesure est développée sur 6 secteurs comprenant un potentiel de 690 km de fossés contractualisables. 70 km de fossés ont fait l'objet d'un contrat MAEC.

#### ÉLEVAGE A L'HERBE

#### Soutenir l'élevage et les éleveurs du Marais

Pour maintenir les écosystèmes prairiaux, l'activité d'élevage est essentielle et pour garantir l'activité d'élevage, il est primordial de faciliter le travail des éleveurs, qui, dans le Marais poitevin, rencontrent des conditions difficiles à surmonter.

Chaque année, le Parc naturel régional accompagne et soutient de très nombreuses actions en faveur du pâturage et des prairies, au bénéfice des éleveurs : restauration de prairies (reconversion et entretien), aménagements pastoraux (parcs de contention, abreuvoirs...), développement de partenariats (marais communaux, éleveurs par bateau), accompagnement à la mise en place de dispositifs d'aides financières (MAE), conseil et soutien technique aux porteurs de projets (Chambre d'agriculture, CIVAM...).



#### Aménager et équiper pour faciliter l'activité d'élevage à l'herbe

Dans sa partie orientale, comme dans sa partie occidentale, le Marais poitevin est un territoire d'élevage à l'herbe (bovins et équidés). Le Parc naturel régional est à l'écoute des besoins des socio-professionnels (éleveurs, pasteurs, vétérinaires...) et des acteurs qui œuvrent sur les prairies du territoire (communes, associations de préservation des espèces ou des milieux, associations culturelles, etc.).

Chaque année, le Parc accompagne les acteurs locaux, les soutient dans leur projet, coordonne les interventions, prend en charge équipements et travaux, conseille, etc.

En 2019, les aménagements pastoraux se sont concrétisés par la pose de :

- > 21 équipements de franchissements de voies d'eau (passages busés, ponts) installés sur les prairies réhabilitées dans le but de les relier à des îlots déjà existants, tout en conservant une libre circulation des eaux et des espèces dans les fossés. Ces équipements sont généralement réalisés à partir de tuyaux béton d'un diamètre adapté au gabarit du fossé (de 600 à 1000 mm);
- > 2 parcs de contention à usage collectif pour bovins desservant des ensembles de prairies naturelles ;
- > 5 200 mètres de clôtures posées sur les prairies réhabilitées dans le but de protéger la ripisylve de fossés restaurés du piétinement des bovins et de les contenir dans les parcelles.



Amélioration des dessertes de prairies





Exemple de parc de contention à usage collectif pour bovins, Longeville-sur-mer

#### Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux du Marais poitevin

En 2017 le PNR lançait le programme « amélioration de la gestion sanitaire des troupeaux » raccroché au Plan national en faveur des zones humides. En effet, chaque année, les bovins des exploitations poitevines sont traités de façon systématique avec des produits antiparasitaires toxiques pour la faune coprophage, la faune aquatiques, etc...

La biodiversité du Marais poitevin repose principalement sur les prairies naturelles (environ 28. 000 hectares déclarés par les agriculteurs). Dans le but de préserver leurs équilibres écologiques il est important de limiter les intrants d'insecticide et ainsi de préserver la faune coprophage. Cette faune a pour rôle d'incorporer la matière organique dans le sol et donc d'améliorer la qualité du sol, de limiter les zones de refus, etc...

Le PNR a mis en place ce programme en partenariat avec les différents acteurs de la santé animale (GTV, GDS, SNGTV, ZOETIS, Laboratoire QUALYSE et LEAV, vétérinaires), la LPO, Les éleveurs et la Chambre d'agriculture car il est important de bien connaître les produits et les parasites présents ainsi que les périodes d'utilisation les plus impactantes pour les praires. L'objectif est de limiter l'impact des produits antiparasitaires sur les prairies.





La première étape a consisté à former 6 vétérinaires et à s'appuyer sur leurs savoir-faire et leur contact avec les éleveurs pour établir un diagnostic. Ils ont donc fait des prélèvements et des analyses dans 18 élevages afin d'établir la présence et la répartition des parasites et des différents sérovars de la leptospirose sur le Marais. Les vétérinaires ont également récolté des informations sur les produits utilisés, les maladies les plus fréquentes, la période d'administration des produits, etc... Après deux ans de programme de diagnostic/d'identification, les éleveurs ont adopté les analyses qui leur permettent de traiter les parasites réellement présents.

Cette démarche permet d'améliorer la santé animale et d'économiser des produits antiparasitaires coûteux et impactants.

Avec l'aide du Parc naturel régional, les vétérinaires, les éleveurs, les laboratoires et les environnementalistes ont donc élaboré ensemble un protocole viable qui consiste à :

- 1/ faire des analyses à l'entrée à l'étable des bovins,
- 2/ traiter uniquement les parasites présents, de préférence hors période de pâturage ou deux semaines avant la mise à l'herbe afin de limiter la dispersion des produits dans les prairies,
- 3/ trouver des solutions adaptées ; par exemple, en cas d'infestation des animaux durant la saison de pâturage, ils peuvent être traités avec des molécules peu écotoxiques.

Une synthèse de l'étude « Programme d'amélioration de la prise en compte de l'environnement dans la lutte anti parasitaire des cheptels en zone humide » a été produite par la LPO, le PNR, le SNGTV avec la collaboration des spécialistes de la santé animal et un document des bonnes pratiques doit être produit via un future programme à destination de tous les éleveurs et vétérinaires du PNR afin de décrire le protocole, les périodes d'analyses et de traitement pour les différents parasites identifiés et identifier les molécules les moins écotoxiques à utiliser.

Ce programme doit être reconduit à plus grande échelle, en intégrant de nouveaux éleveurs, comprenant de nouveau espaces et typologies de marais, intégrant de nouvelles pratiques d'élevage comme les marais communaux, etc... afin d'améliorer les connaissances et de démocratiser ce protocole mais aussi d'échanger avec d'autre territoires.

#### Développer la filière « viande bovine du Marais poitevin »

Pour améliorer la rentabilité des systèmes de production d'élevage et ainsi concourir à la préservation des surfaces de prairies qu'ils exploitent, le PNR développe son outil « Marque Valeurs Parc naturel régional » pour la viande bovine. Conditionnés à la préservation de leur prairie et à la prise en compte de la préservation de la biodiversité, les éleveurs accèdent à la marque. Ils profitent de la filière mise en place par le Parc et les Chambres d'agriculture ; filière qui valorise mieux le prix de leurs produits.

L'obtention de la marque « Valeurs Parc naturel régional » est soumise au respect de critères obligatoires ou spécifiques au domaine agricole favorisant la protection de l'environnement (fertilisation, biodiversité, irrigation...) et les dimensions humaines portées par les entreprises et notre territoire. L'ensemble des critères d'exigences sont inscrits dans la convention cadre de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et sont adaptés aux particularités du Marais poitevin.

En 2019, 20 exploitations agricoles ont obtenu la Marque dans le Parc naturel régional du Marais poitevin.

Des premiers échanges ont eu lieu entre les services du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour étudier la faisabilité de permettre aux produits bénéficiant de la marque « Valeurs Parc naturel régional » d'être inclus dans le décompte de 50 % de produits de qualité et

durables prévu par la Loi EGALIM (Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ; 30 octobre 2018) pour la restauration collective, ouvrant ainsi un marché à la viande bovine du Marais poitevin.



#### Fêter la transhumance et valoriser l'élevage auprès d'un large public



En 2019, le Parc naturel régional du Marais poitevin s'est à nouveau investi auprès des communes, des éleveurs et des associations locales qui se mobilisent pour rendre festives les ouvertures des *marais communaux* et la mise à l'herbe des vaches dans le Marais mouillé.

Cette tradition séculaire dans les *marais* communaux prend une forme festive et grand public. Grâce au Parc, la mise à l'herbe des bovins

dans le Marais mouillé est devenue festive et ouverte au grand public ; elle rencontre un grand succès.



Autour de la gestion du bétail, éleveurs, communes, associations et Parc du Marais poitevin organise des rencontres avec le public via des stands par exemple et des moments festifs comme des repas qui participent à faire connaître la qualité de la viande bovine élevée à l'herbe. A Magné, par exemple, plus de 300 repas marqués « Valeurs Parc naturel régional » ont été servi le jour de la fête de la transhumance.



#### **GRANDES CULTURES**

#### Agriculteurs, associations et PNR coopèrent pour protéger le Busard cendré

#### Une protection négociée sur le terrain et portée par les professionnels de la nature, du monde agricole, de l'entreprise...

Le territoire du Marais poitevin accueille une grande population de Busard cendré pendant la période de reproduction (juin / juillet).

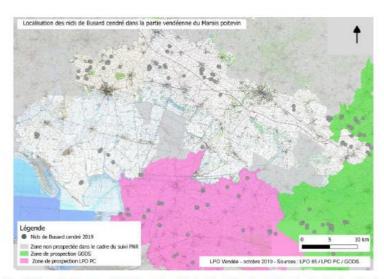
Le Parc naturel régional du Marais poitevin, conscient du rôle qu'il a à jouer dans la survie du Busard cendré, a initié avec les acteurs du territoire (associations de protection de la nature, agriculteurs, bénévoles) une action de protection ; depuis 1982, sur l'ouest du Marais et depuis 1999, sur la majeure partie du territoire. Depuis 2004, l'action de suivi et de protection est intégrée à l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin. Elle est réalisée en partenariat avec les associations des départements concernés : la Vendée (LPO 85 et ASTUR), les Deux-Sèvres (GODS) et la Charente-Maritime (LPO Poitou-Charentes). En 2019, cette action, dans le cadre de Natura 2000, est soutenue financièrement par la DREAL Nouvelle-Aquitaine et un mécénat : l'entreprise WKN France.



L'objectif opérationnel du suivi des Busards cendrés du Marais poitevin est de comptabiliser, de la manière la plus exhaustive possible, le nombre de couples nicheurs afin de pouvoir mettre en place des protections pour les nichées qui le nécessitent. Le Busard cendré nichant au sol dans les cultures céréalières ; les petits, avant l'envol, sont en danger lors des moissons. Des mesures de protection sont donc prises, pour isoler et signaler les nids ; elles sont négociées avec chaque exploitant agricole. Les "envols protégés" sont donc possibles grâce à la collaboration des agriculteurs autorisant l'accès à leurs parcelles pour mettre en place les protections nécessaires.

#### Des résultats intéressants

La campagne 2019 de protection du Busard cendré a apporté des résultats relativement bons en termes d'envols dans l'ensemble de la zone surveillée du Marais poitevin et des plaines de bordure. Cette année est marquée par la découverte de 156 nids (118 en plaine et 38 en marais) dont 72 % ont été productifs.



Carte 2 : Localisation des nids de Busard cendré dans la plaine du sud Vendée et le Marais poitevin central

362 jeunes busards ont pris leur envol dont 235 grâce aux actions de protection menées par les bénévoles et les salariés des 4 structures engagées dans le projet. Parmi les 235 envols "protégés", 224 jeunes se sont envolés dans les nids protégés et 11 jeunes ont été envoyés en centre de soins. Les 127 jeunes restants se sont envolés avant la moisson. L'importante proportion des envols après moisson est liée à la précocité des dates des moissons en 2019.

Comme cela est constaté depuis le début des actions de protection, la part des "envols protégés" augmente ces dernières années. En 2019, ce taux s'élève à 57 % (56% en 2018). Toutefois, il faut noter que ce chiffre n'est pas lié à l'augmentation des actions de protection mais au nombre d'envols après les moissons. Les "envols protégés" sont en fait également dépendants d'autres facteurs, comme les

conditions météorologiques, la date d'installation des couples mais aussi les dates de moissons, de plus en plus précoces. Ces chiffres montrent que sans action de protection, la population de Busard cendré du Marais poitevin et des bordures de plaine aurait quasiment disparu et qu'elle est vouée à disparaître sans intervention concertée. Le Parc et les associations de protection de la nature jouent un rôle essentiel dans la sauvegarde de cette espèce à enjeu ; les relations avec le monde agricole sont essentielles; elles sont majoritairement bonnes même si elles restent parfois difficiles dans certains secteurs, comme dans une partie des polders vendéens (en 2019, l'ONCFS a dû intervenir sur un certain nombre de nids).

#### Une action partagée

menées par les associations de protection : LPO France, LPO Vendée et le groupe Ornithologique des Deuxres. Une protection qui a été cée à l'échelle du Marais tevin, comme dans les

mi-avril dans le territoire pour se reproduire. D'ailleurs, la France héberge 20 % de cette population européenne. Les

Il est important de poursuivre l'animation et la communication auprès de la profession agricole et d'informer le grand public de l'intérêt du territoire pour cette espèce et de l'action de protection engagée. Pour ce faire, le Parc du Marais poitevin et la LPO Poitou-Charentes ont organisé une conférence de presse, le 6 juin 2019, à Marans, en présence des salariés et des bénévoles de l'action de protection et d'un agriculteur participant.

Enfin, le Parc a adressé, en décembre dernier, à tous les agriculteurs engagés dans l'action de protection des Busards cendrés du Marais poitevin, un courrier de présentation des résultats de l'année 2019.

Un rapport complet sur l'action est disponible en téléchargement sur le site internet de l'OPN Marais poitevin : https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-avifaune/busard-cendre/



En cas de réponse négative de l'agriculteur, les busards sont transférés dans des centres de soins par les bénévoles. En Charente-Maritime, le mode protection le plus utilisé est la cage. « Quasiment aucun busard se voie avant la mois-son y voilà pourquei le proces-sus de protection est essentiel.

SUD OUEST Mardi 11 juin 2019

TROIS CLÉS **POUR COMPRENDRE** 

#### Les trois partenaires du busard cendré en Charente-Maritime

Depuis plusieurs années, un travail collaboratif a été engagé dans le Marais poitevin, un des principaux noyaux de reproduction du busard cendré, afin de protéger les nichés du rapace

Il est bien connu des spécialités Il est bien connu des spécialités et des passionnés d'omithologie, que le busard cendré, aime nicher ets er eproduire entre mai et le courant de l'été dans les grandes cultures céréalières. Si le par naturel régional (PNR) du Marais poitevin attire de plus en plus les touristes, il met également tout en œuvre depuis 1982 pour accueillir à bras ouverts le rapace. Une action à laquelle s'est d'ailleurs associée la Ligue de protection des oiseaux (LPO), aussi tection des oiseaux (LPO), aussi bien en Vendée qu'en Charente-Maritime depuis 1999. Une belle idylle qui a commencé à trois, pour se poursuivre à quatre de-puis 2017.



Lebusardcendré etle Marais poitevin En 2018, sur le territoire du Parc naturel du Marais poitevin, 163 nids du rapace protégé ont été trouvés. Concernant la seule trouvés. Concernant la seule plaine d'Aunis, cette année, 55 couples ont pour le moment été repérés par la IPO, aidé des services civiques et de bénévoles. Toujours en 2018, 293 jeunes avaient pris leur envol vers l'Afrique, soit directement de leurs nids protégés par la pose de cages ou d'un centre de soins. Ces dix dernières années. 50 s' des ieunes.



qui se sont envolés ont pu le faire grâce aux actions de protection mises en place par la LPO et le PNR. Un travail qui s'inscrit dans le cadre de l'observatoire du pa-trimoine naturel du Marais poite-

2 Lebusard cendré
et le monde agricole
Depuis le début de l'aventure, le
monde agricole a été associé à
cette action de protection. Selon
les responsables du PNR, « 99 %
des agriculteurs dont les parcelles voient des busards cendrés, venir y nicher, jouent le jeu ». Ils acceptent la conservation d'un carré de céréales, autour du nid une
fois ce demier clairement repéré.
Pour le 1 % restant dont la protection est refusée par l'agriculteur,
les noussins ou les œufs seront

alors transportés au centre de soins de la faune sauvage de Saint-Denis-du-Payré (Vendée).

3 Lebusardcendré
etles éollennes
La protection du rapace dans le
Marais poitevin nécessite chaque
année 15 000 euros, financés principalement par des fonds d'État.
Depuis 2017, le spécialiste de
l'énergie renouvelable et notamment des éoliennes, WKN France,
créateur entre autres du par de ment des éoliennes, WKN France, créateur entre autres du parc de Longèves, participe annuellement à hauteur de 5 000 euros à l'opération. WKN France vient de se réengager pour une durée de trois ans. « Pas une compensation, in même une obligation mais une action volontaire », assurent les responsables du PNR.

Yannick Picard

#### MARAIS COMMUNAUX

#### Les *marais communaux* à usage collectif : fleuron agropastoral, écologique et culturel du Marais poitevin

Le Parc naturel régional du Marais poitevin accompagne chaque année les 20 communes propriétaires de *marais communaux*, dans le cadre de la convention cadre 2017 – 2027, signée avec la LPO et les Chambres départementales d'agriculture.

En 2019, 20 communes ont fait appel au Parc pour les aider dans la gestion de ces prairies naturelles humides mises à disposition des éleveurs bovins et équins, en pâturage collectif, durant la belle saison.

Les *marais communaux* représentent un patrimoine culturel, économique et naturel exceptionnel; fleuron du Marais poitevin. Le Parc naturel régional est donc très investi auprès de tous les acteurs concernés (communes, éleveurs, associations locales, associations de protection de la nature et de l'environnement, chambres d'agriculture...).

Préserver les modes de gestion séculaires et préserver la nature et les paysages se font donc de pair.

En 2019, les *communaux* à usage collectif du Marais poitevin s'étendent sur environ 2 000 hectares ; ils ont accueilli 3 472 bovins et 187 chevaux qui appartiennent à 121 éleveurs du Marais et des départements limitrophes.

#### De nouveaux aménagements pastoraux dans les marais communaux

Le Parc accompagne les gestionnaires, éleveurs et communes, pour préserver et valoriser les modes d'exploitation si





particuliers de ces prairies naturelles humides car ce sont des écosystèmes exceptionnels et fragiles.

En 2019, le Parc a financé, conseillé, accompagné la mise en œuvre ou l'amélioration... d'installations pastorales. Les Parcs de contention des communaux de Saint-Sauveur-d'Aunis et de Montreuil ont été améliorés, des pompes solaires permettant d'abreuver le bétail ont été installées sur les communaux du Bourdet et d'Anais.

Pompes solaires permettant d'abreuver le bétail (communaux du Bourdet et d'Anais)

Le PNR a également engagé des travaux sur le *communal* des Magnils-Reigniers afin d'améliorer la surface de *baisse en eau* et de rendre au *communal* son profil d'origine et son intérêt pour la biodiversité (zone de gagnage pour l'avifaune, de fraye pour les poissons…).

Aménagement du merlon de bordure du communal des Magnils-Reigniers (avant et après travaux)





Les travaux engagés, la surveillance collective ou par écopasteur sont autant destinés à rendre attractive l'activité économique d'élevage qu'à préserver la diversité écologique (faunistique et floristique) des *marais communaux*.

Les travaux hydrauliques permettent de resituer le rôle hydraulique et écologique des prairies (rôle d'expansion

des crues, d'épuration des eaux, d'accueil des oiseaux d'eau, de frayère à poissons, etc... Les installations pastorales et les éco-pasteurs permettent de faciliter l'activité d'élevage sur ces espaces tout en minimisant l'impact environnemental.

#### Les enfants du Marais à la découverte d'un patrimoine unique



Tout au long de l'année des classes de primaire découvrent les *marais* communaux du Marais poitevin, leurs origines, leur rôle hydraulique et l'importante biodiversité que ces prairies abritent.

En 2019, les écoles d'Anais, de Saint-Sauveur-d'Aunis, d'Angliers, de Doix-les-Fontaines et des Velluire-sur-Vendée ont été sensibilisées par les LPO de Vendée et de Nouvelle-Aquitaine à l'aide de financements alloués par le Parc.

Tous les ans des animations scolaires ont lieu sur le *communal* de Saint-Denis-du-Payré, *communal* classé en Réserve naturelle nationale depuis 1976.

#### Les communes du Parc de plus en plus protectrices de leurs marais communaux

Le PNR a accompagné la commune de La Bétonnière-la Claye qui a souhaité redonner un usage collectif à son communal, anciennement privatisé. Elle a signé la convention-cadre du programme « marais communaux ». 2 éleveurs bovins et 1 éleveur équin utiliseront, en 2020, les 29 hectares situés dans la Vallée du Lay.

La commune de Sansais souhaite également s'associer à la dynamique de préservation des *communaux* du Marais poitevin sur ses prairies constituant un ensemble de 82,9 hectares.

Des discussions sont en cours avec d'autres communes qui pourraient rejoindre la grande famille des *marais communaux* du Parc naturel régional du Marais poitevin dès 2020.



#### **ITINÉRANCE DOUCE**

#### Promouvoir et favoriser les modes doux de déplacement

Soucieux de développer l'écotourisme par le développement des déplacements dits doux, le Parc naturel régional du Marais poitevin assure la promotion des itinéraires cyclables et nautiques (labels, cartes), favorise l'accès à l'information et la lisibilité sur le terrain (balisages), valorise l'accueil et la qualité des prestations qui sont proposées par les prestataires du territoire et assure l'édition, la vente et la promotion des outils de découverte (cartes) et des sites d'information (sites internet par exemple).







#### Découvrir le Marais poitevin à vélo, une activité de plus en plus prisée

Le Parc naturel régional assure la promotion des itinéraires cyclables balisés sur son territoire ainsi que la promotion des grands itinéraires européens de découverte douce : « la Vélodyssée » (de la Norvège au Portugal), « la Vélo Francette » (de Ouistreham à La Rochelle) et les réseaux d'itinéraires régionaux ou départementaux comme « la Vendée à vélo ».







Ces différents itinéraires cyclables sont mis à l'honneur dans les cartes éditées par le Parc et mises en vente dans les réseaux touristiques habilités : les Offices de Tourisme et sites de visite participant à l'opération ainsi que les prestataires adhérant au label « Accueil Vélo ». Les cartes sont en vente à l'unité (1,5 €) ou par 4 dans une jaquette (4 €). En 2019, 4.011 cartes et 1.540 jaquettes ont été vendues.

Ces boucles cyclables (28 au total) sont également promues sur les sites <a href="https://www.espaceloisirs.ign.fr">www.espaceloisirs.ign.fr</a> et <a href="https://www.cirkwi.com">www.cirkwi.com</a> où les touristes peuvent, soit imprimer la randonnée qu'ils ont choisie, soit télécharger les traces gpx, afin d'avoir toutes les informations sur leur téléphone portable. Un module statistique a été mis en place en 2018 pour savoir si les circuits sont téléchargés ou consultés.







Le PNR est également évaluateur du label « Accueil Vélo ». Ce label est attribué aux prestataires touristiques situés à moins de 5 kilomètres à vélo d'une véloroute et répondant à un cahier des charges national.

En 2019, on dénombre 81 structures labellisées Accueil Vélo sur l'ensemble du territoire du Marais poitevin : 13 chambres d'hôtes, 9 gîtes, 19 campings, 12 hôtels, 1 hébergement collectif, 7 loueurs ou réparateurs de vélo, 8 sites de visite et 12 Offices de Tourisme.

Enfin, le PNR assure le suivi du travail de l'association d'insertion Nature Solidaire - AIPEMP (Association pour l'insertion par la protection et l'entretien du Marais poitevin) qui s'occupe de l'entretien des itinéraires de découverte, soit :

- > 300 kilomètres de pistes cyclables du « plan vélo » des Deux-Sèvres,
- > 390 bornes sur les « circuits vélo » de Vendée,
- > 320 balises de la signalisation nautique sur un territoire allant de Marans à Niort.



#### Découvrir le Marais poitevin par le fleuve, un projet collectif des pouvoirs publics

L'année 2019 a été consacrée essentiellement à la recherche d'une solution permettant de pallier l'absence de réponse des opérateurs reconnus en matière de tourisme fluvial aux appels d'offres lancés.

Plusieurs scénarios ont été élaborés, allant de l'acquisition et de la gestion des bateaux par la collectivité, au soutien à l'investissement de porteurs projet en passant par la création d'une société d'économie mixte. Les collectivités se sont mises d'accord lors du comité de pilotage du 5 avril 2019 pour un investissement dans les bateaux (maximum 600.000 €) dont la gestion serait ensuite déléguée à une entreprise privée.

Le Parc a sollicité une assistance à la maitrise d'ouvrage pour l'aider à élaborer le cahier des charges permettant la mise en concurrence pour la conception et la fabrication des bateaux. Le cahier des charges a été élaboré durant l'été avec la société CRAIN technologies. Il a été proposé aux collectivités lors du comité de pilotage du 12 novembre 2019. Devant les réserves posées sur le cahier des charges il alors été décidé :

- d'engager sans délai une discussion avec les opérateurs locaux pour recueillir leur position vis-à-vis du projet,
- de programmer une visite du bateau sur le Lot,
- de faire la proposition auprès des Régions d'un plan de financement avec une part plus importante pour les Régions que pour les autres financeurs.

Les échanges ont eu lieu avec les opérateurs permettant d'apporter quelques modifications au cahier des charges ainsi qu'avec les Régions, fin novembre, et la visite du bateau électro-solaire en fonction sur le Lot a été effectuée le 5 décembre.

Les retours de l'ensemble de ces contacts ont été effectués lors du comité de pilotage du 13 décembre 2019 qui a validé le cahier des charges et le lancement de la consultation.

Pour ce qui concerne les aménagements, les relevés topographiques et bathymétriques ont été effectués sur chacun des sites concernés par une halte-escale ainsi qu'aux abords des écluses pour les pontons d'attentes. Les études géotechniques ont également été réalisées pour permettre de passer de la phase « avant-projet » à la phase « pro ».

Les dossiers d'examen au cas par cas pour les règlementations environnementales ont été déposés en décembre 2019.



#### DIVERSITÉ TOURISTIQUE

#### Valoriser une offre touristique variée

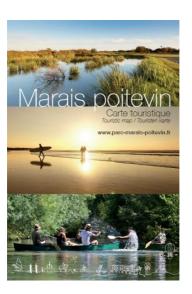
Le Marais poitevin est un territoire à forte fréquentation touristique mais un territoire réparti sur 2 régions et 3 départements. Afin que les touristes puissent préparer au mieux leur séjour dans le Marais, un certain nombre d'outils, faisant abstraction des limites administratives, sont conçus et mis à leur disposition par le Parc naturel régional en collaboration avec les opérateurs départementaux et locaux du tourisme.

#### Les activités du Marais poitevin sur une seule carte

La carte touristique (interrégionale) du Marais poitevin éditée par le Parc naturel régional grâce au soutien des Régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine est un classique incontournable de l'accueil sur le territoire. Éditée à 35.000 exemplaires, elle recense l'ensemble des activités pouvant se pratiquer dans le PNR du Marais poitevin : la promenade en barque, canoë ou vélo, les loisirs équestres, les musées et sites de visite ainsi que les sites d'observation des oiseaux.

Depuis les Marais mouillés à l'Est du territoire jusqu'à l'océan à l'Ouest. La carte est le trait d'union entre tous les territoires, tous les publics, tous les prestataires, toutes les offres... et, ce, en toutes occasions.

Diffusée dans les Offices de Tourisme et les sites de visite du Marais poitevin et des alentours et mise à disposition des Agences départementales de développement touristique (ADT) pour les salons organisés en France et à l'étranger, elle s'adapte aux publics étrangers grâce aux traductions en anglais et allemand.



#### Les sports de nature à l'honneur dans les 5 PNR de la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite mettre en place une démarche au bénéfice du développement des sports de nature sur les territoires des 5 Parc naturels régionaux néo-aquitains : les Landes de Gascogne, le Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, le Médoc et le Marais poitevin.

L'objectif de la démarche est d'accompagner les Parcs naturels régionaux en matière de sports de nature ainsi que les acteurs professionnels exerçant sur ces territoires. La Région souhaite impulser la structuration de l'offre, des démarches en faveur du développement de ces pratiques en cohérence avec la protection de la nature, la conciliation des usages et l'accès raisonné aux milieux naturels de qualité. Le cadre d'intervention se fera sous forme d'appel à projets auprès des Parcs naturels régionaux mais également auprès des acteurs privés.

L'année 2019 a été consacrée à la mise en place de ce projet avec un état des lieux des pratiques sportives dans chaque Parc et des rencontres entre les services (sports, environnement) de la Région Nouvelle-Aquitaine et les PNR. 3 comités techniques ont été organisés (décembre 2018, mars et juin 2019).

Lors de la phase d'analyse, la personne en charge de l'étude est venue deux fois dans le Marais poitevin (janvier et mars 2019) afin de rencontrer les techniciens du Parc ainsi que des professionnels tels que des centres équestres, des loueurs de vélo... Ce diagnostic a permis d'identifier et de définir des orientations spécifiques et de proposer des actions à mettre en place qui ont été présentées le 20 septembre 2019 à Pissos dans les Landes.

A l'issue de ce diagnostic, la Région Nouvelle-Aquitaine, devrait présenter son plan d'actions à trois ans ainsi que le règlement d'intervention.



#### QUALITÉ

#### Développer un tourisme de qualité

#### La démarche Qualité Tourisme

La Démarche Qualité Tourisme a été déployée en Charente-Maritime et Deux-Sèvres pour les sites de visite dès 2015 et à compter de 2017 pour la Vendée grâce au soutien des Régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire.

En 2019, 10 nouvelles structures ont obtenu la marque Qualité Tourisme dans le PNR du Marais poitevin :

- en Deux-Sèvres : les embarcadères de la Trigale, Bardet-Huttiers et Au Martin Pêcheur et le site de visite Du Coq à l'âne ;
- en Vendée : les embarcadères de l'Abbaye et de la Venise Verte, les sites de visite : la Réserve naturelle Michel Brosselin, les Maisons de la Meunerie et du Maître de Digues et la promenade à vélo guidée « Original Vélo Tour ».



Ce sont donc 21 sites de visite et embarcadères qui sont aujourd'hui marqués Qualité tourisme. Le Parc les a accompagnés techniquement mais également financièrement en prenant à sa charge les audits. Enfin, en tant que membre du Comité Régional de la Labellisation de la Marque, le Parc est présent lors des comités de labellisation et des réunions de restitution.

#### Les structures touristiques marqués "valeurs Parc naturel régional"

Déployée à l'échelle nationale, la marque développée au sein du réseau des Parc naturels régionaux de France garantie l'engagement des hébergeurs pour la mise en valeur de leur territoire et le respect des valeurs du développement durable. Le processus d'attribution de la marque demande de correspondre à un cahier des charges exigeant, validé par la Fédération des Parcs naturels régionaux :

- ancrage territorial
- forte dimension humaine
- protection de l'environnement

A ce jour, en matière touristique, le Parc naturel régional du Marais poitevin a mis en place sur son territoire 4 référentiels de la marque Valeurs Parc naturel régional :

- les hébergements,
- les sites de visite et de découverte,
- la promenade en barque guidée,
- la promenade à vélo guidée.

Cette marque n'étant pas un label de qualité, il est demandé aux prestataires des prérequis comme la marque Qualité Tourisme ou un minimum de 2 étoiles (« épis », « clés ») pour les hébergements.

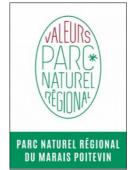


En 2019, 2 commissions d'octroi du label ont eu lieu (mars et novembre) et ont permis à 8 nouvelles structures d'obtenir la marque :

- la Maison du Marais poitevin, la Maison de la Meunerie, la Maison du Maître de Digues, le site « Du Coq à l'âne » (sites de visite et de découverte) ;
- les embarcadères de l'Abbaye (Maillezais), de la Venise Verte (Le Mazeau) et des Ecluses (La Ronde),
- « Original Vélo Tour » pour la promenade à vélo guidée.

Au total, on dénombre 31 structures touristiques marquées dans le Parc naturel régional du Marais poitevin :

- 9 chambres d'hôtes,
- 11 hébergements meublés,
- 6 sites de visite,
- 4 embarcadères.
- 1 promenade à vélo guidée.



#### **ATTRACTIVITÉ**

#### Renforcer la notoriété de la destination « Marais poitevin »

#### Augmenter la visibilité du Marais poitevin sur le net

#### Le site internet, porte d'entrée du Marais poitevin : www.parc-marais-poitevin.fr



Principal outil de communication sur le Marais poitevin, le site tourisme du Parc naturel régional est un véritable portail de marketing territorial, une interface de séduction et d'immersion pour les touristes potentiels, au cœur de la destination « Parc naturel régional du Marais poitevin ».

Par ce site internet, le Parc naturel régional souhaite faire la promotion d'un tourisme de nature, s'appuyant sur des activités de loisirs de plein air telles que la promenade en barque (produit touristique phare et identitaire du

territoire), les balades à vélo, le tourisme ornithologique et les activités de pêche, dans un espace préservé riche d'une grande biodiversité et de paysages exceptionnels.

Le Parc a mis en place une stratégie d'augmentation de trafic et a fait réaliser une campagne digitale de février à juin 2019 pour augmenter la visibilité du site et son trafic avant la saison estivale (achats d'espaces sur Google et sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram). Cette campagne a généré 147.420 impressions.

Le Parc a également mis en place une mission de netlinking ; c'est-à-dire l'acquisition de liens vers des sites ayant un trafic important. Des annuaires ayant pour thématique le voyage ont été sélectionnés où ont été intégrés 7 articles sur les thèmes et mots les plus porteurs en matière de trafic à savoir : « Marais poitevin », « Venise Verte », « Parc naturel régional du Marais poitevin » et « visite Marais poitevin ».

En 2019, le trafic du site internet du Marais poitevin a fortement augmenté : 209 000 sessions (+ 25%).

#### Les réseaux et les communautés de plus en plus activés



Le Parc du Marais poitevin s'investit de plus en plus dans les réseaux sociaux afin de fournir régulièrement au grand public l'actualité du territoire.

En 2019, sur Facebook, 12.051 fans ont suivi la page « Marais poitevin » (soit + 6.2 %) ; 245 posts ont été édités et ont générés 1.840.628 vues. Sur Twitter, ce sont 1.655 abonnés qui ont suivi le « Marais poitevin » (+ 4.3 %) ; 101 posts ont été publiés et ont engendrés plus de 66.000 impressions par les abonnés.

Toujours avec pour objectif de renforcer la notoriété de la destination Marais poitevin, le Parc a travaillé en partenariat avec les Offices de Tourisme Aunis-Marais poitevin et Niort-Marais poitevin – Vallée de la Sèvre niortaise pour accueillir les micro-aventuriers de Chilowé.

Cette agence promeut des séjours dans des territoires situés à quelques heures des grandes villes et facilement accessibles en train. 3 personnes sont venues en juin et ont sillonné le Marais à vélo depuis Charron (festival Moul'Stock) jusqu'à Niort. Elles ont rédigé 2 articles et édité une série de photos qui ont été mis en ligne sur leur site internet et ont été envoyés à leur communauté (20.000 contacts) via une newsletter.



#### Enrichir l'information accessible à distance sur le Marais poitevin

Un blog qui s'enrichit de nombreux articles : www.parc-marais-poitevin.fr/blog



En 2017, le Parc a lancé un blog et a mis en ligne une trentaine d'articles présentant le tourisme dans le Marais (promenade en barque, la carte touristique, les hébergements, quelques espèces phares...).

19 nouveaux articles ont été rédigés par un journaliste mandaté par le Parc et mis en ligne durant l'année 2019, pour continuer à augmenter la fréquentation du site, mais également pour apporter de l'information concrète aux internautes sur les activités que l'on peut pratiquer dans le Marais : la marque Valeurs Parc naturel régional, le site <a href="www.ignrando.fr">www.ignrando.fr</a>, le label Accueil Vélo, la Vélo Francette, le donjon de Niort...

L'ensemble des articles du blog a été traduit en anglais.

#### www.parc-marais-poitevin.fr







#### PROMOTION CONCERTÉE

#### Promouvoir la destination Marais poitevin auprès des professionnels

Depuis près de 10 ans, le Parc, avec le soutien des Régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, des Agences de développement touristique des 3 départements, des Offices de Tourisme Aunis-Marais poitevin, Niort-Marais poitevin-Vallée de la Sèvre niortaise et de Sud Vendée Tourisme mène des actions communes de promotion de la destination touristique du Marais poitevin.

En 2019, le collectif a choisi de concentrer ses moyens humains et financiers sur une seule action : un accueil de blogueurs spécialistes des voyages.

L'objectif de l'action a été de :

- renforcer la notoriété de la destination Marais poitevin,
- cibler une clientèle plus jeune et de rajeunir l'image du Marais,
- proposer une action innovante et novatrice.

#### Le projet 2019 : capter la clientèle jeune

Pour capter la clientèle jeune, le collectif a fait appel à 3 des 10 meilleurs influenceurs « Voyages » en France. Ils ont été accueillis en mai 2019 par les membres du collectif, chacun sur l'un des territoires du Marais poitevin :

- World Else en Charente-Maritime,
- Clo & Clem en Deux-Sèvres,
- Little Gypsy en Vendée.



Contrairement aux voyages de blogueurs traditionnels, les influenceurs ne connaissaient pas le programme de leur séjour. Ils ont sillonné le Marais pendant 3 jours (à vélo, en barque, à cheval, en montgolfière...) en résolvant des énigmes à chaque escale.

La destination finale était le Marais'Cape, un escape game en plein-air à Benet dont ils ont dû trouver les coordonnées GPS.

La mission des blogueurs était de :

- faire du liveblogging (des posts sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram...) durant leur séjour,
- rédiger un article (mis en ligne le 27 juin 2019),
- réaliser une mission photos (libre de droits pour les membres du collectif),
- mettre en ligne une vidéo de 2 minutes environ.



#### Développer les retombées presse

Pour promouvoir son action, le collectif a organisé un accueil de presse, le 23 mai 2019 ; ce jour-là, les influenceurs se sont tous retrouvés à l'escape game.

Le Parc a rédigé un communiqué de presse qui a été transmis à la presse nationale, la presse spécialisée en voyage et tourisme, les écoles de tourisme, les Offices de tourisme, Agences de développement tourisme et les Parcs naturels régionaux.

7 articles sont parus dans la presse entre fin mai et début août 2019.



#### La promotion digitale, un succès grandissant

Cette action a permis au Marais poitevin d'être présent sur de nombreux supports de promotion digitale en 2019.

#### Quelques chiffres:

- 3 vidéos : 75.000 vues,

- Instagram: 12 publications - comptes atteints: 213.355,

- Stories Instagram: 626.405 impressions,

- Facebook: 10 publications - personnes atteintes: 77.706,

- Twitter: 4 publications - nombres de vues: 20.635,

- YouTube: 7.431 vues.



#### 1 trophée remporté et 1 action parmi les 3 finalistes

Le collectif a souhaité présenter cette action à des Trophées et a postulé à deux d'entre eux :



- les trophées de la Communication. L'action a été lauréate dans la catégorie « Meilleure action de communication sur un thème précis réalisée par un organisme public ».
- les trophées Social Médias Awards qui se sont déroulés lors des Rencontres nationales du Etourisme, à Pau, en octobre 2019. Le projet était parmi les 3 finalistes dans la catégorie « Prix du jury » et « Prix du Public » ;

La promotion concertée du Marais poitevin est devenue l'atout fort de l'attractivité du territoire, grâce au collectif des acteurs du tourisme animé par le Parc naturel régional.

#### MARQUE PARC NATUREL REGIONAL

#### La marque : « Valeurs Parc naturel régional »

Au cours de l'année 2019, un travail important de promotion de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » a été fait. Concrètement, cela se traduit par :

- l'implication dans le réseau national de la Marque (Fédération des Parcs naturels régionaux de France) :
  - \* implication dans le groupe de travail national « viande bovine »,
  - \* implication dans le groupe de travail national « bière »,
  - \* enregistrement de l'émission Top Chef sur M6, pour valoriser la viande bovine marquée par le Parc naturel régional du Marais poitevin (lien M6/Fédération des PNR).

# Editions: - Editions apports de promotion (dépliants, flamme beach, kakémono, verres, nappes), - Encart (2018 et 2019) sur la brochure Gîtes de France Deux-Sèvres. Télévision, radio et presse: - Enregistrement d'une émission (30 minutes) sur RCF, - 2 Reportages France 3 (miel et viande), - Participation à l'émission Top Chef - Communiqué de presse avec retours presse importants (Ouest France, Courrier de l'Ouest, Vendée Agricole,...)

- la présentation du modèle de la marque développée par le Parc du Marais poitevin pour la viande bovine :



- \* Banque des territoires à Paris,
- \* PNR de Brière et PNR d'Armorique,
- \* Salon de l'Agriculture sur l'invitation du stand de la Région des Pays de la Loire,
- \* Salon Balade à la Ferme à La Rochelle sur invitation de la Chambre d'Agriculture,
- \* Journée « agriculture et qualité de l'eau : des filières en mouvement », organisée par le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest, à Vouillé (Deux-Sèvres)
- les actions de communication locales :
  - \* conférence de presse pour promouvoir le lancement de la filière viande bovine marquée (Ouest France, Courrier de l'Ouest, Nouvelle République, Vendée Agricole, France Agricole...),
  - \* participation à un reportage France 3 Poitou-Charentes,
  - \* soutien financier et technique à la fête de la transhumance à Magné, estampillée
  - « Valeurs Parc naturel régional ».



#### RESSOURCES - PEUPLIER

#### Lancement du programme « DEFI peupliers Marais poitevin »

Le Parc du Marais poitevin a déposé auprès de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, un programme « DEFI peupliers Marais poitevin » visant le soutien de la filière peuplier sur son territoire. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Accompagner les projets territoriaux autour de la filière Forêt-Bois » lancé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en avril 2019.

Le programme (notifié par la DRAAF Nouvelle-Aquitaine le 21 novembre 2019) est animé par un consortium opérationnel de 4 partenaires :

- la Société forestière de la Caisse des dépôts (porteur),
- la Société Joubert Valter Peupliers,
- le Parc naturel régional du Marais poitevin (coordinateur),
- le Centre régional de la Propriété forestière de Nouvelle Aquitaine.







Le programme « DEFI peupliers Marais poitevin » consiste à :

- recenser et renforcer les dispositifs d'aide à la plantation, en collaboration avec les collectivités et les entreprises,
- élaborer le schéma de desserte traduit par une cartographie des voiries, des accès, des aires de dépôt... qui prendra la forme d'un plan d'investissement pluriannuel 2021-2025 (acquisition et/ou création des aires de dépôt, aménagement ou renforcement d'accès...),
- élaborer une charte populicole « de la plantation à l'exploitation » (conditions d'implantation, gestion, entretien des arbres, conditions et modalités d'exploitation), partagée avec l'ensemble des acteurs,
- identifier les besoins en matière de formation des acteurs de la filière, proposer un programme de formation à la conduite et à l'exploitation des arbres (élagage, flottage des bois...),
- caractériser les intérêts du peuplier du Marais poitevin en matière de stockage de carbone...

En parallèle de ce vaste programme, le Parc naturel régional poursuit, aux côtés du Syndicat des propriétaires fonciers du Marais poitevin, l'accompagnement du dispositif d'aide à la plantation de peupliers en alignement porté par de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette action a permis de planter 2.458 peupliers en 2019.

#### CLIMAT — ÉNERGIES

#### Œuvrer pour les économies d'énergies et un mix énergétique

#### Vers une stratégie énergétique territoriale partagée

Le Parc naturel régional du Marais poitevin bénéficie d'une bonne alimentation en soleil et en vent et dispose de surfaces agricoles importantes. Ces ressources constituent des opportunités pour le développement de filières énergétiques que de nombreux porteurs de projets souhaitent valoriser. Le Marais poitevin est également un territoire à forts enjeux paysagers et environnementaux, qui se traduisent notamment par des protections réglementaires européennes, nationales et locales. Le Parc, conformément à sa charte, a pour mission d'assurer le développement durable de son territoire, en conciliant la préservation de la zone humide, de sa biodiversité, de ses paysages, tout en contribuant à la transition énergétique.



#### Des objectifs chiffrés

Les objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique en 2030 visent à réduire la consommation énergétique finale de 20 % et à porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale. A l'échelle du Parc naturel régional du Marais poitevin, la production d'énergies renouvelables est de 723 GWh soit 14,5% de la consommation d'énergie finale. Il s'agira de l'augmenter de 547 GWh pour atteindre 1270 GW et de baisser les consommations de 1.000 GWh par rapport à la consommation initiale de 3.970 GWh.

#### Une méthode partagée et des instances dédiées



La commission « Climat-Énergie » est composée d'élus membres du comité syndical représentant les Régions, les EPCI et les Chambres départementales d'agriculture; elle est présidée par Pascal DUFORESTEL, Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine, Vice-Président du Parc, en charge de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique.

La commission « Climat-Énergie » a permis de construire la stratégie territoriale du Parc naturel régional sur la sobriété énergétique (habitat, mobilité...) et la production d'énergies renouvelables diversifiées : éolien, méthanisation, solaire, bois-énergie... respectueuses du patrimoine bâti, naturel et paysager.

La Commission associe les porteurs de Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) aux enjeux territoriaux, pour une mise en œuvre coordonnée; elle souhaite favoriser les échanges entre territoires pour relayer les bonnes expériences et permettre de proposer des actions utiles aux collectivités du Marais poitevin. Dans ce cadre, deux journées d'échanges ont été organisées en 2019 : l'une sur le thème « agir pour la transition énergétique dans le Marais poitevin », le 21 février 2019, et l'autre sur le thème « agir pour le climat dans le Marais poitevin », le 19 septembre 2019.

La Journée d'échange du 21 février 2019 sur le thème « agir pour la transition énergétique dans le Marais poitevin » a permis de présenter le diagnostic énergétique du territoire, les initiatives des acteurs locaux (notamment l'étude de potentiel de valorisation des énergies en Vendée) et l'implication de l'agriculture dans la transition énergétique.

Concernant la méthanisation, outre les avis réglementaires, le Parc accompagne, en amont, les agriculteurs du territoire, porteurs de projet, pour veiller à la bonne prise en compte du paysage, de l'environnement et de l'acceptation des projets par les habitants. Une visite du site de Déméter énergie (Mauzé-sur-le-Mignon) était proposée l'après-midi de cette journée d'échange.





Le Parc a également engagé, avec les 3 CAUE et les 3 Architectes des Bâtiments de France, une réflexion une mission sur l'intégration architecturale des panneaux solaires, de façon à proposer des références et des secteurs à privilégier.

Enfin, il a été proposé d'intégrer la dimension bois-énergie au travail engagé sur la valorisation de la ressource « peupliers ».

#### Validation de la Stratégie énergétique territoriale et du Schéma éolien

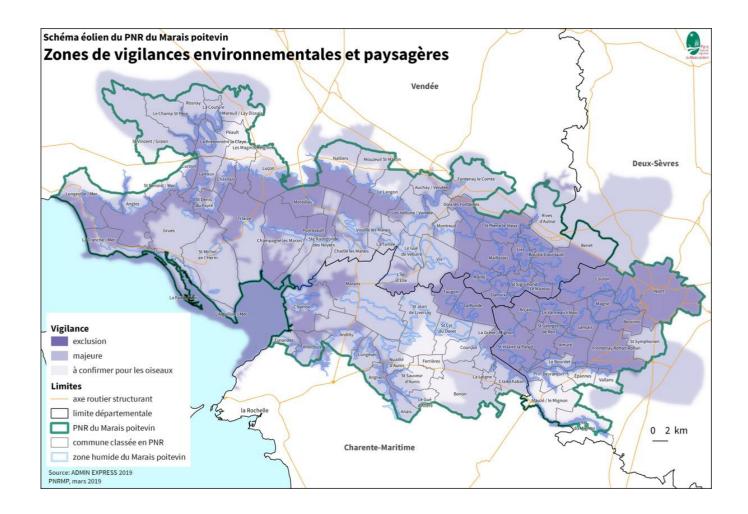
Le comité syndical du Parc naturel régional du Marais poitevin a validé (1er avril 2019) les principes suivants concernant la stratégie énergétique territoriale concertée :

- > faire du Marais poitevin un territoire exemplaire pour la maitrise de l'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables tout en préservant la biodiversité et les paysages conformément à la charte,
- > réduire la consommation d'énergies et favoriser une diversité d'énergies renouvelables respectueuses de l'environnement et du cadre de vie,
- > partager les enjeux, objectifs chiffrés et actions à mener avec les collectivités et en particulier les EPCI, porteurs des PCAET, des services de l'État, les socio-professionnels, les associations, les habitants...
- > relayer les bonnes pratiques et soutenir les expérimentations,
- > permettre au Parc d'émettre, sur cette base, des avis sur les projets pour lesquels l'État et/ou les porteurs de projet le sollicitent.

Afin de préciser les modalités permettant d'atteindre cette ambition collective, l'année 2019 a été marquée par l'engagement de la stratégie territoriale énergétique du Parc naturel régional et en particulier la validation de son volet éolien.

D'une manière générale, les collectivités membres du Parc souhaitent davantage de planification pour organiser ce développement. La Commission a donc travaillé prioritairement sur l'éolien en raison d'un nombre croissant et non maîtrisé de projets.

Le schéma éolien proposé à l'échelle des 3 Départements, des 2 Régions et des 8 EPCI, se traduit sous forme de cartographie des zones de vigilances environnementales et paysagères et des recommandations : planifier les futures implantations pour préserver les espaces paysagers en environnementaux les plus remarquables, éviter le mitage ou l'encerclement du Marais par l'effet cumulé des parcs éoliens, densifier les parcs existants sous réserve qu'ils ne présentent pas de risques pour le paysage et la biodiversité.



#### Pour encourager le mix énergétique : un accompagnement renforcé des porteurs de projet

Le PNR du Marais Poitevin s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement des collectivités locales ou territoriales qui souhaitent passer à l'acte en matière de recours aux ressources renouvelables disponibles localement. Il a sollicité le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) afin d'être aidé à identifier, concrètement, les projets pouvant être amenés rapidement sur son territoire, à savoir, pour la Région Nouvelle-Aquitaine, 41 communes réparties sur la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Communauté de communes Aunis Atlantique, la Communauté d'agglomération de la Rochelle (Esnandes) et la Communauté de communes d'Aunis Sud (Anais).

Les projets à détecter portent prioritairement sur la maîtrise de l'énergie, le bois énergie, le solaire thermique, le solaire photovoltaïque et la géothermie. Un questionnaire a été envoyé aux communes, EPCI, entreprises et agriculteurs en partenariat avec les EPCI concernés et la chambre d'agriculture. L'objectif est d'atteindre au moins un projet concrétisé par commune d'ici 2020, soit une quarantaine de projets. Une convention a été signée avec le CRER, le 12 juillet 2019. Les premiers retours sont positifs puisque 70 entreprises, 6 EPHAD, 13 agriculteurs et 15 communes ont déjà répondu. Le CRER a commencé les premiers rendez-vous en novembre 2019. Ils se poursuivront en 2020.

#### Vers un territoire bas carbone







Une journée d'échange « agir pour le climat dans le Marais poitevin » a été organisée, le 19 septembre 2019, pour permettre de mieux appréhender la problématique et les enjeux liés aux changements climatiques dans le Marais poitevin.

Cette journée a été l'occasion de comprendre la dynamique historique d'aménagement et de fonctionnement du Marais poitevin et de partager des exemples d'actions de préservation des habitats littoraux contribuant aux enjeux climatiques à la pointe de la baie de l'Aiguillon.

Le Parc a également soutenu la candidature de « La Rochelle, territoire zéro carbone » et participe aux actions engagées dans ce cadre depuis fin 2019 suite à la sélection de la candidature au niveau national.



#### Des avis pour les projets du territoire ayant un impact sur l'environnement

Le Parc naturel régional est consulté sur les projets de production d'énergies renouvelables soumis à étude d'impact environnemental sur son territoire :

- par les services de l'Etat, pour rendre des avis sur les études d'impact des projets envisagés,
- directement par les porteurs de projets, pour apporter son expertise en amont des demandes d'autorisation soumises aux services de l'Etat.

Ce travail se fait dans le cadre de la commission « avis réglementaires » du Parc. Cette commission réunit les élus désignés par le Bureau du Parc ; ils ont pour mission d'étudier les dossiers présentés et de préparer les avis que le Parc transmet aux services de l'Etat et aux porteurs de projets qui le sollicitent. L'objectif est de permettre aux projets d'aboutir dans les meilleures conditions possibles tout en respectant le paysage bâti, les espaces naturels et la biodiversité.

En 2019, 2 avis concernant des projets de production d'énergies renouvelables ont été émis. Ils concernaient deux projets de création de parc éolien : l'un à Doeuil-sur-Mignon (avis du 30 septembre 2019) et l'autre à Benon et Saint-Georges-du-Bois (avis du 25 novembre 2019).

7 porteurs de projets de production d'énergies renouvelables ont sollicité l'avis du Parc en amont de leur projet : 3 concernaient un parc solaire au sol ou flottant (Saint Hilaire-la-palud, Marans et Luçon) et 4 concernaient un projet de parc éoliens (Benon, Grues, Angliers, Andilly).

#### Partie 2 - AXE 2

#### AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRÉSERVÉ

#### ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

### PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET GARANTIR LA MULTIFONCTIONNALITE DE LA ZONE HUMIDE

- > QUALITE DE L'EAU
- > MILIEUX AQUATIQUES

**MESURE 9** > Participer collectivement à la bonne gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant

**MESURE 10 >** Participer au maintien et à la restauration d'une qualité d'eau maximale sur l'ensemble du Marais

#### **ORIENTATION STRATÉGIQUE 5**

## PRÉSERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU MARAIS

**MESURE 11** > Accroître et partager les connaissances relatives au patrimoine biologique et paysager du Marais

**MESURE 12** > Conduire des programmes de préservation, de valorisation et de restauration de sites à haut potentiel écologique et d'espèces remarquables

**MESURE 13** > Contribuer à la bonne gestion des espèces et des habitats sur l'ensemble du Marais

- > OBSERVATOIRE DE LA NATURE
- > BIODIVERSITE GORGE BLEUE
- > BIODIVERSITE ARAIGNEES
- > Habitats naturels Inventaires
- > SITES A HAUT POTENTIEL ECOLOGIQUE
- > CONTINUITES ÉCOLOGIQUES
- > SERVICES ECOSYSTEMIQUES POLLINISATEURS
- > ZONE HUMIDE RAMSAR
- > NATURA 2000
- > Projet Life Baie de l'Aiguillon
- > ESPACES NATURELS GESTION CONSERVATOIRE
- > ESPECES INVASIVES

#### ORIENTATION STRATÉGIQUE 6

#### PRÉSERVER LES PAYSAGES IDENTITAIRES DU MARAIS

**MESURE 14** > Promouvoir un aménagement du territoire respectueux des paysages identitaires du Marais

**MESURE 15** > Sauvegarder l'architecture traditionnelle maraîchine et proposer des références pour un habitat « intégré » au Marais poitevin

- > Grand Site de France
- > Paysage patrimoine
- > Paysage plantation
- > AMENAGEMENT URBANISME
- > DEVELOPPEMENT DURABLE PROJETS
- > ARCHITECTURE PATRIMOINE
- > ARCHITECTURE HABITER
- > Cadre de vie reglementation

#### PROGRAMME D'ACTIONS A L'ŒUVRE :

- > Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (actions 253a, 253b, 253c et 253d)
- > Animation et mise en œuvre du plan d'actions continuités écologiques (actions 255 à 258)
- > Etude et mise en valeur écologique du littoral et réchauffement climatique (actions 254 et 254b)
- > Plan paysage (actions 261 et 262)
- > Renouvellement de la trame arborée "plantons les têtards de demain" (action 263)
- > Suivi de boisement (action 264)
- > Valorisation de l'architecture maraichine (action 265)
- > Accompagnement des collectivités pour un urbanisme de qualité et un paysage préservé (action 266)

#### **FINANCEURS:**

- > Etat
- > Région Pays de la Loire
- > Région Nouvelle-Aquitaine
- > 89 communes du PNR du Marais poitevin
- > 8 EPCI
- > Département des Deux-Sèvres
- > Département de la Charente-Maritime
- > Département de la Vendée
- > Agence de l'eau Loire Bretagne
- > Fonds européens FEDER
- > Fondation du patrimoine
- > TEPCV Aunis Atlantique

#### PARTENAIRES DE L'ACTION :

- > Etat
- > Région Pays de la Loire
- > Région Nouvelle-Aquitaine
- > 89 communes du PNR du Marais poitevin
- > 8 EPCI
- > Département des Deux-Sèvres
- > Département de la Charente-Maritime
- > Département de la Vendée
- > Agence de l'eau Loire Bretagne
- > Commission Supérieure des Sites
- > Réseau des Grands Sites de France
- > opérateurs locaux
- > usagers du marais
- > population
- > Conservatoires des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
- > Conservatoires des espaces naturels des Pays de la Loire

- > Fédération des chasseurs
- > LPO
- > Office national de la chasse et de la Faune Sauvage
- > INRA
- > Mission Bocage
- > Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
- > Département de la santé des forêts
- > Association sites et monuments
- > propriétaires fonciers volontaires
- > écoles de Taugon
- > Maison familiale rurale de St Martin-de-Fraigneau
- > Ferme pédagogique du Marais poitevin
- > groupe d'habitants-récolteurs volontaires
- > groupe d'habitants-observateurs volontaires
- > Association Prom'Haies
- > SCI la Forge
- > Fondation du patrimoine

## QUALITÉ DE L'EAU

# Développer les projets d'assainissement respectueux de l'environnement et du cadre de vie

Le Parc naturel régional conduit ou accompagne des projets de Zone de rejet végétalisée (ZRV) en complément de l'assainissement collectif existant.

En 2014, le Parc avait conduit en maîtrise d'ouvrage l'aménagement d'une Zone de Rejet Végétalisée (ZRV) à Taugon. En 2017, il a reproduit l'expérience à La Ronde.

En 2019, une troisième ZRV a vu le jour sur la commune de Charron en lien avec l'aménagement d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées. Une zone humide de près d'un demi hectare a été façonnée puis plantée en phragmites (environ 9.000 plants).



Conduits en partenariat étroit avec Eaux 17, syndicat compétent sur le secteur, ces 3 projets sont des initiatives relativement innovantes dans le Marais poitevin. Ces aménagements semi-naturels, encore expérimentaux sur le territoire, semblent adaptés au milieu et à ses caractéristiques particulièrement complexes (régime d'écoulement, milieu naturel sensible, etc.).



En mettant les plantes (espèces hélophytes déjà présentes naturellement dans la zone humide du Marais poitevin) au service de l'assainissement, les 2 partenaires des projets, le Parc naturel régional et Eaux 17, visent un objectif commun: la préservation de la qualité de l'eau (surface et nappes).

La Régie des services des eaux (Rése) de Charente-Maritime a pu effectuer des analyses de qualité de l'eau dans les ZRV et les résultats étaient très satisfaisants. Ces dispositifs améliorent significativement la qualité de l'eau.

Pensés globalement, les projets de ZRV permettent d'atteindre d'autres objectifs que l'unique épuration des eaux usées. En renforçant la végétation naturelle et en maintenant certains niveaux d'eau, les ZRV participent à la préservation de la biodiversité, aux continuités écologiques et offrent des opportunités de découverte, d'observation ou de quiétude aux visiteurs (habitants, écoles, touristes...).

## MILIEUX AQUATIQUES

# Les poissons grands migrateurs : indicateurs de la santé des milieux aquatiques dans le Marais poitevin

Le Parc naturel régional est l'animateur du pôle « poissons » de l'Observatoire du Patrimoine naturel du Marais poitevin. A ce titre, le Parc coordonne les suivis des populations de poissons grands migrateurs en tant qu'indicateurs de l'état de conservation des milieux aquatiques.

Le Parc participe aux différentes instances locales, nationales et européennes concernant cette thématique :

- animation du réseau de partenaires pour le pôle poissons de l'OPN du Marais poitevin,
- monitoring anguille: dispositif d'évaluation du plan de gestion national anguille (PGA),
- participation aux : COGEPOMI (Comité de gestion des poissons migrateurs), PLAGEPOMI (plan de gestion des poissons migrateurs), groupe technique « espèces » du COGEPOMI,
- participation aux travaux du GRISAM (Groupement d'Intérêt Scientifique sur les poissons Amphihalins).

En outre, le PNR apporte son conseil et son assistance dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques : expertise apportée pour l'élaboration des CTMA, des contrats de marais, Natura2000, ...

L'année 2019 a permis de s'inscrire dans la continuité des opérations de suivi, qui s'effectuent sur le long terme en raison des cycles de vie parfois longs de certaines espèces (Lamproie marine, Anguille européenne).

Le PNR a également organisé des animations sur la thématique des poissons migrateurs, à destination du grand public : animation anguille à Coulon en juillet 2019, conférence sur les « poissons migrateurs » au Festival international du film ornithologique et animalier de Ménigoute (Deux-Sèvres), ...



## **OBSERVATOIRE DE LA NATURE**

## L'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin et son réseau

# Garantir sur le long terme le suivi de la biodiversité et la capitalisation des connaissances et transmettre l'information



L'Observatoire du Patrimoine naturel du Marais poitevin(OPN), outil à la disposition du territoire et des socio-professionnels de la nature, s'est fixé comme objectif de suivre l'évolution de la biodiversité afin d'orienter l'action publique.

Coordonné par le Parc naturel régional, avec le soutien d'une trentaine de partenaires et des financements d'État (via l'EPMP ou les

DREAL) et un mécénat WKN France, l'OPN permet de recueillir et de partager des données précises et validées par tous, sur le patrimoine naturel du Marais poitevin.

## Les suivis d'espèces et les études en 2019

En 2019, l'OPN s'est attaché à suivre 19 indicateurs. Au-delà des suivis conduits tous les ans, comme les Busards cendrés, les Guifettes noires, les poissons migrateurs, les limicoles et anatidés hivernants, les hérons nicheurs, le programme Vigie chauve-souris, le suivi des grenouilles brunes, etc., les partenaires de l'OPN ont engagé des suivis importants sur : l'évolution de la population et de la répartition de la Gorgebleue à miroir blanc (2009 – 2019), des cortèges d'amphibiens dans les mares bocagères de bordure de la zone humide (2011 – 2019), l'évolution de la population des grenouilles vertes, etc.

L'OPN s'intéresse aussi à la fonctionnalité de la zone humide (relation entre les espèces et les habitats) avec l'étude LIFE Baie de l'Aiguillon sur le déplacement des anatidés hivernants mais aussi à l'amélioration des connaissances sur les Araignées et la bio-histoire de l'avifaune nicheuse.

L'OPN Marais poitevin est organisé en pôle thématique (oiseaux, mammifères, insectes, poissons, etc.). La réunion des responsables des pôles s'est tenue le 9 septembre 2019. Elle permet de faire le bilan du fonctionnement de l'OPN et de discuter des prochains suivis.

## La journée annuelle de restitution des résultats



L'OPN est opérationnel depuis 15 ans et la journée annuelle de restitution des résultats et des suivis est un moment attendu par les acteurs. La preuve en est, avec la participation, le 4 février 2020, au Théâtre le Millandy, à Luçon, de 135 professionnels et 60 étudiants de BTSA GPN de La Roche-sur-Yon et Melle.

Cette année, des sujets inédits sur le Marais poitevin ont été développés :

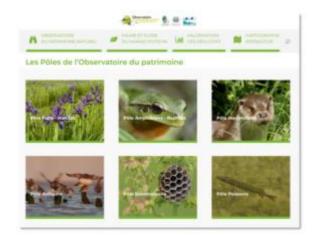
- le bilan des connaissances sur les Araignées,
- l'inventaire des algues marines des estrans,
- la biohistoire de l'avifaune nicheuse,
- la végétation aquatique des marais de la Vacherie,
- un programme de suivi des habitats côtiers...

Ce temps fort, animé par Éric Feunteun (Professeur en écologie marine du MNHN, Chef de la station marine de Dinard et membre du Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional du Marais poitevin) est l'occasion d'aborder, entre professionnels, les résultats de l'OPN sur différentes thématiques (Gorgebleue à Miroir Blanc, Amphibiens, Algues marines, Végétation aquatique, etc.) et surtout d'échanger et de partager leurs analyses et questionnements.



Cette rencontre scientifique et technique est inscrite dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides.

## Partager les données et valoriser les résultats



La diffusion des résultats et le partage des données de l'OPN est une priorité pour le Parc naturel régional du Marais poitevin. Ainsi, en 2019, un travail très important de refonte du site internet de l'OPN a été engagé.

Le site, mis en ligne en janvier 2020, est conçu pour expliquer le fonctionnement de l'OPN et permettre de consulter les résultats des études et des suivis : https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/

En parallèle du nouveau site internet de l'OPN, le Parc naturel régional a diffusé 26 lots de données biologiques pour différents projets : atlas de répartitions des amphibiens, études d'incidences Natura 2000 pour des collectivités ou communes, Conservatoire botanique, etc. Ce chiffre est toujours en hausse.

En novembre 2019, le Parc naturel régional a participé au Festival international du film ornithologique de Ménigoute pour une animer une conférence sur les poissons migrateurs.

A cela s'ajoutent, les nombreux programmes d'actions et dispositifs publics dans lesquels les résultats de l'OPN sont utilisés : les contrats de marais animés par l'EPMP, les diagnostics MAEC, la réactualisation des ZNIEFF pour la partie Vendéenne, la finalisation du document d'objectifs Natura 2000, etc.

## Faire évoluer l'OPN et l'ouvrir au public

En 2020, le Parc naturel régional va continuer la mise en œuvre de l'OPN (suivis, analyses, restitution, etc.) et chercher à ce que cet outil soit mieux identifié dans les politiques publiques et dans les programmes des acteurs du territoire. Il sera accompagné de l'UMS Patrinat (regroupement du CNRS), du Museum national d'histoire naturel et de l'Office français de la biodiversité. Ce dernier a accepté la proposition faite en 2019 par le PNR et ses partenaires d'effectuer une évaluation de l'OPN (choix des indicateurs, fonctionnement, proposition d'évolution, etc.). Cette mission va durer 1 an.

Enfin, le PNR va changer de base de données afin de remplacer l'outil SERENA par Géonature. Ce logiciel va offrir au PNR et ses partenaires la possibilité de travailler sur un outil de visualisation des données biologiques : « biodiv'Maraispoitevin ». Il permettra, aux habitants, usagers et élus du Marais poitevin, de regarder des cartes interactives de répartition des espèces à la maille ou à la commune.

La mission d'évaluation et le projet Biodiv'Maraispoitevin ont été précisés lors d'une réunion le 16 septembre 2019 entre le PNR et les signataires de la charte de l'OPN.

## BIODIVERSITE - GORGEBLEUE A MIROIR BLANC

## Une espèce à enjeu dans le Marais poitevin

La Gorgebleue à miroir blanc (*Luscinia svecica ssp namnetum*) est un oiseau se reproduisant uniquement sur la façade atlantique française entre le Finistère et l'estuaire de la Gironde. Elle affectionne particulièrement les zones à végétation haute de la zone retro-littorale.

Le Marais poitevin accueille une population importante de Gorgebleue à miroir blanc au cours de la période de reproduction (mai et juin). Cette espèce est une espèce à enjeu dans le Marais poitevin.

## Les études et le suivi de l'espèce dans le Marais poitevin

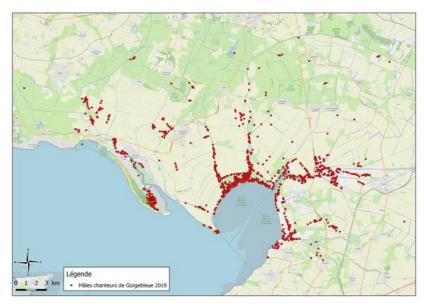
L'Observatoire du patrimoine naturel (OPN) du Marais poitevin a diligenté en 2008 une première étude visant à caractériser la répartition de l'espèce dans la zone littorale bordant la Baie de l'Aiguillon. Au moins 810 cantons (mâles chanteurs) ont été comptabilisés sur la zone lors de cette étude (Joyeux et al. 2008 ; Joyeux et al. 2010).

En 2019, cette étude a été renouvelée pour avoir un nouvel état des lieux de la population. Ce suivi a été réalisé par l'OFB, la LPO France, la LPO Vendée et les gestionnaires des Réserves naturelles nationales (RNN) de la Belle Henriette, de la Baie de l'Aiguillon et de Saint-Denis-du-Payré. A cette occasion, 671 cantons ont été recensés. Une part importante de la population occupe les prés salés de la Baie de l'Aiguillon et la végétation haute des bords des canaux.

Distribution des mâles chanteurs de Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica namnetum*) sur l'ensemble de la zone d'étude en 2019.

source: OFB, (Gallais, R 2019)

Rapport téléchargeable sur le site de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin <a href="https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-avifaune/gorgebleue-miroir-blanc/">https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-avifaune/gorgebleue-miroir-blanc/</a>



Grâce aux études conduites, on a pu observer une chute importante des effectifs de Gorgebleue à miroir blanc, en particulier sur les digues de bords de canaux et sur les bordures de champs cultivés. Cette baisse des effectifs est à imputer à des changements de mode de gestions des digues (et des bords de digues) amenant à une disparition des zones à végétation haute de type Moutarde noire et Grande Ciguë.

Au vu de la responsabilité de notre territoire pour la conservation de cette espèce, il est important d'identifier et de mettre en œuvre des mesures visant à préserver les habitats favorables à la reproduction de cette espèce en limitant ou en supprimant la fauche des couverts herbacés se trouvant sur les bords de champs et sur les bords de canaux. Il est aussi nécessaire de favoriser et de créer des habitats de types roselières, en bordure de la Baie de l'Aiguillon. Enfin, il est important de veiller à conserver le bastion important se trouvant sur la RNN de la Baie de l'Aiguillon en évaluant l'impact de la gestion des prés salés par la fauche sur la population de cette espèce.

Ces orientations d'action seront reprises dans le nouveau document d'objectifs Natura 2000 en cours de rédaction par le PNR Marais poitevin.

## **BIODIVERSITE - ARAIGNEES**

## Des espèces indicatrices de la qualité des milieux

Le pôle entomologique de l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin suit plusieurs "indicateurs" (Libellule, Papillon de jour, Criquet et sauterelle, etc.) pour évaluer l'évolution de la biodiversité du Marais poitevin.

En 2019, le pôle a décidé de travailler sur les Araignées. En effet, ce groupe est souvent peu étudié alors que les espèces présentes peuvent informer les gestionnaires sur la qualité des milieux.

## Un premier état des lieux de l'aranéofaune du PNR du Marais poitevin

Le Marais poitevin est un des rares territoires qui a fait l'objet d'études basées sur des échantillonnages standardisés ou ponctuels de son aranéofaune, sur différents milieux (prairies communales, milieux dunaires etc.) et par différents acteurs (Université de Rennes, Naturalistes Vendéens, GRETIA, CNRS de Chizé, etc.). Afin de regrouper les informations disponibles, il a été demandé au Groupe d'étude des invertébrés armoricains (GRETIA) d'effectuer une synthèse des connaissances existantes.

Ce travail a permis de réunir 5.500 observations d'araignées sur le périmètre du Parc naturel régional du Marais poitevin. Au vu des connaissances actuelles, le territoire compte 425 espèces connues, ce qui représente environ les 2/3 de la faune régionale en Pays de la Loire. Parmi ces espèces, 29 font partie de la liste des araignées déterminantes ZNIEFF des Pays de la Loire et une de la liste des espèces de la Stratégie de conservation des aires protégées. La diversité des milieux (dunes, prairies humides, boisements, etc.) et la position géographique du territoire (climat, sol, etc.) expliquent en partie cette richesse.



## Richesse, diversité et qualité des espèces et des milieux du Marais poitevin

De nombreux taxons remarquables, caractéristiques du littoral (dunes, marais salés) ou encore des milieux prairiaux (humides, mésophiles ou littoraux) ont été identifiés. L'habitat renseigné avec la plus grande richesse est la dune grise avec 151 espèces recensées. Les milieux prairiaux avec entre 53 et 60 espèces recensées ne sont pas les habitats les plus riches. Ils se placent derrière les marais salés, les forêts caducifoliées, les roselières et même les zones anthropisées tels que les parcs et jardins. Pourtant, les prairies humides sub-saumâtres abritent le plus d'espèces spécialistes. Les contraintes liées à la salinité du milieu expliquent cette situation.

Globalement les proportions en araignées ubiquistes (non liées à un milieu spécifique) sont importantes dans les autres types de prairies et sont même majoritaires dans les prairies sèches. Pour les araignées vivant dans les prairies et comme beaucoup d'autres espèces d'insectes (criquets, etc.) et d'oiseaux, il est important de conserver des zones de refus (zones dans les prairies moins pâturées ou non fauchées).

## De la connaissance aux orientations de gestion des milieux remarquables

Cette étude met en évidence certaines lacunes dans les connaissances des araignées en général et dans le Marais poitevin.

Dans le cadre de l'OPN, un suivi sur ce groupe à l'échelle de la zone humide est actuellement difficilement envisageable car on manque de connaissances, compétences, etc. Une piste de réflexion peut être que les sites protégés du Marais poitevin s'approprient ce groupe et les étudient dans le cadre de leurs plans de gestion.

## HABITATS - INVENTAIRES

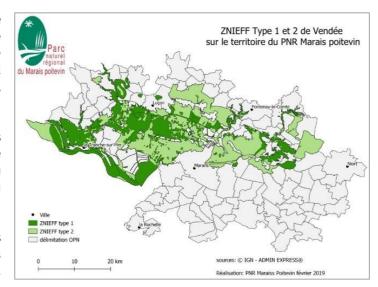
## Réactualisation des ZNIEFF vendéennes du Marais poitevin

Sur le territoire vendéen du PNR du Marais poitevin, on retrouve 75 ZNIEFF de type I et 4 ZNIEFF de type II.

Dans le cadre de l'Inventaire permanent du patrimoine naturel (IPPN) qui identifie les Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) en France, le Parc naturel régional du Marais poitevin a été chargé, à la demande de la DREAL des Pays de la Loire, de réactualiser les ZNIEFF sur la partie Vendéenne de l'ensemble de son territoire.

L'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire, les secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, PLU, SCoT, etc.). On distingue deux types de ZNIEFF:

- les ZNIEFF de type I: espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.
- les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers cohérents et plus riches que les milieux alentours.



## Un travail important et déterminant pour le porté à connaissance

Les objectifs étaient de mettre à jours les listes d'espèces présentes sur les 79 ZNIEFF en Vendée du Parc naturel régional et, si nécessaire, de modifier les périmètres et les bordereaux descriptifs des ZNIEFF. Les informations sur ces ZNIEFF n'ont pas été réactualisées depuis 1998.

Pour cette mission, le PNR a fourni l'ensemble des données biologiques acquises dans l'OPN et des données à la LPO 85. Il a missionné un prestataire spécialisé pour conduire cette actualisation des ZNIEFF.

Au total, 62.594 données faune classées comme « déterminante ZNIEFF » ont été analysées dont 1.479 nouvelles données intégrées aux listes des données des ZNIEFF. Parmi ces 1.479 nouvelles données, 501 concernent des espèces qui n'avaient pas encore été observées sur les sites concernés.

En plus de la révision des listes d'espèces, ce travail a permis de prendre en compte les modifications récentes du Marais poitevin en intégrant les milieux de la Réserve naturelle nationale (RNN) de la Belle Henriette, le site du Conservatoire du littoral de la Prée mizottière mais aussi d'intégrer des sites non pris en compte initialement comme la forêt de Longeville-sur-mer.

Ce travail a été transmis à la DREAL des Pays de la Loire qui le fera remonter au Museum national d'histoire naturel pour validation.

## SITES A HAUT POTENTIEL ECOLOGIQUE

## La restauration de milieux humides et d'espèces remarquables

## Des mares pour le Pélobate cultripède dans le cadre du CTMA du Lay aval

Le Pélobate cultripède est un crapaud protégé, vivant seulement en Espagne et en France (pourtour méditerranéen et arc Atlantique). Il a la particularité d'avoir un couteau sur les pattes arrières, ce qui lui permet de s'enfouir dans le sable. Il sort la nuit pour se nourrir de vers, d'insectes, etc.

Les milieux sableux du littoral du Marais poitevin ont la chance d'accueillir encore une petite population de ce crapaud. 3 sites accueillent cette espèce dans le PNR: la Réserve naturelle nationale (RNN) de la Belle Henriette, la RNN de la pointe d'Arçay à la Faure-sur-mer et la lentille sableuse du Braud sur la commune de Grues, proche de l'Aiguillon-sur-mer.



Ce dernier site est suivi par le PNR du Marais poitevin, avec l'accord de l'agriculteur. Il se compose de prairies sableuses pâturées par des chevaux avec quelques mares et fossés où le pélobate se reproduit.

Afin de conforter ses sites de reproduction, le PNR et le Syndicat Mixte Bassin du Lay ont engagé un programme de travaux dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatique (CTMA) du Lay aval.





Les travaux réalisés, en octobre 2019, par le Syndicat Mixte Bassin du Lay ont permis de rendre favorable à la reproduction 4 milieux aquatiques (3 mares et 1 fossé).

Une mare et 100 mètres de fossés ont été curés, une mare a été ré-ouverte et une autre a été l'objet d'une opération de faucardage.

La préservation du Pélobate est un enjeu majeur pour le Marais poitevin. Il est l'objet d'une attention particulière de la part du document d'objectifs Natura 2000, qui encourage la préservation de cette espèce rare à l'échelle européenne!



Ces travaux démontrent l'intérêt des Contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) qui peuvent servir aussi les enjeux Natura 2000.

D'autres travaux portés par la Réserve naturelle nationale (RNN) de la Casse de la Belle Henriette, la LPO Vendée et la commune de la Faute-sur-mer ont eu lieu en 2019 et seront poursuivis en 2020.

Photo Nicolas Douillard, Syndicat mixte du Bassin du Lay

# Une tourbière à plante carnivore avec le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire

Le territoire du PNR du Marais poitevin se trouve dans la zone de transition entre le bassin aquitain (calcaire) et le massif armoricain (granite). On y retrouve deux types de roche qui sont normalement éloignées l'une de l'autre. A seulement quelques dizaines de kilomètres de distance, il est possible d'observer des milieux très rares que sont les tourbières alcalines (sur calcaire) situées en Deux Sèvres et une tourbière acide (sur granite) sur la commune de Saint-Vincent-sur-Graon en Vendée.

A l'échelle des Pays de la Loire, les habitats de tourbières sont rares et font l'objet d'un plan régional d'actions (PRA), animé par le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire (CEN PdL).

Dans le cadre du Plan régional d'actions, le PNR du Marais poitevin et le CEN PdL ont travaillé pendant 1 an à l'élaboration d'un chantier de restauration de la tourbière acide dans le bocage de la commune de Saint-Vincent-sur-Graon. Située sur une parcelle anciennement pâturée, la tourbière abrite plusieurs plantes protégées dont une espèce de plante carnivore, la *Drosera à feuilles rondes*.



Associé à ce travail d'inventaire, une étude hydrogéologique a été réalisée pour comprendre la formation de ce milieu au niveau de cette résurgence.





Avec l'abandon du pâturage, la végétation herbacée est remplacée par les arbres qui, à long terme, vont faire disparaître les plantes protégées.

C'est pourquoi, afin de préserver ce milieu rare, un chantier a été organisé en octobre 2019 avec une classe de 20 futurs agriculteurs du CFPPA Nature de la Roche-sur-Yon.

Cette journée de travaux a permis de couper, sur 300 m², les arbres et les buissons de ronce qui se développaient sur la tourbière.

Ce chantier a pu se faire grâce à l'accord du propriétaire qui a pris conscience de l'importance de conserver ce milieu.

## Un aménagement permettant le développement d'une roselière

Le Parc du Marais poitevin a aménagé un ouvrage hydraulique afin de permettre une gestion différenciée des niveaux d'eau sur une ancienne boucle du Lay sur la commune de Grues, situé en domaine public fluvial.

Cet aménagement devrait favoriser le développement d'une roselière d'une surface potentielle de 1,6 hectare ; un habitat naturel remarquable des zones humides.



## CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

## Des opérations en faveur des espaces et des espèces à l'échelle du Marais

Le Parc naturel régional du Marais poitevin a élaboré une stratégie de territoire en faveur des continuités écologiques. Celleci se formalise par l'engagement d'un programme d'actions spécifique ambitieux 2019-2024 qui s'inscrit dans la continuité de la définition des enjeux « Trame Verte et bleue » finalisée en 2018. Le projet 2019 correspond à la première année d'engagement du plan d'actions. Le programme est mis en œuvre sous l'égide d'un comité de pilotage et d'un comité technique animés par le Parc.

### Animation, coordination et accompagnement des projets TVB

L'animation du groupe technique PNR/Chambres d'Agriculture a pour objectif la recherche de projets sur les secteurs agricoles en Deux-Sèvres, Vendée et Charente-Maritime. Ce travail s'est soldé par la production d'un rapport intitulé « Plan d'actions Continuités écologiques, Bilan d'action 2018-2019 portée par le PNR du Marais poitevin en lien avec les Chambres d'agriculture 17, 79 et 85, septembre 2019 ». Associé à ce rapport, sont présentées les fiches techniques de chaque projet étudié par les Chambres d'agriculture.

Plus largement, le PNR a coordonné et conduit des actions et travaux sur le domaine privé, agricole ou non et sur le domaine collectif, mettant en œuvre notamment, les projets étudiés par les Chambres d'agricultures depuis 2017.

Dans l'objectif de diffuser l'information auprès des publics, le PNR a créé des outils d'information et de sensibilisation qui sont présentés sur son site internet et qui sont mis à disposition des partenaires (Chambres d'agriculture, collectivités) sous la forme de diaporamas



En tant que personne publique associée, le PNR est associé à l'ensemble des démarches d'élaboration des documents d'urbanisme et de planification portés par les EPCI et syndicats mixtes : Plan local d'urbanisme communal (PLU) et intercommunal (PLUi), Schéma de cohérence territoriale. A cet effet, il participe aux réunions et ateliers de concertation. En amont des démarches, il transmet le diagnostic Trame verte et bleue du territoire et accompagne les acteurs de l'aménagement à sa traduction dans les documents d'urbanisme. Lors de l'arrêt des documents, la Commission « avis réglementaires » du PNR, constituée d'élus membres du Bureau, émet un avis sur la prise en compte des enjeux biodiversité et sur la transposition de la Charte du PNR, conformément aux articles L. 131-1 et L. 141-10 du Code de l'Urbanisme.

Enfin, en 2019, l'animation technique et administrative de l'action a nécessité l'emploi d'un poste spécifique avec le recrutement d'un agent à mi-temps en CDD à partir du 22 juillet.

## Travaux et actions en faveur des continuités écologiques

Dans la poursuite des actions concrètes engagées depuis 2017 et sur la base des projets identifiés notamment par les Chambres d'agriculture, des travaux et études ont été engagés pour servir les enjeux de la TVB.

#### Enjeux route et faune sauvage

Suite aux premières investigations de 2018 qui identifiaient des ruptures de corridors de déplacement pour la faune terrestre, une étude précise concernant des secteurs particuliers en Charente-Maritime et en Deux-Sèvres a été commandée auprès de GREGE (bureau d'études en environnement spécialisé sur l'étude et la conservation des mammifères et de leurs habitats). Elle aboutit à la production d'une étude technique reposant sur une analyse de points précis de franchissement de voies routières par la faune sauvage et sur les propositions concrètes et chiffrées d'aménagement et/ou de réaménagements éventuels en Charente-Maritime et en Deux-Sèvres : « analyse de points de franchissement de voies routières par la faune sauvage et proposition d'aménagement, GREGE, octobre 2019, 66 pages ».

Ce travail va permettre d'engager sur les années à venir des projets de travaux ciblés sur les sites les plus prioritaires.

#### Enjeux pelouses calcaires

Le coteau calcaire de Chaillé-les-Marais, classé en APPB pour la protection de sa pelouse calcaire et des espèces associées, a nécessité une importante action de restauration incluant des aménagements destinés à entretenir ensuite l'espace par pâturage ovin.

Le PNR a lancé avec la commune un nouveau contrôle de la végétation arbustive et surtout la réfection de l'ancienne clôture et son raccordement jusqu'aux falaises, créant ainsi un espace pouvant être fermé provisoirement sur la plus grande partie de la pelouse calcaire. Des moutons vont pouvoir jouer leur rôle de tondeuse naturelle.





Contrôle de la végétation ligneuse, création de clôtures et mise en pâturage raisonné avec des moutons



Par convention, le pâturage sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Chaillé-les-Marais est contrôlé dans le temps (entre 3 et 5 petites périodes de pâture dans l'année) et dans l'espace avec la possibilité de créer des enclos à l'intérieur avec des clôtures mobiles électriques (pour la préservation des Odontites par exemple).

Autre action, la poursuite des débroussaillages sélectifs de buissons épineux et de friche herbacée sur le Tertre de Saint-Hilaire-la-Palud (500m²), avec exportation des rémanents. L'objectif est de restaurer le coteau calcaire en voie d'enfrichement et de fermeture par les arbustes et des ourlets herbacés denses : coupe de petits ligneux avec exportation et/ou brûlots avec exportation des cendres et des résidus de coupe, fauche de la strate herbacée avec mise en tas des résidus en bout de parcelle.

Travaux réalisés en novembre 2019, Débroussaillage du tertre avec exportation des produits de coupe.

Ces travaux soldent la restauration engagée depuis 2018 sur cet espace. Le propriétaire aura à sa charge l'entretien du site sous les conseils du PNR.

#### Enjeux mares et amphibiens

Deux mares ont été créées afin d'accueillir les amphibiens :

- création d'une mare de 78m² avec berges en pentes douce et palier sur une propriété privée située sur la commune de l'Ile-d'Elle.
- création d'une mare sur la commune St Sigismond.

Mare réalisée en septembre 2019, L'Ile-d'Elle



#### Enjeux Haies et bocage

10 chantiers de plantation auprès d'agriculteurs et de propriétaires fonciers ont été instruits par le PNR du Marais poitevin pour un linéaire cumulé de 3.700 mètres et une surface de bosquets de 370 m². Les travaux de plantation seront réalisés début 2020.

300 mètres linéaires de haie ont été plantés à St Sigismond et une terrée a été plantée sur 0,6 hectare à Maillé.



#### **Enjeux prairies**

Grâce au partenariat entre le Parc, le Syndicat de Chasse et la commune d'Angles, l'entrée du *marais communal* a été restaurée et réaménagée pour faciliter l'accès aux bovins et pour accueillir le public. Ces travaux permettent une valorisation de la prairie communale et une sensibilisation du public aux enjeux des prairies du Marais poitevin.

Les anciens déblais stockés ont été retirés permettant un meilleur déplacement des bovins et des bétaillères et une plateforme a été installée pour la découverte de cette vaste prairie communale.

Accessible au public, cette plateforme est équipée d'un panneau explicatif qui donne de précieuses informations sur la prairie communale.

#### Enjeux Chiroptères

Des aménagements spécifiques à l'accueil des Chauve-souris ont été réalisés :

- création d'un bardage vertical en peuplier, adapté pour l'accueil des Chiroptères, sur le pignon d'un bâtiment communal de la commune d'Angliers. Travaux réalisés début septembre 2019.





Avant et après travaux, bardage à Chiroptères, Angliers

- aménagements de blockhaus pour l'accueil de chiroptères sur la propriété du CEN Poitou-Charentes à Villedoux. Les travaux réalisés en novembre 2019 ont consisté à fermer les ouvertures des blockhaus par des murs en parpaings en conservant 2 petites entrées, créant ainsi des zones de refuge pour les Chiroptères.



Condamnation des 4 entrées des blockhaus en conservant deux ouvertures pour les Chiroptères.

Fermeture des anciennes tourelles





## SERVICES ECOSYSTEMIQUES - POLLINISATEURS

## Un projet « pollinisateurs » partagé par les 5 PNR de Nouvelle-Aquitaine

Le Parc a assisté et participé à l'élaboration d'un projet LIFE, dont l'avant-projet a été validé par la Commission européenne en octobre 2019.

Dans le cadre du Plan national d'action (PNA) "France, terre de pollinisateur", décliné à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, les cinq Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine, sous l'égide de la région, ont engagé, en 2019, un travail de réflexion dans le but d'engager des actions en faveur des populations de pollinisateurs.

Le PNR du Périgord-Limousin, animateur du projet, a sollicité le PNR du Marais poitevin pour être acteur d'un programme LIFE (Projet Wild bees) ayant pour ambition le maintien du service écosystémique de pollinisation sur son territoire.

Les objectifs concertés du projet Wild bees sont :

- l'amélioration des connaissances sur les espèces pollinisatrices,
- la recréation d'un maillage dense d'habitats favorables,
- la structuration de la filière « végétal local »,
- la transmission des bonnes pratiques vers les professionnels des territoires et les citoyens.

SI le projet Wild bees est validé, le PNR du Marais poitevin sera « bénéficiaire associé » de ce projet, aux côtés des PNR Périgord-Limousin (bénéficiaire principal), Médoc, Millevaches en Limousin et Landes de Gascogne, ainsi que de l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) et de l'UMR Biogeco (« biodiversité, gènes et communautés ») de l'Université de Bordeaux, INRAE.

Chaque PNR portera des actions en maîtrise d'ouvrage. Le dossier de candidature finalisé sera déposé le 11 février 2020 à la Commission européenne.



## ZONE HUMIDE RAMSAR

# Le label Ramsar : un label de reconnaissance de l'intérêt international d'une zone humide et de sa gestion rationnelle

La charte de Parc naturel régional du Marais poitevin poursuit l'objectif d'inscrire le Marais poitevin à la liste des sites Ramsar.

Le projet, en accord avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine et l'Etablissement Public du Marais poitevin, a été soumis à l'approbation du comité de pilotage Natura 2000 du 16 février 2017. Le Bureau du Parc du 06 octobre 2017 a décidé d'engager la procédure.



Le comité de pilotage Natura 2000 du 18 juin 2018 a acté le principe de la démarche, notamment la mise en place d'un comité de suivi spécifique, tel que le prévoit la circulaire du 24 décembre 2009 qui encadre la procédure d'inscription de zones humides à la liste des sites Ramsar. Celui-ci est composé de représentants de la DREAL Nouvelle Aquitaine, de l'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP), du Conseil scientifique du PNR Marais poitevin, de deux représentants des Associations de protection de la nature, du Conservatoire du Littoral, des Chambres d'agriculture de la Vendée, de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, de la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon, de l'Office français de la Biodiversité (OFB), de la Préfecture de Région de Nouvelle-Aquitaine, de l'Association Ramsar, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, des 8 Communautés de communes ou d'agglomération du territoire et des représentants du Parc naturel régional du Marais poitevin.

## L'animation du projet Ramsar Marais poitevin et le montage du dossier

#### Les comités de suivi

4 comités de suivis ont eu lieu entre septembre 2018 et janvier 2020 :

- 28 septembre 2018 : le premier comité de suivi a acté l'engagement de la procédure Ramsar et en a précisé les principes,
- 8 février 2019 : le deuxième comité de suivi a partagé l'état d'avancement de la Fiche descriptive Ramsar et a acté le principe d'un périmètre Ramsar correspondant à celui du site Natura 2000 « ajusté »,
- 8 juillet 2019 : le troisième comité de suivi, a présenté les zones d'intérêts écologiques potentiellement ajoutées au périmètre Natura 2000, la Fiche descriptive Ramsar finalisée avec les documents additionnels joints à la Fiche descriptive, l'identification d'un référent Ramsar ainsi que les modalités de consultation des acteurs du Marais poitevin,
- 10 janvier 2020 : le quatrième comité de suivi a validé le périmètre Ramsar ainsi que la liste des acteurs à consulter pour l'obtention des avis.

L'ensemble des membres du comité de suivi Ramsar Marais poitevin a validé le maintien du comité au-delà de la procédure d'inscription du Marais poitevin au label Ramsar, en parallèle du comité de pilotage Natura 2000. Le comité prendrait le nom de comité de gestion. Cela permettrait de discuter annuellement des actions à engager dans le Marais poitevin.

#### La rédaction de la Fiche descriptive Ramsar et des documents additionnels

Pour être éligible au label Ramsar, le territoire doit répondre à au minimum 1 des 9 critères de la circulaire qui reconnaît la qualité des habitats naturels et des espèces présents dans la zone humide: poissons, effectifs d'oiseaux d'eau... La Fiche descriptive Ramsar permet de justifier l'ensemble des critères auxquels le site répond. Certains critères comme les critères 5 et 6 sont spécifiques aux oiseaux d'eau, tandis que les critères 7 et 8 concernent plutôt les poissons.

Le Marais poitevin répond à 8 des 9 critères du fait de la richesse et de la diversité de son patrimoine naturel.

La procédure laisse la possibilité aux candidats de présenter des documents additionnels à la Fiche descriptive. Il est proposé que soient joints la Plaquette de présentation de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin, les Fiches nature réalisées par le Parc, la Charte du Parc naturel régional du Marais poitevin, l'Arrêté de création de l'Etablissement public du Marais poitevin, le Plan de gestion du site Natura 2000, la liste taxonomique des espèces faunistiques et floristiques du site et des photographies du site.

Il est également proposé de joindre au dossier deux notes « explicatives », rédigées par l'équipe du PNR du Marais poitevin :

- la description des caractéristiques écologiques du site : « Le Marais poitevin, une zone humide au patrimoine culturel et naturel exceptionnel »,
- une note stratégique : « Ramsar : une ambition pour le Marais poitevin ».

#### La réalisation d'un support de communication

Une première ébauche d'un « flyer », utilisé comme support de communication auprès des élus, des acteurs et du grand public a été soumis aux membres du comité de suivi. Ce « flyer » accompagnera la démarche de labellisation avec les autres documents joints à la Fiche descriptive Ramsar ainsi que la phase de consultation des acteurs pour l'obtention de leur avis.

Ce « flyer » présente de manière synthétique ce qu'est la labellisation Ramsar en France et dans le monde, explique la démarche engagée sur le territoire ou encore les intérêts du label pour le Marais poitevin. Ce support prend la forme d'un document de 4 pages, avec des illustrations crayonnées à la main ainsi que des photos emblématiques du Marais poitevin.

Le comité de suivi a validé et apprécié le principe d'élaboration de cette publication lors du comité de suivi du 10 janvier 2020.

## La définition et la validation du périmètre Ramsar

La cartographie du périmètre Ramsar, dont le principe de s'appuyer sur le site Natura 2000 « ajusté », avait été acté lors du deuxième comité de suivi le 8 février 2019 ; elle a été réalisée sous SIG par le PNR du Marais poitevin.

Suite à une réunion avec les Chambres d'agriculture en octobre 2019, des modifications ont été apportées quant aux zones d'intérêts écologiques ajoutées et présentées lors du troisième comité de suivi en juillet 2019. Les corridors aquatiques (comme le canal de la Banche, une partie de la Sèvre niortaise ou encore le canal de Marans) et quelques boisements figurent comme zones ajoutées au périmètre Natura 2000, avec la volonté de retenir les surfaces de marais les plus riches. La surface totale du périmètre Ramsar Marais poitevin s'élèvera à 69.034 hectares; soit l'un des deux plus grands sites Ramsar en Nouvelle-Aquitaine.

L'ensemble des membres du comité de suivi a validé ce périmètre lors du dernier comité, le 10 janvier 2020.

#### Mieux connaître les sites Ramsar et les membres du réseau national



En 2019, le PNR du Marais poitevin a participé au séminaire national Ramsar qui se tenait à Amiens, du 6 au 8 novembre. Ce séminaire a réalisé une affluence record avec plus de 200 participants. Les présentations ont évoqué de nombreux sujets notamment la responsabilité des zones humides dans le captage du carbone (tourbe, matières organiques, ...).

Afin que les membres du comité de suivi s'approprient la démarche Ramsar, le PNR a invité les membres du comité à une visite du « site Ramsar des marais audomarois », les 13 et 14 mars 2019. L'objectif de ce séjour a été de découvrir un site labellisé Ramsar qui valorise le label, notamment par la présence d'une maison de site Ramsar.

## NATURA 2000

### Préserver le Marais et ses ressources naturelles d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 du Marais poitevin couvre les deux-tiers de la zone humide avec 68 023 ha. Le Parc naturel régional est la structure animatrice du document d'objectifs du site pour l'Établissement public du Marais poitevin, opérateur.

#### Les chartes et contrats Natura 2000

La démarche de conservation du patrimoine naturel européen en France s'appuie sur une démarche contractuelle. Le Parc naturel régional accompagne les propriétaires pour s'engager dans des chartes ou des contrats Natura 2000 signés pour 5 années avec l'Etat.

En 2019, trois chartes Natura 2000 ont été signées par des exploitants agricoles sur les communes de la Foye-Monjault, de Bessines et de Mauzé-sur-le Mignon.

Un contrat a été déposé par un particulier, sur Mouzeuil-Saint-Martin, pour la restauration du réseau hydraulique et la création d'une mare dans une propriété de bocage humide. Ce contrat a été accepté et validé par les services de l'Etat en juillet 2019. Les travaux s'engageront à l'automne 2020.



Création d'une mare de 320 m², autour du bosquet central dans une prairie eutrophe humide.

#### Les études d'incidences

Les collectivités et bureaux d'études sollicitent le PNR en tant que structure animatrice du DOCOB, pour les accompagner dans les études d'incidences Natura 2000. L'intervention consiste le plus souvent à accompagner les porteurs de projets dans le renseignement des formulaires d'études d'incidence ; des expertises in situ sont parfois nécessaires.

Le Parc a été sollicité pour près de 80 projets en 2019. Ces projets sont répartis sur l'ensemble du territoire et concernent des dossiers relevant de la Loi sur l'eau, des retournements de prairies, des aménagements urbains, de transport, des ouvertures de voies de fréquentation touristique, des manifestations sportives ou festives etc. Le PNR joue le rôle, à la fois, de relais et d'expert, pour les services de l'Etat (DDT et DDTM, DREAL et EPMP).

## Les suivis techniques et biologiques



Marsilea quadrifolia, fougère aquatique d'intérêt européen.

Le 9 octobre 2019, la dernière station en Vendée de *Marsilée à quatre feuilles*, unique espèce végétale d'intérêt communautaire dans le Marais poitevin, a été contrôlée, sur la vallée du Lay.

Par ailleurs, un travail de concertation avec les Conservatoires botaniques nationaux a été amorcé pour ajuster la typologie des habitats naturels cartographiés dans le site Natura 2000, sur la base de l'analyse des relevés de végétation consignés par le PNR.

Cette typologie permettra de valider une méthodologie de mise à jour de la cartographie des habitats dans le document d'objectifs en cours d'élaboration.

## La réécriture du Document d'objectifs Natura 2000

Le document d'objectif est un plan de gestion concerté pour le site Natura 2000. Validé en 2003, une réécriture est en cours depuis 2018. Elle s'appuie sur une concertation territoriale grâce à des groupes de travail thématiques (biodiversité, agriculture, milieux aquatiques et littoral) et des entretiens individuels. La finalisation de ce deuxième document d'objectif est prévue pour l'automne 2020.



#### Le comité de pilotage

Le Comité de pilotage, présidé par le Directeur de l'Etablissement Public du Marais poitevin reste l'organe décisionnel. Deux comités de pilotage se sont réunis en 2019 : le 9 avril et le 12 décembre.

Comité de Pilotage Natura 2000 du 12 décembre 2019 à Luçon.

#### Les étapes de la réécriture du Document d'objectifs Natura 2000

Phase 1 (Septembre 2018 à septembre 2019): état des lieux et diagnostics socio-économique et biologique.

La rédaction des deux diagnostics résulte d'une forte concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire :

- mise en place de 4 groupes de travail réunis pour la première fois en début d'année 2019 :

Groupe biodiversité : le 15 janvier 2019 Groupe littoral : le 22 janvier 2019

Groupe milieux aquatiques : le 24 janvier 2019

Groupe agriculture : le 7 février 2019

- réalisation de rencontres individuelles et réunions avec plus d'une soixantaine de structures du territoire :

38 rencontres individuelles 25 réunions plénières

Les nombreuses rencontres individuelles avaient notamment pour objectifs d'expliquer la méthodologie, de connaître les attentes des acteurs du territoire, permettant ainsi une meilleure appropriation des enjeux du Docob et une plus forte participation des acteurs lors des groupes de travail.

Divers échanges (téléphoniques, mails, ...) ont également permis de récolter les données nécessaires à la réalisation de l'état des lieux socio-économique et biologique du territoire. Ces données sont présentées majoritairement sous forme de tableaux inspirés d'un document support (cahier technique n°81 « Document d'objectifs Natura 2000, guide pour une rédaction synthétique »).



Les diagnostics du document d'objectifs sont rédigés selon la trame suivante :

- diagnostic socio-économique :

La démographie du territoire

L'aménagement et l'urbanisme

L'agriculture (rédigé par les chambres d'agricultures à la suite d'enquêtes et de rencontres avec les agriculteurs)

La conchyliculture

La pratique de la chasse

La pratique de la pêche

La sylviculture

Le tourisme

L'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

diagnostic biologique:

La méthodologie d'inventaire et de cartographie pour les habitats et pour les espèces Description des habitats et des espèces La présentation des habitats et de certaines espèces emblématiques associées, se fait sous forme de fiches abordant : le statut, la répartition, la localisation (cartographie), la description biologique pour les espèces, les principales menaces ainsi que l'origine des données et des ressources (lien vers le site de l'Observatoire du Patrimoine Naturel, fiche INPN, ...).

En début d'année 2019, la lettre Natura 2000 n°4 (budget Animation Natura 2000) a été rédigée pour informer et communiquer sur l'avancement de la réécriture du document d'objectifs.

Le 9 avril 2019, a été organisé le Comité de Pilotage Natura 2000 : présentation et validation des diagnostics socioéconomique et biologique.

D'avril à septembre 2019 : définition des habitats et des espèces à enjeux du prochain Docob Natura 2000.

La définition d'une liste d'habitats et d'espèces à enjeux du prochain Docob repose sur :

- la réalisation de la méthodologie nationale des plans de gestion des espaces naturels (CT88) : appui technique des acteurs du territoire (LPO France, Réserves naturelles, associations de protection de la nature, ...),
- les rencontres individuelles,
- les conclusions des premières réunions des groupes de travail.

Cette liste a été présentée et a été discutée lors des groupes de travail et des rencontres individuelles ayant eu lieu à l'automne 2019. Certaines espèces ont ainsi été ajoutées ou retirées selon les dires d'experts.

Phase 2 (Septembre 2019 à décembre 2019): choix des objectifs de développement durable et des objectifs opérationnels.

Les objectifs de développement durable et opérationnels résultent du bilan des diagnostics et des espèces et habitats à enjeux et de la concertation avec les acteurs, (rencontres individuelles, réunions plénières) et des groupes de travail qui sont réunis une deuxième fois pour valider les habitats et les espèces à enjeux ainsi que pour définir les objectifs.

Les étapes pour finaliser la phase 2 sont :

Groupe biodiversité: le 24 septembre 2019

Groupe Education à l'Environnement et au Développement Durable : réuni pour la première fois le 25 octobre 2019

Groupe littoral: le 28 novembre 2019

Groupe milieux aquatiques : le 5 décembre 2019

Lettre Natura 2000 n°5

Copil Natura 2000 : le 12 décembre 2019, permettant de valider les enjeux et les objectifs du prochain Docob

A compter de janvier 2020, la phase 3 sera engagée avec la définition des mesures de gestion et rédaction des fiches actions puis la phase 4 avec la restitution finale.







#### La mission d'information et de conseil

Le PNR, en charge de l'animation, a pour mission de renseigner toutes personnes ou organismes (collectivités locales, bureaux d'étude, particuliers, etc.) en recherche d'informations sur le dispositif Natura 2000 du Marais poitevin et sur la mise en application du DOCOB (enjeux du site, cartographies communales). Les demandes concernent notamment les avantages fiscaux, les chartes et contrats Natura 2000 et la réglementation en site Natura 2000.

## PROJET LIFE BAIE DE L'AIGUILLON

Sur le littoral du Marais poitevin, un programme ambitieux et complet pour expérimenter, comprendre, projeter... : le « Life Baie de l'Aiguillon »

Le Parc naturel régional du Marais poitevin et ses partenaires, la LPO et l'ONCFS, gestionnaires de la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon, ont engagé (en janvier 2016) le programme d'action de préservation et de restauration des habitats naturels de la façade littorale du Marais poitevin.

Le Parc naturel régional assure la coordination du projet LIFE Baie de l'Aiguillon (programme cofinancé par l'Union européenne) dans le but d'atteindre les objectifs fixés par le collectif de partenaires et d'obtenir des résultats pertinents.



Au cours de cette quatrième année d'exercice (2019), 21 actions ont été initiées parmi les 24 actions du programme, conformément au calendrier proposé à la Commission européenne.

L'objet du projet LIFE Baie de l'Aiguillon est la préservation, la restauration et la valorisation des habitats d'intérêt européen de la Baie de l'Aiguillon. Les objectifs du projet sont de :

- > restaurer les habitats perturbés de la baie et de la Pointe de l'Aiguillon et limiter les effets négatifs de la fréquentation du littoral ;
- > renforcer le rôle des habitats littoraux dans une logique de résistance passive aux submersions ;
- > comprendre les interactions entre la zone humide du Marais poitevin et la baie de l'Aiguillon pour orienter les stratégies de gestion;
- > promouvoir la richesse de ce complexe écologique, appréhender son fonctionnement et son rôle tant d'un point de vue biologique que physique.

Cinq volets d'actions structurent le projet.





## La restauration d'habitats de vasières (Baie de l'Aiguillon)

Une analyse prospective de l'évolution géomorphologique de la baie de l'Aiguillon, basée sur un levé LIDAR de 2016 réalisé dans le cadre du projet et sur d'anciennes données LIDAR, a conclu à une augmentation du budget sédimentaire dans la baie de l'Aiguillon, d'environ 285 000 m3 / an correspondant à +1,4 +/- 0,5 cm/an en moyenne.



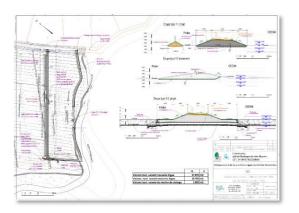
Après consultation des services de l'Etat, de la profession conchylicole, des travaux de restauration de près de 100 hectares d'habitats de vasières portés par la LPO se sont engagés en septembre 2019.



### La restauration d'habitats estuariens

Les aménagements hydrauliques effectués en 2017 ont permis une meilleure gestion des niveaux d'eau sur les prairies de l'exploitation par l'exploitant et les gestionnaires de la Réserve Naturelle Nationale favorisant l'accueil des oiseaux d'eau sur près d'une vingtaine d'hectares.

Une mission de maîtrise d'œuvre nécessaire à la réalisation des études préalables au déplacement d'une digue, responsable de la création prochaine de 10 hectares de marais maritimes, a été engagée. Les travaux de déplacement de cette digue seront réalisés durant l'été 2020.



## La restauration d'habitats dunaires (Pointe de l'Aiguillon)

En 2019, des travaux conduits par le PNR ont permis de retirer une partie des blocs bétons présents sur le site de la Pointe des











l'Aiguillon et d'améliorer la préservation de la plage des Sablons.

## Une étude scientifique sur les « anatidés »



Trois campagnes de prélèvement de carottes des sols de prairies ont permis en 2019 l'analyse de plus de 10 000 graines présentes dans ces carottes. En 2020, près de 4.000 seront également analysées. Des hypothèses seront formulées sur le type de prairies fréquentées par les anatidés à l'issue de ces analyses.

Plus d'une centaine de gésiers de canards ont été analysés depuis 2016. L'année 2020 sera consacrée à l'analyse de ces données.

Enfin, l'étude du déplacement spatial des canards se poursuit, par la pose d'émetteurs permettant de suivre quelques individus.

Une cartographie des déplacements des canards (Sarcelle notamment) a été privilégiée.

Le site internet du LIFE est régulièrement actualisé (tous les 10-15 jours) en période de suivi. Cette actualité est relayée sur le Facebook du LIFE Baie de l'Aiguillon.



## Une étude scientifique sur la qualité de l'eau et ses effets

Une étude sur la caractérisation des effets de la qualité de l'eau sur la production primaire de la baie est engagée depuis 2016. Le projet LIFE Baie de l'Aiguillon a permis de lever des financements pour la mise en place de débitmètres sur les cinq principaux affluents de la baie de l'Aiguillon.

Les résultats de ces deux études seront produits en 2020 et déclinés dans les différents outils de gestion du territoire, à la suite du projet LIFE Baie de l'Aiguillon.

## Des actions de sensibilisation du public et de diffusion des résultats du Programme Life Baie de l'Aiguillon

#### Sur le web

Le site internet <a href="https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/">https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/</a> est actualisé régulièrement. Il fait état des différentes avancées du programme. Le projet Life Baie de l'Aiguillon fait également l'objet d'une page Facebook (plus de 750 abonnés) <a href="https://www.facebook.com/lifebaieaiguillon">https://www.facebook.com/lifebaieaiguillon</a> qui relaie régulièrement des informations sur le projet.

#### En itinérance



Avec l'année 2019, l'exposition a été vue par plus de 4 000 visiteurs.

L'exposition dédiée aux richesses de la baie de l'Aiguillon créée en 2017 a poursuivi son itinérance en 2019 dans plusieurs communes du PNR (Moreilles, Luçon, Champagné-les-Marais, etc.).

Cette exposition est gratuitement à la disposition des collectivités et organismes qui en font la demande auprès de la Réserve naturelle de la Baie de l'Aiguillon, ferme de la Prée Mizottière à Sainte-Radegonde-des-Noyers.

#### En vidéos

Le premier film de 12 min de présentation des sites concernés par le projet et les richesses de la baie de l'Aiguillon est toujours diffusé sur le site Internet et lors des diverses réunions et événements du Parc naturel régional.





Deux infographies animées sont

également sur le site Internet : « La dune, Mekesseksa? » et « Les crassats, Mekesseksa? ».

#### En documents



En 2019, un carnet a été conçu pour découvrir la Réserve naturelle nationale (RNN) de la Baie de l'Aiguillon. Mis, gratuitement, par la RNN, à disposition des structures qui font des animations sur la Baie, le carnet, édité à 2.000 exemplaires, s'adresse au grand public mais cible particulièrement le jeune public : enfants de 10 à 12 ans.

L'objectif du carnet est de faire découvrir la Baie du Marais poitevin à travers ses différents habitats, faune et flore, au fil des saisons. Il sera donc utilisé lors d'animations sur le terrain, par exemple avec des classes d'écoles primaires, comme support pédagogique, en complément du livre « Baie de l'Aiguillon », distribué également aux structures d'animation.

A l'occasion de la Journée mondiale de la Mer, le PNR a remis le livre « Baie de l'Aiguillon » de Benoît Perrotin (éditions Hesse) aux 198 établissements scolaires du Marais poitevin, ce qui représente la totalité des écoles primaires, collèges et lycées.

Cet événement a fait l'objet d'une conférence de presse en présence de Pierre-Guy Perrier, Président du Parc naturel régional du Marais poitevin et Vice-président de la Région Pays de la Loire.



#### En conférences



Le PNR a présenté les travaux réalisés dans le cadre du projet LIFE Baie de l'Aiguillon le 26 septembre 2019, lors du Symposium international sur la gestion côtière qui s'est tenu à La Rochelle. Cet événement était organisé par l'Institution britannique des ingénieurs civils (Institution of Civil Engineers), en collaboration l'Agence environnementale britannique. Le Parc a accueilli, à la pointe de l'Aiguillon, 80 participants.

Le projet a également été présenté lors de la journée de lancement des travaux de restauration de vasières à Charron (le 16 septembre 2019 à Charron), en présence des élus, des professionnels de la pêche, des partenaires techniques et des financeurs du projet.

### La coordination du programme Life

L'équipe coordonnatrice du programme, composée des services du Parc naturel régional, de la LPO et de l'ONCFS, s'appuie sur différentes instances pour assurer la coordination de toutes les actions du programme, depuis leur élaboration jusqu'à la valorisation des résultats.

En 2019, le Parc et ses partenaires ont co-organisé et co-animé un comité de pilotage annuel, 3 comités techniques, 5 comités de suivi et reçu la Commission européenne en octobre 2019.



Enfin, dans le cadre de la coordination générale du programme, le Parc naturel régional a :

- > poursuivi les relations de partenariat avec les bénéficiaires associés au programme (LPO ONCFS),
- > assuré la mise en œuvre technique et le suivi de diverses actions opérationnelles,
- > assuré la gestion administrative et financière du programme et son suivi,
- > présenté le projet ou les actions du projet à différentes structures ou lors de séminaires,
- > organisé la visite du bureau d'études NEEMO, missionné par la Commission européenne pour évaluer l'avancement du projet,
- > poursuivi les réflexions sur l'évaluation des impacts socio-économiques et écosystémiques du programme,
- > participé aux rencontres inter-Life en octobre 2019 à Marseille,
- > participé aux échanges avec le Ministère chargé de l'Environnement sur les différents problèmes rencontrés par les porteurs de projets Life en France,
- > assisté les autres porteurs de projet dans le montage ou la mise en œuvre de leur projet,
- > communiqué sur le projet Life Baie de l'Aiguillon (presse, réseaux sociaux, conférences, site internet...),
- > débuté les réflexions sur la continuité du projet LIFE Baie de l'Aiguillon.

## **GESTION CONSERVATOIRE**

## La gestion conservatoire des sites sensibles ou remarquables

## La Réserve naturelle régionale (RNR) du Poiré-sur-Velluire

Dans le cadre du projet de renouvellement de la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire et suite à l'évaluation en 2018 du précédent plan de gestion le PNR a réalisé le nouveau plan de gestion et la procédure d'instruction.

La rédaction du plan de gestion a été confiée à la Fédération Départementale des Chasseurs 85. Un important travail d'animation et de concertation a été conduit en parallèle avec la création d'un groupe local de validation.

Le plan de gestion a été produit en novembre 2019 et validé par le conseil municipal en décembre 2019.

### Les propriétés du Conservatoire du littoral

Par convention, le PNR est gestionnaire des propriétés du Conservatoire du littoral situées sur les communes de Longevillesur-Mer, Angles, Les Magnils-Reigniers et Luçon. La mission du PNR consiste à encadrer les actions annuelles de gestion auprès de 27 agriculteurs, de porter conseils et assistance auprès du Conservatoire du littoral et de co-animer diverses réunions de travail.

Selon les besoins, des programmes de travaux à objectifs pastoraux et/ou environnementaux sont conduits chaque année.

## Les autres sites et les propriétés du PNR

Le PNR porte chaque année conseil et assistance technique auprès du Conservatoire des espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine. Il participe également aux comités de gestion des Réserves naturelles nationales (RNN) et régionales (RNR) sur le Marais poitevin.





Sur la commune de Champagné-les-Marais, les travaux de démolition d'un ancien bâtiment agricole, propriété du PNR, ont été réalisés. Le désamiantage et la démolition se sont déroulés fin août, début septembre 2019.

Même angle de prise de vue avant et après travaux

Sur la commune de Charron, le Plan de gestion (phase 3) de la Ferme du Treuil a été finalisé et validé, fin 2019, par le comité de pilotage.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin apporte un soutien d'ingénierie au projet.



	ouvre de nouveau  Opérations de connais				e pa	trimoi	ine naturel
Code	Opérations	Conformation Authorization americana manifest	Proposite OPN Markin perform			malications gradies (to	Observatoir
Ć\$1	Suivi des populations d'amphilisers	New	PM.				de Heras P
CS2	Suivi des propulations de reptiles.	non	1600	04			
CSS	Survi des populations d'oduraces.	noe	me				
C54	Selvi des populations de rhopalocères	non	04	trid			VIGIENATURE
CSS	Salvi des populations d'urthoptimes	PON	POS	Dal			the states of the lates at the process in order
C56	Suivi des gasserasuja nicheurs	non .	- pui				
CST	Suivi des anatidés et des limicales récheurs	101	104				
CSB	Suivi des populations de chimpitares (Vigie chimo)	mon	mai		out		
<b>C59</b>	Inventaire et cartographie de la flore putrimoniale	666	300		out		
CS30	Cartographie des habitats	616	101		mai		
csu	Definition et reixe en ocurre d'un protocole de pession hydraulique	esi.					
CS12	built bimemusel (ou memusel a minima) des niversus d'exas sur les stis- du marcio de la femme de Treul et du syndicat de marcio (au misima les deux premières ameles gour affiner et velider le protocole de gention lepta-afique)	84					
an	l'assuret d'un prégnage efficace tout en limitaire le dénargement sur le faune souvage (pas de prégnage entre 3 <sup>er</sup> avril et 3 <sup>er</sup> août)	partiellement				× .	
COSA	Surveiller l'apparition de nouvelles stations d'espèces exchiques envolvissantes et intervenir si besoin	est.					
C\$45	Survi de la fréquentation des mammétères remanquables par piège photographique (Loutre d'Europe, Campagnol amphible )	866	mai			.2	
C554	Inventaire de la faune pricicole	non	***	10.01	mi		
556	Surveillance de l'impaci de la chalarose du frêne	end .					
	Salud de la finissentation des vélicoles	NO.		-	_	_	

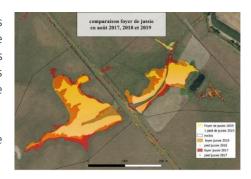
## **ESPECES INVASIVES**

## Connaître, observer, contenir, lutter, préserver...

#### La Jussie terrestre

La Jussie (Ludwigia grandiflora) plante exotique envahissante prend racine dans les baisses des marais communaux de Lairoux et Curzon sur près de 2 hectares. Le risque est une propagation sur toutes les baisses du communal, comme c'est le cas sur près de 800 hectares en Brière. Cette colonisation entraîne la disparition des plantes autochtones qui ne peuvent rivaliser avec la rapidité de colonisation et le pouvoir de recouvrement de la Jussie.

En 2014, le Parc naturel régional du Marais poitevin a initié un programme expérimental pour 4 années, afin de trouver des méthodes de régulation efficaces.



Un Plan de gestion a été rédigé en 2017 et affiné en 2018 en collaboration avec l'université de Rennes. Ce Plan de gestion permet de localiser les foyers de Jussie et d'encadrer la surveillance et la régulation des foyers par les communes et le PNR, cela se traduit par :

- une cartographie des pieds isolés et des foyers entre avril et mai permettant de repérer les nouveaux foyers, les pieds isolés pouvant créer un foyer et enfin de contrôler la progression des foyers connus. Cette opération est renouvelée au mois d'Aout afin de mesurer l'efficacité des mesures ;
- la mise en place des exclos par les communes afin de limiter la dispersion des boutures avec le piétinement des animaux,
- l'arrachage manuel de la Jussie sur les deux communaux avec les associations locales, les communes, la société de chasse, le PNR, Eau libre etc...,
- l'ouverture des exclos par la commune au moment de la floraison ou la plante est moins bouturable (essai fructueux puisque la totalité des fleurs ont été abroutis, évitant la reproduction sexuée de la Jussie),



Arrachage Manuel de la Jussie à Curzon





Résultat de l'ouverture des exclos :

à gauche: le foyer de Jussie le 11 juillet 2019, jour de l'ouverture de l'exclos avec la Jussie en pleine fleurs.

à droite : le foyer de Jussie, deux semaines plus tard, avec toutes les feuilles et les fleurs consommées par les animaux.

### Les rongeurs aquatiques envahissants

Le Parc a assisté et participé, aux côtés de la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) de la Région Pays de la Loire, à l'élaboration d'un projet LIFE dont l'avant-projet a été validé par la Commission européenne en octobre 2019.

Le Projet ALIENAR développe des actions pour améliorer la lutte contre les rongeurs aquatiques. Il s'agit en particulier de maîtriser les populations de ragondins, fortement présentes dans les zones humides de la région.



Suite au séminaire « Rongeurs aquatiques envahissants » (RAE), organisé avec le PNR Marais poitevin en 2016 à Fontenay-le-Comte, le réseau POLLENIZ (réseau de professionnels, de particuliers, d'associations, de collectivités et de bénévoles reconnu Organisme à Vocation Sanitaire) a engagé une réflexion dans le but d'améliorer les connaissances sur le ragondin et l'action de lutte à l'échelle régionale.

Cette réflexion s'est concrétisée par le dépôt, en septembre 2019, d'un avant-projet LIFE qui s'articule autour de 3 axes :

- améliorer la lutte : tester de nouvelles méthodes et technologies, mieux prendre en compte la question du bien-être, caractériser les zones de capture pour mieux cibler les zones à privilégier,
- renforcer la structuration du réseau,
- évaluer et réduire les impacts des « RAE » sur la biodiversité

En région Pays de la Loire, ce projet concerne trois sites Natura 2000 dans lesquels la présence des « RAE » pose problème : le Marais poitevin, la Brière et la Réserve naturelle du Lac de Grand-Lieu.

Si le projet est validé, le PNR du Marais poitevin assurera la maîtrise d'ouvrage d'une partie des actions mises en œuvre sur son territoire, POLLENIZ se positionnant en tant que coordonnateur principal du projet.

Le dossier de candidature finalisé sera déposé le 11 février 2020 à la Commission européenne.

## GRAND SITE DE FRANCE

## Le site classé du Marais mouillé poitevin, Grand Site de France!

Le label Grand Site de France est un label national exigeant qui distingue les territoires engagés dans une gestion vertueuse du territoire qui garantit sa préservation et son développement durable.

Obtenu en 2010 dans le marais mouillé du Marais poitevin et renouvelé en 2018 sur 23 communes, 3 départements et 2 régions, soit un quart du Parc naturel régional, le prestigieux label Grand Site de France est géré par le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional. Il s'appuie sur un programme stratégique évalué en fin de période et un projet pour les années à venir.



Pour le Marais poitevin, il s'agit d'une reconnaissance des actions conduites pour restaurer le patrimoine lié à l'eau dans les villages, maintenir les prairies naturelles, soutenir l'élevage, favoriser le tourisme durable et améliorer le cadre de vie.

## Démarches exigeantes pour des paysages fragiles et attractifs

En 2019, seuls 19 territoires en France étaient détenteurs du label Grand Site de France (Baie de Somme, Montagne Sainte-Victoire, Pointe du Raz, Puy Mary, Camargue Gardoise, Deux Caps Blancs Nez-Gris Nez,...).

Le Marais poitevin a été le 7ème territoire national labellisé en 2010. Il est l'un des plus vastes et l'un des plus peuplés.

Le classement du site, les actions conduites pour sa mise en valeur et le label Grand Site de France, hisse le Marais poitevin au rang de lieu d'exception du patrimoine national. Une dynamique locale et collective, orchestrée par le Parc autour d'enjeux majeurs :

- restaurer le paysage et soutenir l'élevage,
- redonner vie aux cales, ports, quais, passerelles,
- valoriser le charme de chaque village,
- proposer un tourisme de qualité,
- et demain, de nouveaux défis à relever!





### Le Marais poitevin, acteur de la politique nationale des Grands Sites de France

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, gestionnaire du Grand Site de France, est membre fondateur du Réseau des Grands Sites de France (depuis 2000) et expert au sein de la Commission Supérieure des Sites, perspectives et paysages (depuis 2010).

En 2019, à travers ces deux mandats, le PNR a particulièrement contribué aux réflexions nationales visant à :

- concilier préservation des paysages et transition énergétique. Ce travail sera valorisé en 2020 dans un guide des bonnes pratiques de l'ADEME réalisé avec la chaire paysage et énergie de l'école nationale du paysage de Versailles,
- transmettre les connaissances et actions menées en faveur des paysages en contribuant à la rédaction des deux documents cadre des Grands Site de France sur les paysages et la biodiversité,
- préserver les sites classés et valoriser le label GSF,
- partager avec ses pairs son expérience (intervention dans le PNR du Morbihan, le 12 décembre, sur le sujet du renouvellement du paysage) et émettre des avis sur les programmes d'Opérations Grands Sites, les labels GSF et leur renouvellement (Pointe du Raz-Cap Sizun, Erquy-Fréhel, cordon dunaire de Gâvres Quiberon en Bretagne, Estuaire de la Charente et arsenal de Rochefort, Vallée de la Vézère en Nouvelle-Aquitaine...)

# L'aide concrète du Parc aux communes du Grand Site de France : conseil technique, recherche de financement, soutien aux acteurs locaux...

Le Parc apporte une aide technique spécifique aux communes et acteurs des 23 communes de son territoire labellisées Grand Site de France :

- 11 en Deux-Sèvres : Amuré, Arçais, Bessines, Coulon, Frontenay-Rohan-Rohan, Le Vanneau-Irleau, Magné, Niort, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Sansais ;
- 10 en Vendée : Benet, Bouillé-Courdault, Damvix, Doix-lès-Fontaines, Le Mazeau, Liez, Maillé, Maillezais, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Sigismond ;
- 2 en Charente-Maritime : La Ronde et Taugon.

## En 2019 : de nouveaux projets accompagnés pour valoriser le patrimoine

Le patrimoine du Marais poitevin est marqué par son rapport à l'eau. L'implantation et la forme du bâti, comme ses ouvrages ponctuant le paysage sont de véritables témoins de l'évolution historique et culturelle du territoire. Des générations de maraîchins ont ainsi déployé un véritable génie hydraulique qui se traduit par un réseau dense de voies d'eau et d'ouvrages.

Ce lien à l'eau se traduit également dans les espaces publics organisés autour des ports, quais, cales, embarcadères... particulièrement visibles dans les communes du GSF.

Après avoir connu une période d'abandon, ces lieux d'accès à l'eau ont l'objet d'importants travaux de réhabilitation et de mise en valeur, qui se poursuivent chaque année.

En 2019, le Parc du Marais Poitevin a rédigé pour les communes, les cahiers des charges techniques permettant de missionner des maîtres d'œuvre qualifiés en paysage et architecture, recherché de nouveaux financements en fonction des projets, conseiller les porteurs de projet, fait le lien avec les services de l'Etat chargés des autorisations de travaux en site classé ...



A titre d'exemples, en 2019, l'intervention du Parc naturel régional du Marais poitevin, gestionnaire du Grand Site de France du Marais mouillé poitevin a porté sur :

- le montage du dossier de sauvegarde et de réhabilitation de la laiterie dans le site classé du Mazeau en bordure de voie d'eau, pour la SCI la Forge, candidate à la mission Bern « loto du patrimoine » en lien avec la Fondation du patrimoine ;
- les conseils aux propriétaires d'hébergements en site classé ou dans le GSF (campings Venise verte à Coulon et Lidon à Saint-Hilaire-La-Palud, ferme pédagogique de Benet à Sainte-Christine...), le soutien aux projets de déplacements doux (transport hippomobile scolaire à Bouillé Courdault), aux habitants dans leurs projets de rénovation ou d'extension...
- les ports communaux de Chanceau, du paradis et l'aire de loisirs pour la commune de Liez,
- la requalification et le cheminement pédestre de La Porte-de-l'Île pour la commune de Saint-Pierre-le-Vieux,
- la restauration de la passerelle de Bazoin reliant la Charente-Maritime (Nouvelle-Aquitaine) à la Vendée (Pays de la Loire) sous maîtrise d'ouvrage du département de la Charente-Maritime, avec l'aide technique du Parc (photo cidessous). La passerelle vient ainsi compléter les précédentes tranches de travaux qui concourent à requalifier le nœud hydraulique de Bazoin (embarcadère, ouvrages hydrauliques). Pour faciliter la découverte et la compréhension de ce site majeur du Marais poitevin, le Parc a engagé en 2019, pour le compte du département de la Charente-Maritime, une mission de valorisation pédagogique du site, qui se concrétisera en 2020.

Passerelle de Bazoin avant travaux



Et après travaux



Inauguration des travaux réalisés à La Porte de l'Île, commune de Saint-Pierre-le-Vieux







## PAYSAGE - PATRIMOINE

## Le plan paysage du Marais poitevin, un projet collectif sur le long terme

Conscient des questions paysagères dans le Marais mouillé et soucieux de préserver la qualité, les usages et l'économie qui y est liée, le Parc naturel régional du Marais poitevin s'est investi depuis 2015, aux côtés des communes, des opérateurs locaux et surtout des usagers du marais et de la population dans une dynamique de réflexion et d'anticipation de l'avenir, tout à fait unique et exceptionnelle.

Le site du marais mouillé poitevin (23 communes et 18 620 hectares) classé pour sa trame hydraulique et arborée, composée majoritairement de frênes têtards, plantés par les maraîchins depuis le 19ième siècle, présente un patrimoine végétal vieillissant et est menacé par la Chalarose, un champignon parasite létal pour le frêne, qui se propage en France depuis une dizaine d'années.



Afin de trouver des solutions partagées par tous et d'échanger sur l'avenir de cette trame arborée, intimement liée aux usages et à l'eau, le Parc a missionné (2015-2016) un collectif d'études (paysagistes, photographes, écologues, agronomes...), en partenariat avec l'État qui a financé cette action (DREAL Nouvelle Aquitaine).

À l'échelle des communes du site classé, le Parc naturel régional a lancé une démarche participative inédite pour explorer, débattre, proposer, anticiper collectivement le paysage de demain. Cette démarche s'est finalisée en 2016 avec la validation d'un plan d'actions mis en œuvre dès l'année suivante.

Le plan d'actions porte sur différents volets :

- le suivi sanitaire des frênes,
- la sensibilisation du public,
- la mobilisation des habitants et des acteurs du territoire au sens large pour accompagner l'évolution du paysage.

En 2019, cette démarche a été récompensée par le prix des « Allées d'arbres » du concours national « Sauvegarde du Patrimoine » décernée par l'association Sites et Monuments, remis à l'occasion du Salon européen du patrimoine culturel, au Louvre, à Paris.





Enfin, l'observatoire photographique initié en 2016 a été développé sous la forme d'un observatoire participatif en 2019. Les 30 sites ont été à nouveau photographiés. La comparaison des images de 2016 et de 2019 indique que les dynamiques paysagères sont relativement peu perceptibles à cette échelle de temps. Le travail devra être poursuivi pendant de nombreuses années pour permettre d'identifier plus finement les modifications progressives du paysage.

## PAYSAGE - PLANTATION

## Un vaste programme pour demain

## L'appel à projet « Plantons les arbres têtards de demain »

En 2019, l'appel à projet « Plantons les arbres têtards de demain » a été reconduit pour permettre d'accompagner tous les propriétaires fonciers volontaires pour accueillir des plantations sur leurs parcelles.

Cette année, 30 projets de plantation ont été réalisés ; ce qui représente 1.730 futurs arbres têtards, soit la restauration d'environ 10 km d'alignements. A noter que 85 % de ces plantations se font dans le site classé du Marais mouillé poitevin.

Cette mobilisation croissante des habitants du Marais poitevin en faveur de leur paysage indique que la démarche de replantation est de mieux en mieux partagée par l'ensemble du territoire.

Sur chacun de ces chantiers, un travail fin est engagé par le Parc naturel régional avec le propriétaire pour assurer le maintien de la plantation dans le temps :

- rencontre sur site et discussion sur les objectifs de la plantation : production de bois de chauffage, tenue des berges, amélioration de la biodiversité et rôle paysager...
- définition d'un projet de plantation : sélection des essences d'arbres, écartement, implantation,
- formation du propriétaire ou exploitant à la taille des arbres têtards,
- prise en charge de la plantation, réalisée par une entreprise ou un chantier d'insertion, en présence du propriétaire,
- suivi des plantations : constat de reprise après le premier été, conseils sur la conduite des plantations et l'entretien des jeunes arbres, suivi après 3 ans...

## Les chantiers participatifs avec les scolaires



Les élèves de 4e de la Maison familiale rurale de Puy-Sec à St Martin-de-Fraigneau (Vendée) ont ainsi pu « mettre la main à la pelle » en mars 2019. Leur projet d'Education à l'environnement et au développement durable a été conduit avec le Parc naturel régional, en partenariat avec la Ferme pédagogique du Marais poitevin ; projet intitulé « Moi, élève de 4e, consomm'acteur du Marais Poitevin ». Les élèves ont également préparé un diaporama pour présenter leurs actions lors de la Fête de la Nature.

Un chantier participatif a également été organisé avec les enfants des écoles de Taugon, qui sont revenus sur les plantations réalisées l'année précédente et ont effectué les remplacements des végétaux qui n'avaient pas pris correctement.



Ces chantiers ont été couverts par la presse locale et régionale. Plusieurs reportages radio et vidéo ont également été réalisés.

Le programme de plantation est soutenu financièrement par de nombreux partenaires institutionnels et privés.





## Privilégier le végétal local

Le Parc souhaite que les plantations d'arbres soient réalisées à l'aide de végétaux d'origine locale, mieux adaptées aux conditions spécifiques du marais. Les circuits de commercialisation traditionnels ne sont pas en capacité de garantir l'origine des végétaux (identification des régions dont sont issues les graines) ; une action est donc menée par le Parc pour créer une filière de courte de production de plants d'arbres "locaux".





L'année 2019 a été marquée par la mise en place d'un groupe d'habitantsrécolteurs, volontaires pour identifier et prélever des graines de charme, d'érable et de chênes dans le Marais. Un atelier a été organisé en octobre, en lien avec l'association Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine, pour former ces habitants aux techniques de collecte, de triage et de conservation des graines.

Une vingtaine de sites de collectes ont été identifiés dans le marais mouillé et ses abords. Grâce aux bénévoles, le prélèvement des graines pourra être mis en place dès l'automne prochain. Parallèlement des essais de germination ont été réalisés au Centre municipal de La Rochelle, avec succès.

La production de plants « Made in Marais poitevin » sera donc effective dès l'année 2020.

## Le suivi scientifique de la Chalarose

Le protocole de suivi de la Chalarose est engagé depuis 2017. Il permet l'observation croisée d'arbres taillés ou non en têtard, afin d'évaluer le comportement de la maladie sur ces arbres. L'objectif, à terme, est de proposer des conseils de gestion des arbres pour ralentir au maximum l'impact de la maladie.

En 2019, une nouvelle placette de suivi des arbres a été créée à La Taillée, dans le Bois des Laves. Ce boisement humide est constitué de *terrées* particulièrement denses.

Le protocole de suivi, spécifique aux arbres têtards, est partagé avec d'autres partenaires au sein de la région Pays de la Loire (Conservatoire des espaces naturels, Fédération des chasseurs, INRA, Mission Bocage, Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine...).

En 2019, les correspondants-observateurs du Département de la santé des forêts, en charge du suivi de la Chalarose à l'échelle de la France, ont choisi le Marais poitevin pour leur séminaire annuel.



Cette journée a été l'occasion de faire découvrir la démarche de diversification de la trame arborée mise en œuvre par le PNR et d'échanger sur les dernières connaissances sur la maladie.

## AMÉNAGEMENT - URBANISME

## L'aide aux communes : accompagnement des documents d'urbanisme

Dans le Marais poitevin, comme dans de nombreux territoires d'exception, cadre de vie et cadre juridique sont souvent liés.

Le Parc naturel régional accompagne et conseille toutes les collectivités de son territoire en responsabilité sur les questions d'urbanisme, de paysage et d'architecture, d'affichage publicitaire, de signalisation, de circulation des véhicules à moteur... et, d'une manière générale, de préservation du cadre de vie, dans le respect des cadres juridiques et dans le respect de l'environnement.



# Des documents d'urbanisme de qualité et en conformité avec la charte de Parc naturel régional

Conformément à la règlementation et aux orientations de la charte du Parc naturel régional, le Parc a accompagné les modifications, révisions ou élaborations des documents d'urbanisme des communes, communautés de communes et communautés d'agglomérations de son territoire, en conseillant les collectivités tout au long de leur procédure et en s'assurant de la bonne prise en compte des enjeux du territoire :

- > la préservation de la zone humide et des grandes fonctionnalités du marais,
- > la prise en compte de l'identité paysagère et du patrimoine,
- > le renforcement de l'urbanisation dans les cœurs de villes et villages plutôt qu'en périphérie, afin de préserver les espaces naturels et agricoles.

Le Parc intervient en amont du projet en proposant un appui technique sur les thématiques environnementales, paysagères et patrimoniales pour aider les porteurs de projet à transposer les orientations de la Charte de Parc.

Dans le Parc naturel régional du Marais poitevin, 5 Schémas de cohérence territoriale (SCoT) couvrent les 89 communes classées en PNR et ses 8 Communautés de communes (CdC) et Communautés d'agglomérations (CdA), dont certaines se sont regroupées pour élaborer un SCoT commun (CdC Aunis Atlantique, CdC Aunis Sud et CdA de la Rochelle / CdC Fontenay-le-Comte et Vendée-Sèvre-Autise).

En 2019, l'ensemble des communes du Parc naturel régional du Marais poitevin étaient engagées dans l'élaboration de SCoT. Le PNR a assisté les porteurs de SCoT dans leur démarche, en fournissant les données de connaissance territoriale et de connaissance des enjeux environnementaux et paysagers, en participant aux réunions techniques et



aux ateliers de concertation, puis en formulant un avis en tant que Personne publique associée.

2 SCoT sont désormais conformes à la charte. En continuité de l'avis émis en 2018 sur le SCoT Sud-Ouest vendéen (6 communes du Parc), ce document a été approuvé le 7 février 2019. Le Parc a également émis un avis en 2019 sur le SCoT du Niortais (18 communes du Parc) qui a été approuvé le 10 février 2020.

Les autres SCoT sont en cours de finalisation ; le SCoT de Fontenay Sud Vendée Développement (18 communes, arrêté le 27 novembre 2019), le SCoT Sud Vendée Littoral (26 communes du Parc, arrêt prévu pour mars 2020), le SCOT La Rochelle Aunis (21 communes du Parc, en cours d'élaboration).

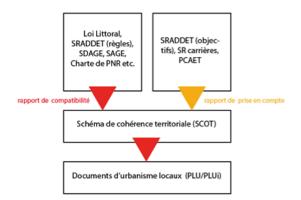
Concernant les Plans locaux d'urbanisme, le PLUi de La Rochelle agglomération (commune d'Esnandes classée PNR) a été approuvé le 19 décembre 2019 et est conforme à la charte. Le PLUi d'Aunis Atlantique a été arrêté le 23 octobre 2019, mais doit être revu pour réduire encore davantage les zones ouvertes à l'urbanisation. Le PLUi d'Aunis Sud a également été arrêté le 8 avril 2019 (et approuvé le 11 février 2020). Le PLUi de l'agglomération du Niortais est en cours d'élaboration et les premiers échanges ont eu lieu avec le Parc naturel régional en 2019, pour anticiper la prise en compte de la charte, en déclinaison du SCoT.

# Des stratégies régionales d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires auxquelles le PNR contribue

Le Parc naturel régional du Marais poitevin a participé à l'élaboration des 2 Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET): celui de Nouvelle-Aquitaine, approuvé le 16 décembre 2019 et le projet de SRADDET Pays de la Loire (en cours).

Le Parc a apporté ses contributions aux schémas et a coordonné celles émises par les autres PNR de chaque région.

Enfin, le Parc naturel régional du Marais poitevin a également donné un avis sur le Schéma régional des carrières des Pays de La Loire.



## **DEVELOPPEMENT DURABLE - PROJETS**

# Le Parc soutient les projets et guide la prise en compte de la biodiversité, des paysages et des patrimoines

Le Parc veille à l'équilibre entre le développement des projets d'aménagements ou d'activités et la préservation des paysages, du patrimoine et de la biodiversité. En étant à l'écoute des projets publics ou privés, en accompagnant et en conseillant les porteurs de projets, en guidant vers la prise en compte de la biodiversité, des paysages ou des ressources patrimoniales ou en préconisant des mesures de compensation, le Parc conseille et assiste les acteurs de son territoire, tout au long des projets.

## Les projets soumis à étude d'impact

Autant que possible, le Parc, identifié par les services de l'Etat, les collectivités et les porteurs de projet pour son expertise locale dans les domaines du paysage et de la biodiversité, prend connaissance des projets le plus en amont possible du dépôt des dossiers.

Dans le cadre de l'instruction de projets soumis à étude d'impact, le Parc intervient selon deux modalités :

- en émettant des avis sur les études d'impact des projets d'aménagement soumis à évaluation environnementale (article R.333-14 du Code de l'environnement).
- au travers de son rôle d'animateur du document d'objectifs Natura 2000.

En 2019, de nouveaux porteurs de projets soumis à étude d'impact ont ainsi rencontré le Parc pour présenter leur projet, ce qui a permis d'éviter l'implantation de projets inadaptés (tels les parcs éoliens) dans les secteurs sensibles d'un point de vue du paysage et de la biodiversité.

Des projets ont également été examinés sur demande de l'Etat par la commission « avis réglementaires », composée d'élus membres du Bureau et des services. Ces avis sont une nouvelle occasion d'éviter les projets impactants ou de réduire l'impact de certains projets en demandant des améliorations.

Dans tous les cas, les mesures compensatoires proposées par les porteurs de projet sont examinées et des demandes complémentaires formulées, comme la création de mares en compensation de l'extension de carrière, l'assurance de ne pas épandre de digestats sur les terres agricoles pendant la période de nidification des oiseaux dans le cadre d'un projet de méthanisation ou encore la plantation de haies pour insérer les constructions agricoles.

Dans le cadre de l'animation du document d'objectifs Natura 2000, le Parc accompagne également les porteurs de projets dans la réalisation d'études d'incidences et formule des avis sur les projets d'aménagement ou des manifestations. Au-delà de l'accompagnement technique pour réaliser l'étude d'incidence simplifiée, ces études d'incidences sont l'occasion de conseils et de sensibilisation pour la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Des mesures d'évitements peuvent être préconisées, comme, par exemple, la définition de zones de mise en défens pour la tranquillité de la Loutre lors de manifestations, des mesures de compensation peuvent être définies, comme la rétrocession d'une parcelle favorable au Pélobate cultripède avec aménagement de mares en compensation de l'aménagement d'un manège à chevaux en site Natura 2000.

Enfin, en 2019, le Parc a poursuivi sa veille auprès des communes pour les accompagner dans la limitation de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces sensibles. Il s'agit de proposer de nouveaux arrêtés municipaux ou de garantir la bonne application des arrêtés pris et mis à jour lors de la labellisation du PNR en 2014. Cette démarche a été menée par exemple sur la commune d'Angles, où des quads empruntaient un chemin de randonnée pourtant objet d'un arrêté municipal interdisant les véhicules à moteur. Le PNR a ainsi effectué les démarches nécessaires, en lien avec la commune et les riverains pour la bonne application de l'arrêté.

## Les projets de développement aux problématiques complexes

Dans les années 80, la ville de Luçon a fait creuser un plan d'eau afin de créer un espace touristique dans le sud Vendée. Différentes activités nautiques et de loisirs y étaient pratiquées composant ainsi un complexe touristique complet avec activités sportives et hébergement à proximité.

Le plan d'eau des Guifettes est aujourd'hui gravement touché par un problème de qualité de ses eaux. Toutes les activités qui y sont liées sont donc interdites ou fortement limitées.

Pour faire face à ce vaste problème, le Parc naturel régional a accompagné, à sa demande, la ville de Luçon dans la conduite d'une étude de faisabilité, la rencontre des partenaires et utilisateurs du site (la ville de Luçon, la Communauté de communes Sud Vendée littoral, le CREGENE, l'ULM, l'Aéromodélisme, le Village Vacances, la LPO, la Fédération de Pêche), la recherche de financements et le travail de définition des stratégies liées à la conduite du projet.

L'objectif de développement poursuivi à terme : faire du plan d'eau des Guifettes un site éco-touristique du Marais poitevin. Pour y arriver, le comité de pilotage s'est fixé des objectifs intermédiaires :

- améliorer la qualité du plan d'eau,
- maintenir et promouvoir les usages et activités existantes,
- améliorer le potentiel écologique (créer des habitats favorables à l'accueil d'une biodiversité faunistique et floristique)
- améliorer la qualité paysagère, notamment l'intégration paysagère des bâtiments,
- faire du site une porte d'entrée écotouristique du Marais poitevin.



En 2019, le Comité de pilotage qui s'est tenu le 5 mars a validé la phase 2 de l'étude pour la « réhabilitation écologique, paysagère et écotouristique du site des Guifettes et son plan d'eau ». L'avant-projet de la phase 3 a été validé le 11 juin.

Cela a donné lieu à une composition générale formulée, sous forme de :

- fiches action finalisées,
- plans d'aménagement au 1/1000,
- plans de détails au 1/200 pour les secteurs à enjeux,
- esquisses pour les aménagements paysagers,
- note juridique approfondie,
- chiffrage des travaux relativement précis,
- calendrier des travaux.

Concernant ce projet, le Parc a assuré les missions suivantes :

- le suivi du marché public et la gestion administrative et financière du dossier,
- la présentation de la démarche à l'ensemble des utilisateurs du site durant toute la durée de l'étude et les échanges techniques sur l'avancée du dossier, notamment avec le bureau d'étude Géonat,
- la préparation et suivi des comités techniques et des comités de pilotage et la rédaction des comptes rendus d'action.



#### Les zones de solidarité

La commune de Charron est particulièrement exposée aux risques littoraux, comme en témoigne l'impact majeur de la tempête Xynthia, survenue en janvier 2010. Le phénomène exceptionnel a causé le décès de 3 personnes sur la commune, engendré d'innombrables dégâts matériels puis la déconstruction de 200 maisons d'habitation sur 40 hectares au total. Les zones déconstruites sont appelées « zones de solidarité » ; elles ont été acquises par l'Etat et de nouveaux aménagements ont dû être imaginés pour retrouver de nouveaux usages sur ces espaces inconstructibles répartis sur la commune.

Dix ans après Xynthia, la commune sinistrée subit toujours une dévitalisation importante de son territoire qui engendre ellemême une diminution de son potentiel fiscal, donc de ses capacités financières. La commune est donc accompagnée par l'Etat, le Parc naturel régional du Marais poitevin et la Communauté d'agglomération de La Rochelle pour se reconstruire et relever les nouveaux défis qui l'attendent :

- stopper la dégradation de capital écologique, patrimonial et paysager du territoire,
- gérer de manière équilibrée les tensions foncières,
- mettre en sécurité les populations face au réchauffement climatique,
- concilier et mettre en synergie les programmes de développement avec la prise en compte des outils de protection du patrimoine, ...

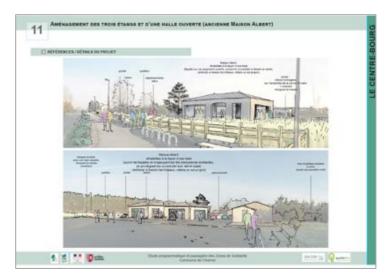
Dans ce contexte, la commune a sollicité le Parc naturel régional du marais poitevin pour l'accompagner à la réhabilitation des zones de solidarité de son territoire, en s'appuyant sur des outils financiers proposés par les services de l'Etat dans le cadre du CPER. Le Parc a pris la maîtrise d'ouvrage de l'étude programmatique et paysagère et a assuré l'animation du projet et la coordination des partenaires.

L'objectif était de conduire une étude afin de proposer des aménagements sur la base d'une analyse contextuelle et de la prise en compte des enjeux, moyens, opportunités du territoire à différentes échelles. Un Programme d'actions spécifiques à 27 ha de Zones de solidarités de la commune de Charron était attendu. Le travail a été confié à une Architecte Paysagiste DPLG et à un Cabinet d'Urbanisme.



De nombreux acteurs ont participé au projet : les élus de la commune de Charron, les services de l'Etat, la Chambre départementale d'agriculture de Charente-Maritime, les associations locales et les habitants.

Le comité de pilotage du projet s'est réuni le12 décembre 2019, il a validé la phase 3 de l'étude et le rendu final :



- 3 actions cadres:
  - \* Gestion agricole et environnementale
  - \* Aménagement d'espaces publics naturels
  - \* Aménagement d'espaces publics de village
- 6 sites d'aménagement
  - \* Écluses du Brault
  - \* Sables du Bourg Chapon
  - \* Marina
  - \* Pré du Tappe-Cul
  - \* Bas des Laisses
  - \* Centre Bourg
- des fiches actions, des esquisses paysagères et des esquisses financières

A partir des préconisations de l'étude, de nombreuses actions vont dorénavant pouvoir être conduite pour permettre à Charron et ses habitants de se retrouver un avenir.

# **ARCHITECTURE - HABITER**

# Un Plan architecture pour le Parc naturel régional du Marais poitevin

# Rendre perceptible la qualité architecturale du territoire

Dans le cadre de son Plan en faveur de l'architecture engagé en 2017, le Parc du Marais poitevin a poursuivi en 2019, auprès des habitants et des élus locaux, plusieurs actions de sensibilisation à la qualité du patrimoine et de l'architecture.

Si le Marais poitevin est en effet connu pour sa zone humide, sa biodiversité, ses paysages, c'est également un territoire habité, qui bénéficie d'une richesse architecturale diversifiée ; des grandes Abbayes au petit patrimoine lié à l'eau, en passant par son habitat singulier.

Pour conserver cette identité et éviter les phénomènes de banalisation, le Parc a souhaité rendre perceptible au plus grand nombre la qualité architecturale du territoire, qu'il s'agisse d'habitat traditionnel ou contemporain.

Pour cela, deux actions menées en 2017 et 2018 ont été poursuivies en 2019 :

- l'organisation de la troisième édition du concours photos ouvert à tous les habitants : « Ma maison dans le Marais poitevin »,
- la mise en œuvre d'un appel à projets aidant les particuliers à faire intervenir un professionnel dans leur projet d'habitat : « Osez un architecte pour habiter le Marais poitevin ».

Ainsi qu'une nouvelle action conduite en 2019 : une mission photographique.

Afin de valoriser l'architecture du territoire et en vue d'illustrer les supports pédagogiques et de communication, une mission a été confiée à un photographe, Pascal Baudry. Le Parc disposera, à terme, d'une iconographie de qualité issue, notamment, des reportages réalisés dans les maisons récompensées par le concours photos « Ma maison dans le Marais poitevin » en 2017 et 2018. La collection du Parc sera ainsi enrichie d'environ 250 vues.



©Pascal Baudry

# Recueillir des informations sur l'habitat et faire participer les habitants

#### Le concours photos du Parc : « Ma maison dans le Marais poitevin »

Lancé en 2017, le concours photos « Ma maison dans le Marais poitevin » a été relancé pour une troisième édition en 2019. Il consiste à inciter les habitants du Marais à adresser au Parc quelques photos de leur habitation et de son environnement ; que la maison soit traditionnelle ou contemporaine.





L'objectif était double: recueillir des exemples de belles réalisations traditionnelles ou contemporaines qui concourent à la qualité paysagère du territoire et faire participer les habitants, soit comme candidats, soit comme membres du jury du concours.

Cette année, les modalités de participation ont été adaptées afin de favoriser de plus nombreuses participations. Ainsi, entre avril et septembre 2019, il suffisait aux habitants d'envoyer 3 photos de leur maison, récente ou ancienne.

Ensuite, l'architecte-conseil du Parc, accompagnée d'une stagiaire, rencontrait les candidats sur site afin de recueillir photos et renseignements. Le jury se tiendra en janvier 2020.

16 candidatures ont été décrites par 9 photos accompagnées d'un texte décrivant le site, le bâti et les abords.

Les critères dégagés en 2017 et repris en 2018 vont faire l'objet d'un support rédigé avec l'Ifrée (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement).

Ce support servira de guide pour les nouveaux membres du jury. Il les aidera à désigner les maisons contribuant le mieux à la beauté et la spécificité des paysages du territoire. Le guide donnera les clés de lecture suivantes :



- intégration du bâti dans l'environnement, végétalisation et respect des volumes,
- choix des matériaux et des couleurs,
- habileté d'intégration des équipements modernes (piscine, récupérateur d'eau, antenne TV, garage...),
- préservation des éléments patrimoniaux existants (pour les maisons traditionnelles) ou capacité à avoir valorisé son site (pour les maisons récentes).

Le guide décrira ce qui contribue à un critère "bonus" : la prise en compte du développement durable dans le bâti.

# Rendre possible des projets de rénovation ou d'aménagement pour les particuliers

#### L'appel à projets « Osez un architecte pour habiter le Marais poitevin »

En 2017, le Parc naturel régional a élaboré et lancé un appel à projets inédit en faveur de la qualité architecturale. Monté en partenariat serré avec les 3 CAUE du territoire et avec l'Ordre des Architectes, cet appel à projets propose de financer partiellement (jusqu'à 2000 €) une esquisse d'architecte pour des foyers qui n'auraient pas spontanément pensé à bénéficier de l'apport d'un architecte dans un projet d'habitation même modeste.

Relancé en 2019, l'appel à projets s'adresse aux habitants du Parc naturel régional du Marais poitevin pour qu'ils proposent leur projet de construction neuve ou de transformation d'un bâti ancien traditionnel ou plus récent.

Les habitants ont été informés par voie de presse, ainsi que grâce aux réseaux sociaux, au site internet du PNR et par les acteurs territoriaux en matière d'habitat.

Une commission du Parc, présidée par François Bon, s'est réunie régulièrement afin de sélectionner les projets pour retenir ceux en lien avec les enjeux paysagers, environnementaux et sociétaux du territoire.

7 dossiers ont été retenus ; 4 d'entre eux ont été développés dès cette année :

- une extension de résidence secondaire pour une mutation en résidence principale à Longeville-sur-mer,
- l'aménagement d'une maison récente (2000) pour accueillir une famille recomposée et améliorer l'intégration architecturale dans le bourg de Coulon,
- la rénovation thermique et la réhabilitation du RDC d'une maison années 60 dans un quartier de Niort,
- la création d'un préau et la reconstruction partielle d'une maison maraîchine dans le Site classé à Sansais.



Les porteurs retenus ont choisi leur architecte parmi la sélection proposée par le Parc en 2018. Tout comme le Parc, ces architectes sont convaincus que :

- l'apport qualitatif du travail d'un architecte doit bénéficier au plus grand nombre,
- qu'il n'y a pas de « petit » projet,
- que chaque habitat, neuf ou rénové, contribue à la qualité des paysages naturels et urbains du territoire du Parc.

Cet accompagnement spécifique pour les particuliers a donc permis la production de 4 esquisses qui seront valorisées par la suite par le Parc naturel régional. D'autres esquisses seront produites et valorisées en 2020.

Projet de réaménagement d'une maison pour accueillir une famille recomposée et améliorer l'insertion paysagère dans le bourg de Coulon (79) – Architecte Sylvie Mimbré





Projet de réaménagement d'une maison pour investir le RDC et améliorer l'isolation thermique d'une maison des années70 dans un quartier de Niort (79) – Architectes Antoine Contamin et Karen Bioley





Cette initiative du Parc naturel régional du Marais poitevin s'inscrit pleinement dans l'orientation stratégique de la charte consacrée à la préservation, la mise en valeur et la partage des connaissances et savoirs liés à l'architecture, au cadre de vie et au paysage du Marais poitevin.

L'appel à projet « Osez un architecte pour habiter le Marais poitevin » est aussi l'occasion de sensibiliser les habitants et les élus aux alternatives existantes à l'habitat standardisé. En témoignant que la qualité n'est pas incompatible avec des budgets modestes.

Les exemples et témoignages recueillis permettront d'apporter des solutions concrètes aux enjeux de banalisation et d'étalement urbain parfois observés ces dernières années.

# Faire exemple pour encourager les initiatives de rénovation

Afin d'inciter à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain de ses communes, le Parc du Marais poitevin est à l'écoute des maires et des habitants. Il conseille lorsqu'il est sollicité mais il œuvre également pour renforcer ou mettre en valeur toutes les initiatives qui contribuent à la qualité de vie sur son territoire.

En 2019, Le Parc a conseillé la commune du Gué-de-Velluire, pour la valorisation des façades de son cœur de bourg et, plus largement, pour la revitalisation du bourg. En rendant plus attractif ce village-rue du Marais poitevin, une dynamique globale s'opère.

Le soutien du Parc a permis de proposer, sur un cas concret, une démarche de mise en valeur et une palette de solutions pour maintenir les façades patrimoniales préservées ou améliorer progressivement les façades dégradées.

Après l'étude d'ensemble de la grande rue réalisée en 2018, quatre cas particuliers ont été esquissés spécifiquement et chiffrés par une architecte du patrimoine: la mairie, deux façades de maisons et la salle paroissiale.



Ces études de cas devraient inciter la réalisation de travaux qualitatifs et, in fine, profiter à tous.



Autre exemple d'incitation du Parc qui a donné lieu à une belle initiative.

A Benet, dans le cadre d'une rencontre lors de la rédaction d'un guide des clôtures, l'architecte du Parc a sensibilisé la commune aux nombreux intérêts des murs de pierre sèche et à leur préservation, en particulier les murs de soutènement si prégnants dans le paysage urbain du centre-bourg.

Les élus sensibilisés lors des rencontres de la pierre sèche du Haut Val de Sèvre

Suite à cela, lors d'aménagements de ses espaces publics, la commune a fait construire un muret par un murailler local afin de servir d'exemple et d'encourager les habitants à faire de même.

Depuis cet exemple tangible, la commune réfléchit aux modalités d'octroi d'une subvention aux particuliers, spécifique à la restauration des murs de pierre sèche.

Chantier de muret à pierre sèche en cours rue de la Quarantaine à Benet



# Intégrer les aménagements, dans le respect des projets et dans le respect des lieux

En 2019, le Parc a accompagné le projet de théâtre de verdure du Prieuré de la Chaume, à Vix, un domaine viticole développant des animations culturelles.

En conseillant et en réalisant des esquisses pour le domaine du Prieuré, le Parc naturel régional a joué son rôle de soutien à l'économie locale et aux initiatives mettant en valeur le territoire et ses ressources tout en respectant l'intégration paysagère du projet. Les propositions d'aménagement paysager seront mises en œuvre en 2020.

Ce projet devrait pouvoir servir d'exemple pour d'autres porteurs soucieux de la qualité et de l'intégration de leur projet.

# CADRE DE VIE - REGLEMENTATION

# Affichage publicitaire et signalétique : le Parc naturel régional conseille, guide et coordonne

Dans le cadre de la politique de préservation du paysage et de la conservation du cadre de vie, la Loi du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement a réformé la réglementation relative à la publicité. La majorité des pré-enseignes sont désormais interdites. Dans le même temps, la mise en conformité de la publicité dans les agglomérations est entrée en vigueur dans le Parc naturel régional du Marais poitevin, le 20 mai 2016.

Pour faciliter ce changement, le Parc poursuit la démarche de sensibilisation et d'accompagnement des communes engagées dans l'application de cette réglementation en proposant des alternatives légales pour signaler les activités et services.

#### Réfléchir ensemble aux alternatives et coordonner les différents acteurs concernés

Depuis 2015, le Parc naturel régional du Marais poitevin anime un comité de pilotage regroupant les 3 DDT, les 2 DREAL, les 3 CAUE et les 3 Architectes des bâtiments de France (ABF).

Dans ce cadre, une collaboration constructive entre les services de l'Etat et le Parc s'est mise en place au sujet des autorisations d'enseignes, des avis sur la qualité de l'enseigne et du suivi des suppressions de pré-enseignes.

Le Parc fait également un point régulier avec les différentes associations de protection de la nature (APNE) du territoire.

Dans la continuité des collaborations mises en place avec les services de l'Etat et les communes volontaires, le Parc accompagne les communes pour trouver des alternatives légales aux publicités et pré-enseignes devenues interdites :

- > en informant les communes et acteurs concernés par la loi relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes,
- > en les accompagnant, dans la recherche de solutions adaptées et en proposant des alternatives.
- > en accompagnant spécifiquement les pôles urbains dans la rédaction de leur Règlement local de publicité (RLP),
- > en les assistant dans leur démarche de jalonnement par de la signalisation d'information locale,
- > en coordonnant ces différents acteurs (Etat, Départements, associations, chambres consulaires, Communautés de communes...) pour faciliter l'application de la loi et les solutions alternatives harmonisées à l'échelle du Parc naturel régional.





> en diffusant le Guide des bonnes pratiques : publicité et signalisation édité en juin 2018.

En 2019, l'animation a consisté à poursuivre le travail initié en 2015, ce qui a permis d'accompagner 18 communes supplémentaires dans la suppression de la publicité et la proposition d'alternatives légales ce qui porte à 67 le nombre de communes accompagnées depuis le début de l'action.

#### Soutenir le volontariat et les initiatives d'amélioration dans les communes

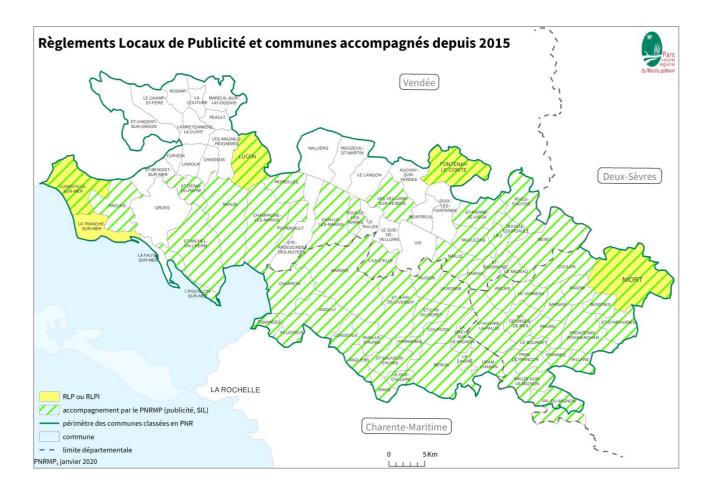
Le Parc a accompagné les communes dans la mise en place d'alternatives concernant la Signalétique d'information locale (SIL) et les Relais information services (RIS). Il a mis en place différents outils opérationnels pour accompagner les communes qui le souhaitent dans leur démarche d'amélioration de la signalisation de leur commune.

A l'issue de la réalisation de l'inventaire, le Parc a proposé différents courriers à destination des commerçants de la commune et du Préfet pour lancer les démarches amiables.

Dans le même temps, une réflexion est menée sur les alternatives possibles.

Des visites de terrains sont faites en collaboration avec les services de l'Etat notamment dans le Site classé ; c'est le cas de :

- > Maillezais : diagnostic sur la publicité restante et les nouvelles enseignes, le 7 mars 2019,
- > Coulon: enseignes pour les embarcadères, le 12 mars 2019; alternative à la suppression des pré-enseignes pour l'Auberge de l'écluse, le 15 mai 2019,
- > Longeville-sur-mer : problématique des totems d'entrée de bourg ; demande de conseil, le 23 mai 2019,
- > Angliers : diagnostic sur la publicité le 7 juin 2019,
- > Les Velluire-sur Vendée : signalisation de l'embarcadère, le 9 juillet 2019,
- > Doix-les-Fontaines, Maillezais, Damvix, Liez, Bouillé-Courdault, Saint-Sigismond : visite de contrôle avec l'Inspecteur des sites, le 23 juillet 2019,
- > Mauzé-sur-le-Mignon: accompagnement d'un glacier pour l'installation d'une enseigne, le 30 août 2019,
- > le Vanneau-Irleau : demande d'accompagnement de la Fédération de pêche pour l'installation d'un panneau de pêche et d'un jalonnement sur la commune, le 21 octobre 2019,
- > Benon : accompagnement d'un apiculteur pour l'installation d'une enseigne et des alternatives à la suppression des pré-enseignes, le 24 octobre 2019
- > Vouillé-les-Marais : légalité de l'installation d'un panneau totem, le 7 novembre 2019.



# Harmoniser dans le respect des spécificités locales



En 2019, le Parc a accompagné 2 communes et 1 Communauté de communes dans cette démarche en animant plusieurs réunions. C'est le cas de :

- > Charron : diagnostic sur la publicité restante et les alternatives autour de la zone d'activités, le 3 mars 2019, puis rendez-vous, le 4 juin 2019, avec un apiculteur pour proposer des alternatives aux pré-enseignes supprimées (miel de Cybèle) ainsi qu'avec le restaurant le Ponnetère, le 26 juin 2019 ;
- > Communauté de communes Aunis Atlantique : question sur la possibilité d'installer des panneaux « autostop » pour favoriser la mobilité douce (réunion du 26 août 2019),
- > Le Gué-d'Alleré: réunion d'information pour l'installation d'une SIL harmonisée, le 16 septembre 2019.

#### Le cas des embarcadères du site classé:

Le Parc du Marais poitevin œuvre pour qu'harmonisation ne rime pas avec banalisation. Une cartographie des publicités signalant les embarcadères dans le Site classé a été réalisé en partenariat avec les services de l'État pour permettre de proposer, aux communes et aux acteurs concernés, une signalisation spécifique aux barques du Marais poitevin de manière harmonisée.





Cette action sera poursuivie en 2020.

# Concilier cadre de vie et dynamique économique

Concernant les Règlements locaux de publicité (RLP), la charte du Parc naturel régional définit (en particulier pour les pôles urbains), en collaboration avec les collectivités locales et les services de l'Etat, des zones de publicité restreintes. Ce zonage tient compte des enjeux paysagers et veille à la taille des panneaux publicitaires, à la présence des panneaux lumineux et aux zones de leur implantation (entrées de Parc, dessertes touristiques, points de vue paysagers...).

En 2019, le Parc a accompagné les trois villes de Niort, Luçon et Fontenay-le-Comte dans la réalisation, la révision ou la mise en œuvre de leur RLP.

Le Parc a également rencontré la commune balnéaire de Longeville-sur-Mer, soumise à un RLP commun avec Saint-Vincent-sur-Jard et Jard-sur-mer, datant de 2005. Conformément à la Loi du 10 juillet 2010, le RLP peut être révisé jusqu'au 14 juillet 2020. Sans modification à cette date, il sera considéré comme caduc. Le Parc et la DDTM ont sensibilisé la commune à ce sujet pour anticiper cette révision.

# Partie 3 - AXE 3

# AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGÉ

# CHAPITRE 7 – ORIENTATION STRATÉGIQUE 7

# FORGER UNE CULTURE DU MARAIS POITEVIN ENGAGÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**MESURE 16** – Informer, sensibiliser, éduquer, former aux enjeux du développement durable

**MESURE 17 –** Conserver, valoriser, partager les ressources identitaires du Marais poitevin en favorisant une dynamique territoriale créative

**MESURE 18** – Renforcer les liens entre le Marais et les villes-portes

- > ÉDUCATION EEDD
- > FORMATION
- > MOBILISATION
- > MEDIATION SCIENTIFIQUE
- > RESSOURCES
- > COOPERATION
- > CREATIVITE
- > MÉDIATISATION

# CHAPITRE 8 - ORIENTATION STRATÉGIQUE 8

### **ORGANISER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE**

- 1 Mise en œuvre opérationnelle de la charte de Parc naturel régional
- **2 –** Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional
- 3 Le Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional
- 4 L'évaluation de la charte et le suivi de l'évolution du territoire

- > SYNDICAT MIXTE
- > GOUVERNANCE
- > AVIS REGLEMENTAIRES
- > OBSERVATOIRE TERRITORIAL

#### PROGRAMME D'ACTIONS A L'ŒUVRE :

- > Formation des acteurs du territoire (action 371)
- > Sensibilisation visuelle au Marais poitevin (action 372)
- > Education à l'environnement et au développement durable (action 373)
- > Information territoriale (action 375)
- > Animations culturelles et vie locale (action 376)
- > Animation du pôle des espaces naturels du MP, centre de ressources territorial (action 377)
- > Médiation scientifique sur les conséquences au changement climatique sur le littoral du PNR (action 378)
- > Etude de faisabilité scientifique d'une candidature UNESCO (2019)
- > Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional du Marais poitevin (2019)

#### **FINANCEURS:**

- > Région Pays de la Loire
- > Région Nouvelle-Aquitaine
- > Département de la Vendée
- > Communauté de communes Sud Vendée littoral
- > Communauté d'agglomération de la Rochelle
- > Communauté d'agglomération du Niortais
- > Ville de la Rochelle
- > Caf de la Vendée
- > DARVA
- > CAUE de la Charente-Maritime
- > Forum des marais atlantiques

#### PARTENAIRES DE L'ACTION :

- > Etat
- > Région Pays de la Loire
- > Région Nouvelle-Aquitaine
- > Education nationale
- > Réseau Canopé
- > Réseau d'Education à la nature, à l'environnement et au territoire Marais poitevin (RENET)
- > LPO France
- > Office de tourisme Sud Vendée Marais poitevin
- > association Familles rurales de Maillezais
- > commune de Maillezais
- > ville de Luçon
- > Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise
- > 2 photographes et 1 artiste-peintre
- > Centre socioculturel de Benet
- > Fédération des centres sociaux de Vendée
- > association Les Ateliers de la simplicité
- > association Graines de troc
- > association Les Amis de l'Abbaye
- > association Union des Commerçants, Artisans et professions libérales de Maillezais
- > LIENSs-CNRS Université de la Rochelle
- > Agence de l'Eau Loire Bretagne
- > Communauté d'agglomération de la Rochelle
- > Communauté d'agglomération du Niortais
- > Département de la Charente-Maritime
- > Edition Plume de carotte
- > Rivages de France

# ÉDUCATION - EEDD

# Le Parc encourage et mobilise les scolaires du Marais poitevin pour plus d'éducation à l'environnement et au développement durable

# Développer l'offre éducative à l'environnement et au développement durable

Le Parc naturel régional du Marais poitevin assure, auprès des professionnels de l'Éducation nationale et des professionnels de l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), un soutien constant qui, selon les années et les contextes, peut prendre différentes formes : outils pédagogiques, formations de formateurs, appel à projets...

En 2019, le Parc a mis en place, sur son site internet, un espace dédié à l'Éducation à l'environnement et au développement durable pour faciliter l'accès aux offres éducatives, aux outils et aux dispositifs disponibles : <a href="https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/action/eedd">https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/action/eedd</a>

À partir de cet espace, les professionnels de l'EEDD, les professionnels de l'éducation ou plus largement les professionnels de la médiation souhaitant connaître les offres pédagogiques ou monter un projet en lien avec le Marais poitevin, peuvent découvrir les ressources du Parc, emprunter des outils pédagogiques ou des ouvrages spécialisés, profiter des dispositifs en place, connaître les animateurs du territoire et leurs offres..."

# Favoriser l'appropriation du territoire et développer les comportements écocitoyens

Conscient que la préservation de la nature et de ses multiples richesses passe par l'éducation des jeunes au sens large, le Parc naturel régional du Marais poitevin soutient les socio-professionnels de l'éducation exerçant sur le territoire et collabore régulièrement avec eux sur différents projets avec, pour « théâtre », le Marais poitevin et, pour feuille de route, les enjeux identifiés dans la Charte du Parc naturel régional.



Depuis 2016, le Parc propose l'appel à projets éducatifs « À la rencontre du Marais poitevin », en partenariat avec les services de l'Éducation nationale (Académies de Poitiers et de Nantes pour les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée) et les membres du RENET. Cet appel à projets vise des projets fédérateurs et innovants en matière d'Education à l'environnement et au développement durable. Les candidats peuvent bénéficier d'un accompagnement du Parc naturel régional, de l'Éducation nationale et du RENET (Réseau d'Éducation à la Nature, à l'Environnement et au Territoire du Marais poitevin). Si leur projet est retenu, ils

bénéficient d'une prise en charge financière directe de la part du Parc (800 € maximum par projet) pour couvrir les dépenses concernant les interventions des animateurs et le transport des élèves.

Pour l'année scolaire 2018-2019, le Parc a ouvert son quatrième appel à projets à tous les niveaux scolaires. 23 enseignant.es se sont investis et ont permis à 17 classes de participer, de la maternelle au lycée, avec un public diversifié: Maison familiale rurale, classes de CAP, de 3e et de 2nd professionnelles, de dispositifs expérimentaux d'intégration d'élèves en difficultés...

367 élèves venus de 6 écoles, 3 collèges, 1 Maison familiale rurale et 3 lycées du territoire du Parc naturel régional ont ainsi profité des interventions de 12 membres du RENET.

Chaque projet a fait intervenir au moins 2 membres du RENET et un intervenant bénévole qui se présente en tant que « témoin du territoire »; son objectif, permettre aux élèves de s'approprier leur territoire et de développer des comportements écocitoyens.

# Soutenir les projets éducatifs de qualité et la diversité pédagogique

Les projets proposés par les établissements scolaires dans le cadre de l'appel à projets éducatifs 2018-2019 du Parc naturel régional du Marais poitevin sont sélectionnés pour leur qualité globale et pour la diversité des approches pédagogiques mises en œuvre. Une commission pédagogique composée d'élus et des agents du Parc en charge de l'EEDD examine et sélectionne les projets candidats.

Les projets éducatifs de l'année scolaire 2018-2019 se sont appuyés sur les potentiels pédagogiques que représentent, entre autres, les milieux naturels, les espèces, le réseau hydraulique, l'histoire et les pratiques agricoles du Marais poitevin.

De multiples approches pédagogiques ont été combinées pour les mettre en œuvre : sensorielle, scientifique, naturaliste, sportive et ludique. Observations sur le terrain ou en salle, expériences, manipulations, plantations, rédaction, dessins, calculs, échanges... ont ainsi été expérimentés par toutes les classes, à tous les niveaux et sur toute l'année scolaire.

Parmi les 14 projets éducatifs retenus en 2018-2019 :

#### Projet « Paysages et espèces d'oiseaux au fil de l'eau » :









7 élèves du dispositif DATE du collège François Viète de Fontenay-le-Comte ont mené une investigation sur le Marais poitevin : « Du ver de terre laboureur au tardigrade invincible, sous nos pieds, chaque espèce a son rôle à jouer dans la vie du sol ». À l'aide de loupes binoculaires, les collégiens ont découvert ce monde étrange en s'initiant à la démarche scientifique.

#### Projet « La flore du marais : richesse pour les insectes et les hommes »









17 élèves de CM de l'école Saint-Pient de Maillé - parfois accompagnés par les maternelles, CP et CE de l'école – ont découvert le Marais poitevin avec le prisme du patrimoine naturel de leur commune. Au fil des saisons, des sorties leur ont permis de comprendre le paysage qui les entourent, d'observer le mode de vie des insectes et leurs interactions avec la flore.

#### Projet « Moi, élève de 4e, consomm'acteur dans le Marais poitevin »









17 élèves de 4e de la Maison Familiale Rurale de Puy-Sec en Vendée ont contribué au renouvellement du paysage du Marais poitevin en plantant les arbres têtards de demain (chênes, ormes, saules...).

### Echanger sur les projets et partager l'expérience EEDD

A la fin du mois de mai 2019, au lycée Jean Macé de Niort, les élèves ont présenté leur travail devant leurs camarades et professeurs, devant les représentants de la commission pédagogique du Parc naturel régional du Marais poitevin et devant les représentants des Académies de Poitiers et de Nantes.

Pierre-Guy Perrier, Président du Parc naturel régional du Marais poitevin et Catherine Tromas, Vice-Présidente du Parc en charge de la culture et de la valorisation du patrimoine, ont ouvert la matinée de restitution en présence du Recteur de la Région académique Pays de la Loire et de l'Académie de Nantes et du Recteur de l'Académie de Poitiers.

Les deux Recteurs accompagnés des représentants d'Académie ont ensuite découvert les projets des élèves et ont pu échanger activement avec chacun d'entre eux.

Le RENET, Réseau d'éducation à la nature, à l'environnement et au territoire, animé par le Parc naturel régional, a également présenté les outils dont les animateurs disposent pour éduquer au territoire dans le Marais poitevin.



Les objectifs de la matinée de restitution par les élèves étaient les suivants :

- partager les démarches et réalisations des projets « À la rencontre du Marais poitevin » avec les enseignants du territoire du Parc ;
- impliquer les élèves (5 maximum par classe) dans la présentation du projet sur un stand ;
- présenter le potentiel pédagogique du territoire et les ressources à disposition notamment au travers du RENET.

Les Recteurs des Académies de Nantes et de Poitiers découvrent les projets des élèves du Marais poitevin lors de la journée de restitution.







# Consolider les partenariats avec l'éducation nationale et « faire école »

Afin de pérenniser les liens déjà existants entre le Parc naturel régional du Marais poitevin et l'Éducation nationale et afin de faciliter la mise en œuvre de dispositifs éducatifs destinés aux établissements scolaires des 2 Académies concernées, une convention partenariale inter-académie a été signée le 29 mai 2019.









Lors de leurs allocutions, les signataires de la convention partenariale (2019 à 2022) ont rappelé leurs objectifs communs :

- construire des projets fédérateurs en intégrant les démarches et les éléments des programmes portés par l'Éducation nationale ;
- créer et mutualiser, pour les scolaires, des outils pédagogiques adaptés au territoire ;
- développer les sorties scolaires sur le territoire, offrir une approche sensible des thématiques étudiées ;
- co-intervenir dans la formation initiale ou continue des enseignants du territoire ;
- participer aux projets éducatifs territoriaux.

La convention devrait permettre aux 3 signataires d'œuvrer plus aisément, en profitant d'un cadre d'intervention fixé pour chacun d'eux. Une initiative qui s'inscrit dans la démarche nationale portée par la Fédération des Parcs naturels régionaux.



Ce partenariat permet par exemple de renouveler la mission de service éducatif accordé par le rectorat de Poitiers au Parc naturel régional du Marais poitevin.

Le professeur en service éducatif accompagnant les actions d'Éducation à l'environnement et au développement durable du Parc (2h par semaine) a ainsi, durant l'année, travaillé sur l'offre pédagogique du RENET, accompagné les enseignants et formalisé le potentiel pédagogique du Marais poitevin pour le rendre accessible aux enseignants du territoire.

# Etre à l'écoute des besoins pédagogiques concernant le Marais poitevin et l'EEDD

Le Parc naturel régional met à la disposition des enseignants et des animateurs des ressources (documentation, outils et matériel pédagogique) générales ou spécifiques au Marais poitevin adaptées à leurs besoins concernant la nature, l'environnement, les paysages ou plus spécifiquement, le Marais poitevin.

Les outils dits « animés » nécessitent pour la plupart l'intervention d'un animateur. En 2019, 21 prêts (maguette Marais poitevin, malle bio'appétit, table Anguille...) ont été réalisés auprès des membres du RENET et directement auprès d'enseignants.



Animation avec la maquette du Marais poitevin dans une classe de 1<sup>ère</sup> du lycée Jean Macé

Les documents comme, par exemple, les « Petites fiches nature » ou les « Cahiers de découverte : Les paysages du Marais poitevin », sont téléchargeables sur le site ou disponibles sur demande auprès du Parc.















Enfin, le matériel pédagogique spécialisé, indispensable lors des sorties de terrain pour observer la faune et la flore, fait l'objet de conventions annuelles passées avec les animateurs EEDD du territoire : épuisettes, aquascopes, jumelles...

L'ensemble de ces outils pédagogiques, mis à disposition des professionnels par le Parc naturel régional, est présenté sur son site internet.

Les actions menées sur le territoire, les ressources, les acteurs, les pistes de projets pédagogiques et les potentiels pédagogiques du Marais poitevin y sont également présentés.

Le Parc, par son action en faveur de l'Éducation à l'environnement et au développement durable dans le Marais poitevin, ambitionne de sensibiliser, éduquer, former et diffuser les connaissances et la culture du territoire auprès des jeunes et, à travers eux, auprès du plus grand nombre, afin de faire évoluer les comportements vers plus d'écocitoyenneté.

Maquette du Marais poitevin



Malle Bio'appétit

Exposition « Baie de l'Aiguillon »









# **FORMATION**

# Le Parc forme les professionnels pour consolider leur activité

Le Parc est l'un des principaux pourvoyeurs de connaissances sur le Marais poitevin, à la fois parce qu'il anime des réseaux d'acteurs de la connaissance ou de la médiation des savoirs et à la fois parce qu'il porte ou accompagne un grand nombre d'actions qui favorisent le partage des savoirs sur les richesses du territoire.

En 2019, le Parc naturel régional du Marais poitevin a accueilli, formé, informé et sensibilisé aux richesses de son territoire et aux enjeux du développement durable, de nombreux socio-professionnels locaux et de nombreux étudiants.

Les objectifs de la formation dispensée par le Parc sont multiples :

- > acquérir des savoirs sur les thématiques historique, hydraulique, géologique, culturelle, écologique, économique et architecturale du Marais,
- > comprendre le fonctionnement global du Marais poitevin par la lecture de paysages révélateurs des grandes entités paysagères et hydrauliques,
- > s'approprier les spécificités du Marais mouillé, lieu de la découverte en barque, et les interrelations avec les autres entités du Marais,
- > appréhender la richesse et la fragilité du Marais en ciblant les enjeux écologiques, économiques et sociaux du territoire ainsi que les acteurs concernés,
- > prendre conscience des savoirs et savoir-faire à mettre en œuvre pour communiquer avec le public et guider les visiteurs dans le contexte d'une balade en barque.

Le formateur emploie une pédagogie basée sur l'échange et l'interactivité avec les stagiaires. Une démarche participative des stagiaires est indispensable pour s'approprier les nombreux savoirs à acquérir.

Les activités de découverte sur le terrain sont privilégiées (lecture de paysage, visite de sites). Les séances en salle s'appuient sur des diaporamas, objets et outils pédagogiques.

Chaque stagiaire reçoit un carnet de découverte qui lui permet de noter ses observations lors des lectures de paysages mais aussi de posséder des cartes de référence. D'autres documents sont distribués au cours des différents temps de formation.



Le formateur du Parc se tient à la disposition des stagiaires, pour les accompagner dans leur apprentissage et répondre à leur questionnement en indiquant les ressources existantes pour approfondir leurs connaissances.

#### Les futurs bateliers

Dans le cadre de ses missions, le Parc propose chaque année des stages « Connaissance du Marais poitevin » destinés aux futurs bateliers dans les embarcadères de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de Vendée. L'objectif : donner de quoi connaître et comprendre ce territoire complexe et unique qu'est le Marais poitevin afin de pouvoir transmettre tous ses secrets aux visiteurs estivaux.

En 2019, le Parc a organisé 3 sessions de formation, permettant ainsi d'accueillir tous les candidats et de conserver des conditions optimales de formation, en petits groupes : du 19 au 22 février 2019 pour les bateliers de Vendée, du 15 au 18 avril 2019 et du 23 au 26 avril 2019, pour les bateliers de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres. 67 futurs bateliers ont été formés.

La formation repose sur des découvertes sur le terrain et en salle; sur les sentiers du marais et dans les villages, les stagiaires découvrent l'origine des paysages, les espèces d'arbres et de plantes, s'imprègnent des spécificités du territoire en visitant des musées...; en salle, les stagiaires participent à des travaux de groupes et des projections avec différents techniciens et animateurs. On y évoque la gestion de l'eau et des réseaux hydrauliques, les plantes aquatiques et de rives invasives, les espèces animales patrimoniales, les produits du terroir, les races et variétés locales... avec les différents acteurs de la vie du Marais. Les stagiaires réalisent un test pour évaluer leur bonne compréhension du territoire en fin de formation. Une soirée d'approfondissement sur la flore des bords de fossés et des prairies a clos la formation le 9 juillet.

#### Le personnel des Offices de tourisme et des sites de visite

Une formation sur 2 jours est proposée par le Parc aux professionnels du tourisme du territoire. Elle a pour objectif d'apporter aux agents, qui sont en contact avec les visiteurs du Marais poitevin, les connaissances nécessaires à leur activité.

En 2019, 8 agents des Offices de tourisme et des sites de visite ont été formés par le Parc.

#### Les enseignants

Le Parc est reconnu, par l'Education nationale, pour ses connaissances dans les domaines culturel, environnemental, architectural... mais aussi pour ses compétences en médiation et formation.

En tant qu'organisme de formation, le Parc est un des partenaires privilégiés de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Poitiers (aujourd'hui Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation).

Le parc accompagne, sur le terrain, dans le Marais poitevin, des groupes d'enseignants en formation initiale ou continue pour leur faire vivre des démarches de découverte et d'appropriation adaptées à leurs besoins : lectures de paysage, manipulation de maquettes, création de carnets de terrains qui amènent les enseignants à vivre des expériences, les analyser et transférer leurs acquis une fois de retour dans leur établissement.

En 2019, 44 enseignants été formés par le Parc ; 16 d'entre eux étaient en formation initiale et 28 en formation continue.



Rapport d'activités du Parc naturel régional du Marais poitevin – 2019 – Document administratif - 89

# **MOBILISATION**

# Nous, habitants du Marais poitevin et partenaires de l'action du PNR

Le Parc naturel régional du Marais poitevin encourage l'engagement des citoyens pour une vie sociale et culturelle dynamique, durable et solidaire, en harmonie avec les identités du Marais. Il contribue à la responsabilisation de chacun pour préserver son territoire, pour le valoriser ou le développer durablement en mettant en œuvre des moyens variés...

En allant à leur rencontre lors de manifestations, en les touchant via les associations ou par l'intermédiaire des élus, en les invitant par voie de presse ou via les réseaux sociaux à participer à des actions... le Parc tisse des liens avec son territoire tout en proposant :

- de nouveaux partages de responsabilités quant à la gestion du territoire, son aménagement, son développement durable, la préservation de ses ressources naturelles et de ses paysages, la préservation de ses patrimoines,
- diverses occasions de s'engager dans la vie publique et de prendre part aux décisions,
- de nouvelles pistes pour changer les comportements de chacun, en commençant par les plus jeunes, à l'école ou au sein des familles,
- de nouvelles opportunités de co-construction de connaissances.

Grâce à une réflexion transversale aux programmes d'actions, différents modes d'information, de sensibilisation, d'échanges et de coopération sont proposés pour faire participer les habitants, échanger avec eux ou accueillir leur soutien : soirées thématiques, exposition, film, conférence, maquette, plaquette, réseaux sociaux, rencontres individuelles ou questionnaires, ateliers de réflexion ou de partage de savoirs ou savoir-faire, infographies, etc...

En 2019, le Parc a co-organisé et animé la Fête de la nature à Maillezais, a sensibilisé et formé des habitants volontaires à l'entretien des arbres et aux replantations, a mis en place des moments et occasions d'échanges entre citoyens et scientifiques ou professionnels et s'est attaché à impliquer les habitants du Marais dans la gestion de l'avenir du territoire et dans la conduite des actions qu'il porte.

# Créer une émulation entre acteurs locaux et habitants pour plus d'efficacité

Dans le cadre du Plan paysage et de son volet concernant le renouvellement de la trame arborée, le Parc naturel régional poursuit et développe les collaborations avec les habitants du Marais poitevin et avec les acteurs locaux (centres socio-culturels, associations, professionnels...).

Fort de l'expérience participative qu'il a initié dès 2014 pour identifier les risques liés au vieillissement des frênes et à la Chalarose et pour construire collectivement des solutions pour y faire face, le Parc anime et coordonne régulièrement des moments de partage de connaissances (réunions publiques, ateliers, formation...) durant lesquels se côtoient acteurs locaux professionnels, élus et habitants.

Ces moments importants de la mise en œuvre du programme sont autant d'occasions de favoriser les échanges et les rencontres que de faire émerger les questionnements, les recherches communes de solutions et, dans une certaine mesure, l'émulation collective.

Le Parc a déjà pu constater que les échanges entre habitants et professionnels, sur des sujets qu'ils partagent, pouvaient être fructueux et pouvaient renforcer l'action qu'il mène. Aussi, il n'hésite pas à créer les conditions d'échanges, à travers des réunions, des formations, des visites..., de manière à favoriser la réussite d'un projet, en misant sur la proximité et les intérêts partagés, comme par exemple pour la création de la filière de production de végétaux « locaux » dans le cadre du Plan paysage ou lors de la Fête de la nature.

# Faire émerger une culture de la nature pour susciter l'envie d'agir

Suite à une demande de l'association Familles rurales de Maillezais et en accord avec la Stratégie régionale pour la biodiversité de la Région Pays de la Loire, le Parc naturel régional du Marais poitevin a souhaité, avec le soutien de la Caf de la Vendée, co-organiser une manifestation familiale consacrée à la nature.



Le samedi 25 mai 2019, à Maillezais, le Parc a coordonné la première édition de la Fête nationale de la nature et de sa déclinaison régionale sous l'appellation « Pays de la Loire Grandeur Nature ».



Dans le Marais poitevin, la manifestation, gratuite et familiale, était placée sous le signe du paysage : « Le marais entre nos mains, façonnons le paysage de demain ».

En tant que co-organisateur, le Parc s'est attaché à multiplier les partenariats avec les acteurs locaux pour sensibiliser le maximum d'habitants (environ 300 personnes) à la préservation du paysage et de la biodiversité du Marais poitevin.

De nombreuses animations interactives donnant des idées pour agir chez soi, dans son jardin, dans sa commune et dans le Marais étaient proposées : ateliers créatifs, jeux, manipulations, œuvre collective mais aussi, distribution de sachets de graines pour créer une zone de « bzzz », un troc-plantes avec coupon-réponse permettant de s'engager dans des actions. Balades à pied et en barque, expositions photos, lectures

à haute voix, film d'animation ont participé à la sensibilisation par l'émerveillement.

Enfin, la Fête de la nature a été l'occasion de transmission de savoirs et de recueil de paroles et de réactions, à travers l'organisation d'une causerie "maison" inspirée d'une conférence gesticulée, d'un fil de paroles numérique avec Germaine (Fédération des Centres sociaux), d'une mini-présentation d'un savoir-faire (la re-photographie) et d'un groupe Facebook dédié au paysage du Marais poitevin.



En amont de cet événement, des habitants, enfants et adultes, avaient profité de temps de sensibilisation (activités intergénérationnelles comme les ateliers cuisine de la nature) et d'animations organisées avec le centre de loisirs de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise, ce qui a permis d'expliciter les enjeux paysagers sur le Marais, de rappeler l'action de replantation.



Rapport d'activités du Parc naturel régional du Marais poitevin – 2019 – Document administratif - 91

# Encourager la créativité pour mieux toucher les habitants et déployer l'action

La Fête de la nature s'est construite avec les acteurs locaux et pour le grand public; chacun apportant idées, savoir-faire, connaissances des publics, moyens, etc. En sollicitant de multiples acteurs, le Parc a largement encouragé la créativité locale; de belles initiatives ont vu le jour et certaines se sont prolongées après la Fête ou ont donné lieux à différents engagements citoyens en faveur du paysage du Marais.

Parmi les activités proposées, on peut noter deux actions culturelles et artistiques, impulsées avec le concours de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise :

- la constitution d'un groupe de bénévoles de différentes associations (via le réseau des bibliothèques) pour l'organisation de lectures à hautes voix sur le thème de l'arbre et du marais ;
- la réalisation d'une fresque collective, sous la houlette de l'artiste-peintre Frédéric Mercier. Ce dernier a invité les visiteurs à dessiner au fusain et à la craie des « portraits de trognes » sur feuille de peuplier et sur une fresque collective de 2,50 m X 1,20 m. L'œuvre a été photographiée par Pascal Baudry, photographe professionnel, pour une future exposition.





Enfin, la Fête de la nature a été novatrice à plusieurs titres.

Pour le Parc, il s'agissait d'une organisation multi partenariale d'envergure regroupant des associations, des collectivités, des structures éducatives et socio-culturelles. Cette diversité d'acteurs a, à la fois permis de croiser les regards et, de faire se rencontrer des responsables, des intervenants, des élus, des bénévoles et des citoyens sur une thématique commune qui a suscité l'engouement de tous et s'est appuyée sur la créativité et les savoir-faire de chacun.

Le Parc a imaginé et mis en œuvre la première causerie-projection « A vos têtard citoyens ». Ce format de conférence débat « gesticulée » conduite à deux voix (par la paysagiste et la chargée de mission Education à l'environnement et au développement durable du Parc) visait à partager de manière synthétique et dynamique les enjeux paysagers, la problématique de la Chalarose, le programme de replantation du Parc, les images prospectives du paysage et les actions participatives proposées.

Enfin, c'est la première fois qu'une fête estampillée « Fête de la Nature » et « Pays de la Loire Grandeur nature » s'est tenue sur le territoire du Parc. Si 300 personnes ont directement participé à la fête et environ une trentaine aux animations proposées en amont de la fête, on peut estimer que plus de 5.000 personnes ont été touchées via les différents vecteurs de communication (réseaux sociaux, presse, médias audiovisuels, etc.).

Depuis cet événement, l'engouement des habitants du territoire s'est manifesté par :

- des demandes accrues de plantations de la part des propriétaires,
- une sortie « Chalarose » organisée par le Parc durant les Journées européennes du patrimoine en septembre, fréquentée par 25 personnes, malgré la pluie,
- l'engagement de 25 citoyens dans les groupes « habitants-observateurs » pour l'observatoire du paysage et « habitants-récolteurs » pour la filière Végétal local et la participation aux premiers ateliers-formation en octobre,
- l'engagement de l'embarcadère de l'Abbaye (géré par Familles rurales), à Maillezais, dans un diagnostic de l'état de santé des frênes sur leurs circuits de balade en barque. L'embarcadère est également prêt à jouer les intermédiaires entre le Parc et les propriétaires riverains. Le Parc, quant à lui, formera les bénévoles et les bateliers à la reconnaissance de la Chalarose et accompagnera l'association pour programmer des replantations.

# Sensibiliser au changement pour préparer collectivement l'avenir

Le travail de production d'outils de sensibilisation s'est prolongé en 2019 avec la création de nouvelles images prospectives représentant le Marais poitevin dans 5 à 10 ans (lorsque la maladie sera la plus présente) et dans 20 ans (lorsque les plantations alternatives au frêne commenceront à jouer leur rôle paysager).

Le choix du site de Sansais, au cœur du secteur inaccessible par voie de terre, permettra de présenter les enjeux de la démarche pour le tourisme.

Copyright, Denis Clavreul, Parc naturel régional du Marais poitevin, site de Sansais, images prospectives, 2019;



aujourd'hui, en 2019;



dans 5 ans, en 2024;



dans 20 ans, en 2039.

La production puis la diffusion d'images prospectives rend plus tangibles les projections dans l'avenir et permet à tout un chacun (élus, habitants, professionnels) de générer des questionnements plus précis et de formuler des attentes.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, à travers cette action prospective et les actions de médiation et de sensibilisation organisées autour, cherche à mettre à disposition des habitants du territoire le maximum d'informations et d'outils leur permettant de participer dès aujourd'hui à la décision publique.

Le Parc anime, pour l'ensemble de son territoire, une dynamique d'appropriation collective de la problématique paysagère, basée sur la compréhension multisectorielle du sujet, l'engagement dans la co-construction d'hypothèses ou de solutions et la participation active à leur mise en œuvre, dès aujourd'hui, et en fonction des évolutions à venir.

# S'appuyer sur les habitants volontaires pour optimiser l'action et/ou favoriser des comportements adaptés

#### Apprendre à émonder les arbres

L'arbre et son entretien étant l'une des clés de la qualité paysagère du Marais, le Parc dispense une formation concernant l'émondage, destinée principalement aux particuliers (habitants, propriétaires fonciers ou exploitants).

Ce savoir-faire, connu ou méconnu, nécessite d'être compris et conduit selon les spécificités locales car il est gage d'un entretien durable du paysage, notamment dans le site classé, où ce dernier est reconnu comme patrimoine national.

En 2019, 10 personnes ont été formées par le Parc à l'émondage des arbres.



#### Savoir identifier, récolter, trier et conserver les graines d'arbres

Enfin, l'année 2019 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle formation, celle-ci dans le cadre de la mise en place d'un groupe d'habitants-récolteurs, volontaires pour identifier et prélever des graines de charme, d'érable et de chênes dans le Marais (essences de remplacement du frêne).

Les habitants-récolteurs ont été formés aux techniques de collecte, de triage et de conservation des graines qui seront plantées après germination dans le Marais dans le cadre du plan d'action de reconquête paysagère.

10 habitants ont été volontaires pour la formation à la collecte et la conservation des graines d'arbres du Marais proposée par le Parc.

#### Observer et participer à l'observatoire photographique du paysage

Initié en 2016 dans le cadre du Plan d'actions pour le paysage du Marais mouillé poitevin, l'Observatoire photographique du paysage a été développé. En 2019, avec la première reconduction des points de vue identifiés 3 ans plus tôt, 30 sites ont été à nouveau photographiés dans les mêmes conditions par des professionnels. Le travail devra être poursuivi pendant de nombreuses années pour permettre d'identifier plus finement les modifications progressives du paysage.

En 2019, afin d'optimiser l'action et de faire participer les habitants au suivi de l'évolution du paysage et de leur cadre de vie, le Parc naturel régional du Marais poitevin a mis en place une démarche participative pour l'Observatoire photographique du paysage.

Une vingtaine d'habitants se sont manifestés pour prendre part à la démarche. Ils ont été formé à la technique de reconduction photographique pour devenir des « habitants-observateurs ».

Chaque habitant a ensuite été incité à proposer un nouveau site de suivi photographique sur le thème de « l'arbre dans le paysage du Marais mouillé ». Ce nouveau corpus photographique, plus subjectif, permettra de compléter les 30 points de vue précédents.





La levée de Taugon, en 2016 puis en en 2019





Le chemin des bouteilles à Arçais, en 2016 puis en en 2019

#### Participer à l'entretien des milieux naturels

En 2019, le Parc naturel régional a pu compter sur l'engagement de bénévoles mobilisés pour la préservation des marais communaux de Lairoux et de Curzon par l'arrachage manuel de la Jussie terrestre. Cette action est expérimentée depuis quelques années et repose en partie sur la mobilisation des habitants (l'association Les Rouches, la société de chasse de Curzon et des habitants des communes concernées).

Plusieurs groupes d'étudiants ont également eu l'occasion de s'investir concrètement sur le terrain pour la restauration d'habitats naturels comme, par exemple, dans la tourbière de Saint-Vincent-sur-Graon, où 20 futurs agriculteurs du CFPPA Nature de la Roche-sur-Yon ont réhabilité 300 m2.

# Rapprocher scientifiques, experts, élus, professionnels et habitants pour bâtir une culture commune évolutive

#### Suivre l'avancée de la Chalarose et diffuser l'information

Depuis 2017, le Parc naturel régional du Marais poitevin est associé au suivi scientifique national de la maladie du Frêne, la Chalarose, qui touche la moitié nord du pays. Le protocole à l'œuvre dans le Marais poitevin permet l'observation croisée d'arbres taillés ou non en têtard, afin d'évaluer le comportement de la maladie sur ces arbres et, à terme, de proposer des conseils de gestion des arbres pour ralentir au maximum l'impact de ce champignon.

De nombreux partenaires scientifiques sont mobilisés sur la problématique de la Chalarose et l'action du Parc permet d'associer les habitants et les professionnels locaux au suivi de la maladie comme à la diffusion d'informations sur le sujet.

Lors de réunions publiques, le Parc permet à des experts de diffuser les informations les plus récentes. Tout au long de l'année, le Parc forme professionnels et habitants pour la connaissance du sujet, le partage d'informations et d'observations qui pourront être relayées à la communauté scientifique.

#### Associer experts, habitants et acteurs locaux dans des actions

Régulièrement, le Parc naturel régional du Marais poitevin invite le grand public, le public professionnel, les élus et même le jeune public à venir à la rencontre d'experts techniques et de scientifiques à même de leur présenter une problématique et d'échanger avec eux sur leurs connaissances: dans le cadre de formations ou de cessions de sensibilisation, lors d'événements d'envergure comme les colloques ou les conférences-spectacles, lors d'ateliers de réflexion ou de jurys, lors de commissions ou de comités de pilotage, lors de la journée de restitution des résultats de l'observatoire du patrimoine naturel, etc.

Les membres du Conseil scientifique du Parc sont régulièrement sollicités par les services pour un accompagnement, des conseils, des échanges ou une participation à un projet.

Ces « décloisonnements » sont des occasions d'échanges et de compréhension mutuelle et partagée des problématiques et des moments d'enrichissements garantis qui, en outre, facilitent la mise en œuvre des actions et leur réussite toute l'année.

# MÉDIATION SCIENTIFIQUE

# Le Parc favorise les échanges pour faire bouger les choses

Le Parc naturel régional du Marais poitevin œuvre pour rendre accessibles les savoirs scientifiques et pour créer des occasions d'échanges et d'appropriation de connaissances pour un large public : élus, professionnels, étudiants, habitants du territoire.

En 2019, le Parc a mis l'accent sur la médiation scientifique au travers d'un colloque de portée internationale mais aussi au travers d'un show scientifique original et innovant et d'un ouvrage qui complète les informations partagées lors du show.

# Un colloque international pour mobiliser localement

Dans le cadre de sa stratégie d'actions en faveur du climat, le Parc naturel régional du Marais poitevin s'est distingué en 2018 en organisant un premier colloque international sur « l'adaptation des marais littoraux au changement climatique ». Fort du succès de ce moment de partage entre scientifiques, professionnels de terrain et élus, le Parc et ses partenaires ont organisé, en 2019, un second colloque international sur les risques côtiers et l'adaptation au changement climatique.

Le 26 novembre 2019, le Parc et le Laboratoire LIENSS-CNRS de La Rochelle Université (dans le cadre de son programme ECONAT) ont organisé conjointement, en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'agglomération de La Rochelle, la ville de La Rochelle, le Département de La Charente-Maritime et l'association Rivages de France, un colloque dédié à la valorisation des travaux scientifiques du moment sur les sujets du climat et du littoral.

Avec environ 500 participants, cette journée d'information scientifique a été à nouveau un succès et a mobilisé des professionnels, des gestionnaires d'espaces, des élus, des techniciens de collectivités locales, des habitants du Marais poitevin, des étudiants et un public sensible aux problématiques évoquées.



# Des shows scientifiques tout public pour sensibiliser sans dramatiser





Afin de rendre accessibles à tous les connaissances scientifiques, le Parc du Marais poitevin et le LIENSs CNRS – Université de La Rochelle ont imaginé en 2018 et en 2019, un format de médiation totalement innovant et original.

Réunissant, un scientifique, un comédien humoriste et un dessinateur puis, en 2019, un spécialiste de la médiation scientifique, « Hé... La mer monte! » et « La mer contre-attaque! » sont des shows uniques qui ont pour objectif de faire comprendre simplement et avec humour les problématiques complexes liées au changement climatique et à ses conséquences sur le littoral (cf. détail des projets page 103).

En participant à la création de ces 2 projets, le Parc et ses partenaires ont pu constater, grâce au succès et aux nombreux retours positifs, le besoin de la population d'être informée sur ces sujets qui touchent toute la société. La montée du niveau marin, les risques côtiers, les adaptations nécessaires au changement climatique... sont des sujets complexes et pour lesquels la médiation scientifique est un vrai enjeu, aussi, le Parc naturel régional du Marais poitevin, grâce à cette initiative, a pu ouvrir des pistes de réflexion qui d'ores et déjà intéressent d'autres territoires en France.

#### Un ouvrage pour prolonger l'information scientifique et mixer les points de vue



Le Parc relaie les informations qui permettent au plus grand nombre d'accéder à des connaissances spécialisées ; il s'attache à favoriser les échanges et à rendre accessibles à tous les questionnements scientifiques.

En 2019, dans le prolongement du premier show scientifique sur les risques côtiers liés à l'élévation marine, le Parc a participé à l'édition d'un ouvrage collectif tous publics qui reprend, en les complétant, les contenus scientifiques distillés par Éric Chaumillon, professeur et chercheur en géologie marine et littorale, mais aussi les notes d'humour et les explications simples et ludiques du Professeur Feuillage, Matthieu Duméry, ainsi que les illustrations percutantes et décalées de Guillaume Bouzard.

Cet ouvrage de médiation scientifique s'inscrit, pour le Parc naturel régional, dans ses missions de sensibilisation. Par son format et ses contenus, il permet une lecture « à la carte » et par ses contenus visuels et ludiques, il ambitionne de toucher un large public, dont le public jeune.

### Une communication optimisée pour toucher au-delà du territoire



Afin de toucher et de sensibiliser à la problématique des risques côtiers liés au réchauffement climatique, le Parc du Marais poitevin et ses partenaires ont mis en œuvre un plan d'action auprès de la presse nationale : envoi de communiqués de presse préalables, organisation d'une conférence de presse le jour J, mise en relation des médias avec les responsables du Parc ou les intervenants pour répondre aux demandes d'interviews pendant la journée et suite à l'évènement du 26 novembre 2019.

Ce plan de communication a notamment permis de largement toucher la population via les médias régionaux : France 3 Nouvelle-Aquitaine a relayé des interviews en direct pour le JT du 12/13h le jour J, puis un passage à 18 h pour une annonce du show scientifique "La mer contre-attaque !" le soir, TV Vendée était en direct toute la journée sur les lieux du colloque, Radio RCF Charente-Maritime, La Nouvelle République, Sud-Ouest, Ouest France, C17Infos, L'Hebdo de Charente-Maritime ont également largement couvert les événements. La revue de presse est accessible sur le site internet du PNR :

https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/2015/12/Revue-presse-colloque-RISCO-26nov2019.pdf

Par ailleurs, un site internet dédié au colloque scientifique relaie l'ensemble des ressources et contenus du colloque et du show scientifique : les interventions, les diaporamas en téléchargement, les captations vidéos, la galerie photo, la revue de presse...











# RESSOURCES

# Mieux connaître pour mieux transmettre

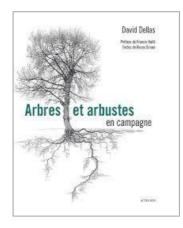
Afin de consolider ses connaissances et ses outils de médiation et de les partager auprès des acteurs et habitants du territoire, le Parc naturel régional du Marais poitevin s'attache à enrichir ses ressources (outils, bases de données, bibliographies, infographies, etc.).

# Le Parc enrichit ses ressources pour renforcer sa pédagogie



En 2019, le Parc a acheté des contenus pédagogiques sur la thématique de l'arbre et de la forêt afin d'enrichir son centre de ressources et de permettre aux enseignants et aux animateurs du territoire de nourrir leurs projets.

Le Parc met à disposition des professionnels de l'éducation de nombreux ouvrages spécialisés (pédagogie, nature, marais...)



Dans un tout autre registre, le Parc s'est porté acquéreur des droits de reproduction d'illustrations de David DELLAS, extraites du livre « Arbres et arbustes en campagne » aux éditions Actes sud.

9 dessins en noir et blanc ont été choisis car ils représentent à la fois le frêne et les essences d'arbres qui, progressivement, vont le remplacer dans le paysage du Marais.

Ces illustrations très soignées serviront de socle dans les prochains supports de sensibilisation sur l'arbre têtard.









- vieille orme champêtre
- aulne glutineux en bordure de cours d'eau
- trogne de peuplier noir
- trogne de chêne
- jeune trogne de chêne
- renouvellement du houppier d'un peuplier trogné
- vieille trogne de frêne
- jeunes plants de chêne
- jeune plant d'érable champêtre







Copyright: David DELLAS-PNR Marais poitevin

#### Le Parc consolide ses acquis de connaissance pour mieux les partager

En 2019, les services du Parc ont poursuivi le travail d'identification et d'organisation des ressources, notamment scientifiques, disponibles sur le territoire. Amorcé en 2015, dans le cadre de l'étude de faisabilité d'une candidature du Marais poitevin au patrimoine mondial de l'Unesco, ce travail de recherche documentaire permettra de nourrir les publications génériques sur le Marais poitevin et d'enrichir les actions de médiation pédagogique, les formations, etc.

Ce travail a été complété en 2019 par l'établissement d'un répertoire des associations du territoire qui œuvrent pour la préservation ou la mise en valeur du patrimoine culturel. Cette base de données, facilite, pour le Parc, le contact avec les habitants et peut faciliter la mise en œuvre de projets.

Une bibliographie des différents rapports nationaux relatifs au Marais poitevin (ou qui y font référence) a été établi afin d'aider à contextualiser l'action du PNR.

Le Parc continue d'enrichir et d'organiser les fonds documentaires de son centre de ressources sur le Marais poitevin et de sa médiathèque accessible en ligne. Livres, rapports, films, cartes, photos, carte-postales, recueil de témoignages... sont répertoriés et mis à disposition du public, soit sur rendez-vous, au Pôle des espaces naturels du Marais poitevin situé à Saint-Denis-du-Payré, soit via internet : <a href="https://mediatheque.parc-marais-poitevin.fr/">https://mediatheque.parc-marais-poitevin.fr/</a>

Les connaissances capitalisées par le Parc permettent :

- la conception d'expositions,
- la mise à disposition du fonds documentaire pour les étudiants, chercheurs, enseignants, écrivains, érudits...
- la participation à de nombreuses manifestations nationales et régionales : journée mondiale des zones humides, Fête de la nature, Semaine du développement durable, Journées européennes du patrimoine, « L'été dans les Grands Sites de France », Festival International du Film ornithologique à Ménigoute, Mise à l'herbe et ouverture festive des marais communaux...

En 2019, le Parc a développé l'intégration des ressources iconographiques et cartographiques liées aux actions en cours ; ainsi, les données les plus récentes sont accessibles rapidement par les agents pour la réalisation des rapports et autres documents d'information, de présentation, de communication... Le grand public a également accès à ce fonds documentaire, qui devrait continuer de s'enrichir des rapports techniques par exemple.

# Le Parc favorise la production de connaissances scientifiques pour mieux agir

Régulièrement, le Parc conduit des inventaires scientifiques ou techniques qui permettent d'avoir une vision à la fois large et précise des différents sujets sur lesquels il porte une action. Ainsi, dans le cadre de Natura 2000 et dans le cadre de l'observatoire du patrimoine, des inventaires faunistiques et floristiques sont conduits chaque année par le Parc (agents, étudiants, prestataires, partenaires).

En 2019, on peut noter par exemple, un important inventaire d'actualisation des ZNIEFF dans la partie vendéenne du Marais, le tout premier inventaire des araignées sur le territoire ou, dans un autre registre, l'observation de l'évolution de la Chalarose du Frêne.

Au-delà des inventaires proprement dits, le Parc, à la demande de la Fédération nationale des PNR de France, a réalisé un inventaire des recherches scientifiques qu'il a conduit, financé ou accompagné depuis 2014. Ces données, transmises à la Fédération, serviront à comprendre le rôle important que jouent les PNR dans la production de connaissances scientifiques et dans leur utilisation directe dans des projets de préservation ou de développement.

# COOPÉRATION

# Quand le savoir-faire du PNR du Marais poitevin inspire et s'exporte

# La coopération internationale, une reconnaissance des savoir-faire du PNR

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est régulièrement sollicité par des organismes étrangers pour présenter ses actions, son expérience, ses savoir-faire. Sans chercher de lui-même à être influent à l'étranger, le PNR bénéficie des retombées des nombreux réseaux régionaux, nationaux et internationaux auxquels il est associé ou duquel il est partie prenante.

La notoriété du Parc est grandissante dans certains domaines car son expérience et ses actions intéressent les organismes qui œuvrent dans des zones humides et/ou sur des thématiques similaires (paysage, gestion conservatoire, élevage extensif...).

#### Patrimoine paysager et savoir-faire de gestion

En octobre 2019, le PNR du Marais poitevin a accueilli une délégation de scientifiques tchèques et slovaques sur le sujet de l'émondage des frênes et des nouvelles essences qui sont plantées en remplacement de cet arbre emblématique du Marais, aujourd'hui affecté par la Chalarose (maladie létale pour le frêne).



Venus avec l'intention de réhabiliter l'émondage des arbres en Moravie (programme de réhabilitation de l'arbre têtard), les scientifiques tchèques et slovaques, naturalistes, entomologistes, ornithologues, spécialistes de l'insertion par l'environnement, sont venus à la rencontre du Parc naturel régional du Marais poitevin pour découvrir, d'une part, l'art séculaire de l'émondage sur le territoire mais, également, les méthodes de mises en œuvre des actions de mobilisation des habitants, les formations, les plantations... qui rythment le vaste Plan paysage du Marais poitevin porté par le PNR.

La paysagiste du Parc a guidé le groupe sur le terrain et a présenté le Programme de replantation et les mesures de remplacement des arbres portées par le Parc : l'incitation des propriétaires à replanter des essences de substitution résistantes à la Chalarose : peupliers noirs, saules, ormes, chênes, érables...; les mesures d'accompagnement financier des plantations et d'entretien durant la première année mises à œuvre par le PNR; les formations à la taille en têtard (émondage) proposées aux propriétaires ou exploitants et bien sûr les formations et action de sensibilisation concernant la maladie, les procédures, les bons gestes, etc.

Les formations permettent notamment aux habitants d'adopter les bonnes pratiques car l'émondage des arbres, qui doit être régulièrement renouvelé, n'est pas le même pour chaque essence : le frêne, tous les 10 ans, le chêne, tous les 15 ans, le saule, tous les 2 ans, etc.

Une rencontre extrêmement intéressante pour la délégation tchèque et slovaque mais également pour le PNR qui, à travers les échanges et au-delà du partage d'expérience, a l'occasion de structurer les modalités d'un transfert de compétences mais a aussi l'opportunité d'un rayonnement international susceptible d'ouvrir des partenariats.

#### Mise en valeur du patrimoine en zone humide

En juin, c'est une délégation du Parc naturel régional du Marais poitevin qui s'est rendue en Moldavie, conviée par l'ambassade de France en Moldavie à participer à une mission d'expertise dans les domaines de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine dans la zone humide labellisée Ramsar du Prutul de Jos, à proximité de la Roumanie. A l'issue de ce premier échange, l'Union européenne a financé l'élaboration d'un plan d'actions, auquel le Parc a contribué.

En septembre, le Parc a accueilli, à la pointe de l'Aiguillon, 80 participants au colloque "gestion des côtes" (La Rochelle) organisé par l'institut de Génie Civil Britannique (Institution of Civil Engineers) en collaboration avec l'Agence Environnementale Britannique.

#### Gestion agricole et écologique des marais communaux

En matière de gestion des espaces prairiaux humides, tant pour l'élevage extensif de bovins et d'équins, que pour la protection de la biodiversité et des paysages, le savoir-faire du Parc naturel régional du Marais poitevin est bien connu, même hors des frontières. En effet, le 17 septembre 2019, le Parc a accueilli une délégation hongroise composée d'une vingtaine de personnes : élus de communes, WWF



Hongrois, association climat, municipalités et personnel du Ministère de l'intérieur (eau, environnement, etc.).

La matinée a été consacré à la présentation du programme Marais communaux. D'avril à l'automne, le bétail de plusieurs éleveurs est laissé en estive partagée. Comme les communaux présentent des ressources naturelles exceptionnelles, ils bénéficient de mesures de gestion à la fois écologiques et agricoles, conduites en accord avec le Parc, la commune, la LPO, les Chambres d'agricultures. Après un traditionnel tour de barque, la délégation a rencontré, sur les communaux, l'Etablissement Public du Marais poitevin, les élus et éleveurs des communes de Velluire-sur-Vendée et de Nalliers.

L'objectif de cette visite était, pour les Hongrois, de comprendre comment, sur des espaces en propriété publique, il était possible de concilier économie agricole avec l'élevage extensif, la biodiversité et la gestion de l'eau. La gestion collective et l'organisation multi partenariale des marais communaux les ont particulièrement intéressés. En effet, Certaines communes hongroises étant elles-mêmes propriétaires de prairies, les élus de la délégation étaient particulièrement intéressés par les modalités de gestion des communaux du Marais poitevin. La journée s'est terminée par le verre de l'amitié offert par la réserve biologique départementale de Nalliers – Mouzeuil-Saint-Martin.

# La coopération avec les universités, un dynamisme qui profite à tous

Le Parc naturel régional du Marais poitevin conduit toutes ses actions en collaboration avec de nombreux partenaires. Parmi eux, les universités et les centres de recherche. Les partenariats sont doubles car les actions de coopération entre le PNR et les universités ou centres de recherche entrent à la fois dans les missions et dans les programmes de chaque partie. Un gage de réussite des projets.

On peut, par exemple, citer l'opération conduite conjointement avec l'Université de La Rochelle et l'UMR LIENSs pour l'organisation du colloque international sur les risques côtiers et les adaptations au changement climatique. Un tel projet répond, pour le PNR, à sa stratégie d'action en faveur du climat et à ses missions de sensibilisation à l'environnement et, pour le centre de recherche, au programme ECONAT (stratégie d'excellence environnementale et de transition écologique).

Dans un autre registre, le Parc du Marais poitevin est également régulièrement sollicité par les établissements d'enseignement supérieur pour accompagner des étudiants, les guider, témoigner de son expérience ou les accueillir. En 2019, le Parc a été sollicité par l'Ecole supérieure d'architecture de Paris-la Villette. Les services du Parc ont accompagné une vingtaine d'étudiants dans leur projet pédagogique intitulé « architecture et aléas naturels, territoires du littoral ». Grâce au Parc, les étudiants ont été mis en situation de coopération avec l'UDAP 17 et la ville de Marans.

Enfin, en cours d'année, c'est l'Université de géographie de Poitiers qui a sollicité le Parc pour guider, accueillir et partager son action avec un groupe d'étudiants de Master, dans le cadre de leur projet tutoré. Projet qui s'inscrit, par ailleurs, dans un vaste programme de rechercher pluridisciplinaire régional intitulé « La nature en Nouvelle-Aquitaine » (projet Nana) ; soutenu par la région Nouvelle-Aquitaine, ce projet porte en partie sur les territoires couverts par des PNR. Dans ce cadre, le site classé et les problématiques paysagères et écologiques du Marais mouillé poitevin ont été choisis comme terrain de recherche par le Parc. Le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine accompagne également les étudiants aux côtés du Parc.

Enfin, le PNR accueille toute l'année, et à différentes occasions (stages, événements, visites de terrain, projet tutorés...), des étudiants de tous niveaux et de tous horizons (Bac Pro, BTS agricole ou BTS GPN, Licences et Master de géographie, d'architecture, de patrimoine ou de paysage...). En 2019, le Parc a même accueilli durant quelques mois, une stagiaire venue d'une école d'architecture située au Danemark.

De telles initiatives permettent au Parc de participer à l'effort de formation des jeunes et lui permettent de distiller des informations très concrètes et pratiques. Cette expérience sensible, de terrain, complète les enseignements théoriques et prépare au mieux les futurs professionnels, quels que soient leur champ d'activité.

# **C**RÉATIVITÉ

# Le Parc soutient les idées innovantes qui corroborent son action

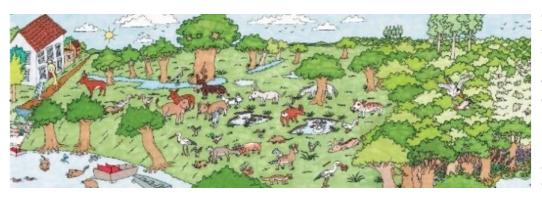
Dans le cadre de ses missions de sensibilisation au développement durable et à l'environnement et de ses missions de diffusion des connaissances sur le Marais poitevin et ses ressources, le Parc naturel régional apporte son soutien aux projets créatifs qui s'adressent au plus grand nombre et qui enrichissent chacun.

### Ouvrir les regards pour rassembler

Parmi les projets soutenus en 2019, on note une nouvelle forme de créativité et d'innovation : la BD-fresque « Robin et Tom dans le Marais poitevin » de Julien Auclair dit JAP. A 20 ans, ce jeune artiste et autiste a reçu le prix de la ville d'Angoulême lors du Festival international de la bande dessinée en 2019, dans la catégorie « BD scolaire » et son travail est régulièrement salué.



Le Parc a vu dans ce projet, d'une part le talent d'un jeune auteur local passionné par le dessin et inspiré par le Marais, et d'autre part, un projet innovant, ludique et frais qui donne une image vivante et très riche du territoire.

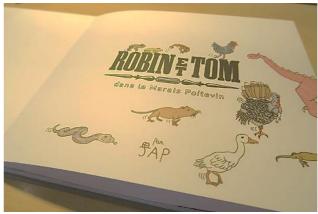


Cette représentation foisonnante sur la vie sauvage est une ode à la biodiversité et aux trames vertes et bleues du Marais ; c'est pourquoi le Parc a fait l'achat de 35 livres (entièrement réalisés dans la région) et acquis les droits de reproduction de ces illustrations.

Cette œuvre unique par son format dépeint le Marais poitevin dans un style naïf, frais et spontané. La BD-fresque et un bel objet coloré et original qui offre un nouveau regard, entre imaginaire et réalité, sur le Marais mouillé.

Sollicité par l'éditeur du document (La nage de l'ourse éditions) et le directeur artistique du projet, le Parc a apporté son soutien en permettant la réalisation d'une exposition itinérante déclinée à partir du livre. Elle permettra de sensibiliser les habitants à la richesse écologique du territoire, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des actions concernant les continuités écologiques. L'exposition devrait être inaugurée en 2020.





# Innover pour éveiller les consciences

Afin de rendre accessibles les connaissances scientifiques les plus récentes au plus grand nombre, le Parc du Marais poitevin, en partenariat avec le LIENSs CNRS - Université de La Rochelle, a initié, en 2018, un show scientifique humoristique totalement innovant. Une conférence d'un genre nouveau, qui associe un scientifique, Éric Chaumillon, professeur et chercheur en géologie marine et littorale, un comédien, vidéaste, journaliste, Matthieu Duméry, alias Le Professeur Feuillage, et un auteur-dessinateur, qui croque avec humour en direct et sur grand écran les échanges, Guillaume Bouzard.

Ce format de médiation d'environ 1h30, alliant données scientifiques et joutes humoristiques devant un public hétéroclite, est particulièrement original et innovant ; il a suscité beaucoup d'enthousiasme. « Hé... La mer monte! » n'est pas une conférence, ni un cours de science, ni un spectacle humoristique, c'est un show scientifique, destiné au grand public, sur le changement climatique et son impact sur le littoral ; il ambitionne de sensibiliser et d'éveiller les consciences sur le sujet.





En 2019, 3 nouvelles représentations du show scientifique « Hé... La mer monte! » ont été proposées par le Parc, dans le cadre de son action en faveur du climat sur le territoire et ce fût 3 nouveaux succès. A Niort, le 27 juin, en partenariat avec la Communauté d'agglomération du Niortais (600 personnes) et à Luçon, le 11 octobre, en partenariat avec la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, dans le cadre de leur démarche commune en faveur du climat, en partenariat avec la Ville de Luçon (400 personnes). A La Rochelle, le 11 juillet, dans le cadre des Francofolies, une version adaptée du show a été proposée sur la scène de la Belle du Gabut (300 personnes).

Afin de poursuivre la sensibilisation du plus grand nombre et en particulier de la jeunesse, à l'impact du changement climatique et au rôle de l'Homme sur son environnement, le Parc et le LIENSs CNRS - Université de La Rochelle ont imaginé un nouveau show scientifique en 2019 : « La mer contre-attaque ! ».

Ce nouveau show a continué d'innover en proposant à un invité d'envergure nationale, Max Bird, humoriste et vulgarisateur scientifique, de s'associer au projet. C'est donc avec 4 talents que le show scientifique 2019 a conquis le public, en clôture du colloque scientifique international sur les risques côtiers, organisé par le Parc et ses partenaires le 26 novembre (900 personnes).







# MÉDIATISATION

# Le Parc naturel régional et le Marais poitevin dans les médias

Le Parc agit pour faire connaître, via différents médias, la nature de ses actions afin de renforcer le sentiment d'appartenance au Parc et de diffuser les exemples de bonnes pratiques.

En 2019, le Parc a édité 31 communiqués de presse, dont 18 ont donné lieu à un point presse. Une presse au rendez-vous pour parler des actions menées par le Parc puisque les retours presse ont augmenté de 64 % par rapport à 2018. Soit, en moyenne, 3 couvertures presse des actions du Parc par semaine, sur l'ensemble de l'année.

# Les médias régionaux

Presse régionale écrite : 128 articles parus suite aux communications du Parc

Télévisions locales : 22 reportages (France 3 Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, TV Vendée, Aunis TV, Télé Luçon Sud Vendée...)

Radios locales: 16 interviews (France Bleu, Collines FM, RCF...) et 8 émissions thématiques consacrées aux actions du Parc (partenariat avec RCF Charente-Maritime\*)



#### Les réseaux sociaux

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, par sa présence sur les réseaux sociaux, rend son activité visible par tous et renforce sa capacité à fédérer, informer, rayonner... 400.000 personnes ont été touchées sur l'année via Facebook et Twitter.

#### Facebook

+ 11,8 % d'abonnés : de 3.103 à 3.470

150 publications en 2019

1800 personnes touchées en moyenne par publication

#### **Twitter**

+ 12 % d'abonnés : de 1.600 à 1.791

86 tweets en 2019

13 000 personnes touchées en moyenne par mois



#### Le site internet du PNR

Pour répondre au constat du manque de visibilité des actions du Parc, quelques évolutions ont été apportées au site internet https://pnr.parc-marais-poitevin.fr:

- > mise en avant des actualités sur la page d'accueil du site et en accès direct avec une rubrique dédiée,
- > remontée de l'actualité sur les réseaux sociaux du Parc sur la page d'accueil,
- > création d'un accès direct à la page « Valeurs Parc naturel régional du Marais poitevin »,
- > clarification du renvoi vers le site internet du Parc consacré à la promotion de la destination Marais poitevin...



# SYNDICAT MIXTE

# Animer et piloter le Parc naturel régional

# Les élus du Parc naturel régional du Marais poitevin

En 2019, le comité syndical du Parc naturel régional du Marais poitevin, composé de 122 membres et présidé par Pierre-Guy Perrier, s'est réuni à 3 reprises :

- > à Marans, le 25 janvier, afin d'adopter le programme d'actions 2019 et d'acter le Débat d'orientations budgétaires 2019,
- > à Coulon, le 1<sup>er</sup> avril, afin de renouveler deux sièges au sein du bureau, d'approuver les comptes de gestion et de résultat 2018, d'affecter le résultat afférent, de voter le budget primitif 2019 mais aussi de valider la stratégie territoriale énergétique du Parc.
- > à Luçon, le 11 octobre, afin d'approuver les décisions modificatives aux budgets principal et annexe et d'acter le Débat d'orientations budgétaires pour 2020.



Le Bureau du syndicat mixte s'est, quant à lui, réuni à 7 reprises.

Lors du bureau du 28 juin, Jean-Pierre Servant a été élu comme nouveau Rapporteur au budget, son prédécesseur ayant souhaité être déchargé de la fonction.

Les membres du Bureau, référents sur les dossiers ou les thématiques, président ou participent également aux différentes commissions et comités de pilotage animés par le Parc naturel régional ou par ses partenaires (Natura 2000, Plan paysage, Grand Site de France...); ils travaillent très étroitement avec les services du syndicat mixte.

# Les services du syndicat mixte de gestion

Les services du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional ont de nouveau accueilli une nouvelle directrice administrative et financière en avril 2019, Julie Bardoux.

Par ailleurs, suite au départ de la Directrice en septembre, une réorganisation interne a été proposée et actée par le Comité syndical lors du Bureau du 11 octobre (voir organigramme en annexe). Après avoir assuré l'intérim, Fabrice Laumond, auparavant Directeur adjoint, a été nommé Directeur général.

Au 31 décembre 2019, 29 agents étaient en poste au sein du Parc (24 titulaires et 5 contrats à durée indéterminée). Par ailleurs, pour l'accomplissement du programme d'actions, 8 chargés de missions en contrat à durée déterminée ont été recrutés sur l'année 2019 et 15 stagiaires (dont 4 en découverte) ont été accueillis.

Géographiquement, les agents sont répartis sur le site du siège du syndicat à Coulon (Deux-Sèvres), et sur 2 autres antennes, l'une à Saint-Denis-du-Payré (Vendée) et l'autre à Saint-Sauveur-d'Aunis (Charente-Maritime).

# Les outils professionnels et les équipements

Le Parc naturel régional du Marais poitevin s'appuie au quotidien sur différents outils techniques et de communication qui évoluent et s'adaptent, tantôt aux besoins et demandes des élus, des usagers, des services, tantôt aux évolutions réglementaires, tantôt aux évolutions technologiques.

Dans la continuité des changements opérés en 2018, de nouveaux outils ont été déployés en 2019 afin de s'adapter aux besoins et évolutions de pratique.

Ainsi, à des fins d'amélioration, ont été installés des bornes pour la couverture Wifi au sein des locaux ainsi que deux serveurs spécifiques dédiés au Système d'information géographique (applications : « GéoNature et Lizmap »).

Du côté des outils métiers, l'outil web de gestion partagée des contacts et de publipostage (« PostParc ») a continué d'être consolidé, le parapheur électronique (« i-parapheur ») a été déployé, le logiciel de suivi des actions du parc « EVA » en cours de paramétrage sera opérationnel en 2020. Dans ce cadre, la formation des agents a été effectuée (34 personnes formées à l'iParapheur, 27 personnes formées à EVA, 24 personnes formées à PostParc)

Il convient également de souligner, que l'administration des réseaux informatique et téléphonique pour les 3 sites du parc, ainsi que l'accompagnement des agents sur les nouveaux outils sont assurés en interne par le géomaticien avec l'appui du syndicat mixte Soluris.

Enfin, concernant les 3 sites internet administrés par le Parc du Marais poitevin (site institutionnel du Parc, site touristique du Marais poitevin et site de l'observatoire du patrimoine naturel), une veille technique (assurée par un chargé de mission du Parc) est nécessaire tout au long de l'année ; elle vise à résoudre les éventuels problèmes et à apporter des améliorations favorables au référencement et à la visibilité des sites, notamment via une analyse de leur audience.

### Le suivi et la coordination avec les partenariats financiers

Dans le cadre de son programme d'actions 2019 et des contrats de Parc signés en 2018 avec les Régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, deux commissions dites « G6 » (groupe des 6 financeurs public du Programme d'action du PNR) ont été organisés en juin et septembre 2019.

Cette instance, composée des Régions Pays de La Loire et Nouvelle-Aquitaine, des Départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée ainsi que des services de l'Etat, a eu pour objectifs de faire le point sur l'avancement des actions et de préparer le programme d'actions pour 2020.



En 2019, le programme d'action du Parc contenait 41 actions. Chacune fait l'objet d'un rapport de réalisation et d'un bilan technique et financier à sa clôture et un rapport d'activité global est édité fin mars de l'année suivante et transmis aux financeurs et aux élus pour rendre compte de l'année concernée.

#### La vie du PNR

En juin 2019, le Parc naturel régional du Marais poitevin a reçu l'accord pour la prorogation de 3 ans du classement en PNR qu'il avait demandé. Initialement établit pour 12 ans (2014-2026), selon les règles en vigueur à l'époque, la durée du classement du Marais poitevin en PNR passe à 15 ans (2014-2029) conformément aux règles actuelles.

La législation nationale a notamment évolué en ce sens pour permettre aux PNR de réaliser un bilan évaluatif de la mise en œuvre de leur charte co-construit et partagé avec le territoire (élus, acteurs, habitants).

# GOUVERNANCE

#### Le Parc structure

# Des commissions de réflexion stratégique qui préparent la décision publique

Le Parc naturel régional du Marais poitevin a organisé sa mission de coordination de d'animation avec la mise en place d'instances de concertation thématiques instruisant les dossiers, débattant des stratégies opérationnelles ou préparant les délibérations et décisions du syndicat mixte.

Le Parc a mis en place des commissions thématiques composées d'élus du territoire et parfois de professionnels référents, qui, avec l'aide des services, examinent et débattent des dossiers et préparent les délibérations :

- > la commission « finances »;
- > la commission « avis réglementaires » qui examine, conformément aux règles en vigueur, les projets d'urbanisme, de planification (PLU, PLUI, SCOT, SRADDET) et les projets d'aménagement nécessitant une étude environnementale et donc soumis à avis du Parc naturel régional ;
- > la commission « architecture », composée d'élus et de professionnels (CAUE, Architecte de Bâtiment de France, Inspecteurs des sites) ;
- > la commission « marque Valeur Parc naturel régional »;
- > la commission « agriculture »;
- > la commission « manifestations »;
- > la commission « transition énergétique » qui devient la commission « Climat énergie ».

En 2019, une nouvelle commission a été créée afin de travailler sur la communication du Parc. Constituée d'élus, membres du Bureau du Parc, la commission s'est réunie à deux reprises au cours de l'année. Cette nouvelle commission permet de remplir trois objectifs majeurs en lien avec le plan de communication du Parc :

- doter les élus d'une vision globale du travail du Parc en matière de communication,
- valider les objectifs et cibles prioritaires du plan d'action de communication du Parc,
- planifier, construire, mettre en œuvre les actions phares en concertation avec la commission.

# Des instances de concertation régulièrement réunies pour échanger sur l'action du Parc

D'autres instances de concertation et d'échanges composées d'élus et de partenaires permettent d'étudier et de débattre des stratégies opérationnelles :

- > la Commission pédagogique, composée d'élus et professionnels de l'éducation nationale, qui intervient dans le cadre de l'appel à projets « à la rencontre du Marais poitevin » ;
- > la Conférence des Chambres d'agriculture réunissant les Chambres des 3 départements ;
- > la Conférence des Associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) réunissant une dizaine d'associations ;
- > le Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional, réunissant 13 experts.

Chacune de ces instances est animée par un ou plusieurs élus référents, membres du Bureau du Parc naturel régional.

En 2019, le Parc a mis en place un groupe de travail spécifique avec les services de l'Etat (SGAR, 2 DREAL, 3 DT(M), EPMP), afin, dans un premier temps, de collaborer pour la réalisation du bilan à mi-parcours de la Charte puis d'échanger régulièrement sur l'ensemble des dossiers. La première réunion a eu lieu le 14 novembre 2019.

A ces différentes instances de concertation et/ou de délibération thématique s'ajoutent les « rencontres inter-Parcs » de la Région Nouvelle-Aquitaine et celles de Région Pays de la Loire ainsi que celles, thématiques, organisées par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

# Des actions pour favoriser l'engagement des élus du territoire pour le PNR

En 2019, la commission communication du Parc naturel régional a travaillé sur une vidéo-support à l'usage des élus, des partenaires ou des habitants, pour comprendre, à travers une rétrospective sur l'année, l'essentiel de l'action du Parc naturel régional du Marais poitevin.







Le travail de la Commission a permis d'identifier les besoins du Parc en matière de valorisation de son action et la nécessité d'être plus lisible auprès de l'ensemble des élus du territoire, afin de faciliter leur rôle de délégué et de représentant du Parc. Un travail sera conduit pour leur transmettre des éléments de langage leur permettant d'exprimer ce qu'est le Parc, comment fonctionne-t-il, à quoi sert-il, etc.

Dans la perspective des élections municipales 2020 et du renouvellement d'une majorité des élus du Comité syndical du Parc, un plan d'actions sera mis en œuvre, en lien avec la Commission communication : nouveau support de présentation du Parc, charte d'identité et graphique afin d'harmoniser d'avantage, les éléments de langage et les supports édités, reportages vidéos sur les actualités du Parc, nouveau support de présentation globale du territoire en lien avec les actions du Parc.

# Un Conseil scientifique et prospectif qui suit avec attention les grands projets du Parc

En 2019, le Conseil scientifique et prospectif (CSP) du Parc naturel régional n'a pu se réunir qu'une seule fois mais de nombreuses réunions ont eu lieu entre le Président du Conseil, Patrick Steyaert, l'élue référente, Catherine Tromas, et les services du Parc, afin de structurer les modalités d'échanges directes entre les élus du Bureau et le CSP.

Le Président du Conseil scientifique a été invité à participer au Bureau du 28 juin 2019, ce qui a permis de recueillir les besoins des élus et d'échanger sur les attentes quant aux travaux du CSP.

Lors du séminaire organisé les 2 et 3 juillet 2019, sur le thème de la transition climatique, les membres du Conseil ont pu débattre des moyens à mettre en œuvre pour répondre aux sollicitations du Parc. Des propositions seront formulées en 2020.

Les séminaires du Conseil scientifique et prospectif du PNR du Marais poitevin sont généralement structurés sur 1 jour et demi, ce qui permet aux membres d'aller à la rencontre d'acteurs locaux, d'élus, d'habitants... et de dialoguer directement avec eux. Cette année, la sortie était placée sous le signe de la transition climatique et des actions conduites sur le territoire en la matière.

Le groupe s'est rendu au Bourdet, où le maire et le Conservatoire des espaces de Nouvelle-Aquitaine ont présenté la tourbière et le marais communal. Sur le thème de l'agriculture responsable, le CSP est allé à la rencontre d'un agriculteur de Prin-Deyrançon et de son prédécesseur et enfin, il a été accueilli à Mauzé-sur-le-Mignon, sur le site de Demeter, un méthaniseur agricole collectif dont l'énergie alimente des bâtiments publics communaux.

Au-delà des séminaires annuels, les membres du Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional sont régulièrement associés aux actions ou consultés pour des conseils sur les projets ou sur des connaissances spécialisées. En 2019, Éric Chaumillon, géomorphologue, était au cœur des projets sur les risques et incidences liés au changement climatique (colloque scientifique international, shows créatifs, livre); Xavier Bonnet, écologue, a, quant à lui, animé la journée de restitution des résultats de l'Observatoire du patrimoine naturel en février 2019 et Éric Feunteun, écologue marin, l'a animée, pour l'année 2019, en février 2020. Patrick Steyaert, agronome et sociologue, s'est, pour sa part, investi auprès de l'équipe de direction du PNR et des élus du Bureau. Jean-Marie Gilardeau et Jean-Pierre Thibault ont présenté la mission parlementaire sur les zones humides à laquelle ils ont participé : « Zones humides, terres d'eau, terres d'avenir ».

# **AVIS REGLEMENTAIRES**

# La recherche d'équilibre entre développement et préservation

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est sollicité par les services de l'Etat pour émettre des avis consultatifs sur les projets soumis à évaluation environnementale, tels que les projets de parcs éoliens, d'extension de bâtiments d'élevage ou de construction de méthaniseur... Le Parc est reconnu comme expert et les recommandations formulées sont souvent reprises par les Préfectures dans leur avis définitif sur les projets.

Pour étudier les dossiers et préparer les avis, une commission « avis réglementaires » a été mise en place par le Parc. Elle réunit des élus et est animée par le service « aménagement et cadre de vie » du Parc. L'objectif est de permettre aux projets d'aboutir dans les meilleures conditions possibles en favorisant l'intégration des projets pour préserver les paysages et la biodiversité



### Apporter une expertise aux porteurs de projets en amont des avis

L'accompagnement proposé par le Parc aux porteurs de projets se place bien en amont de la présentation du dossier pour instruction. Les services du PNR ont pour mission de rencontrer, de conseiller, d'aider à réorienter les projets, à la fois pour favoriser leur réussite, pour garantir leur intégration paysagère, diminuer leur impact environnemental ou garantir la préservation de milieux naturels, d'espèces ou de continuités écologiques.

En 2019, le Parc est intervenu auprès d'une douzaine de porteurs de projets :

- Saint-Hilaire-la-Palud (79): projet de centrale solaire au sol. Réunion du 8 mars 2019, pour vérifier les contraintes du projet.
- ➤ Benon (17) : projet de parc éolien de la Société Vol-V. Une réunion avec le Parc et la Communauté de communes a eu lieu le 12 juin 2019 pour alerter le porteur de projet sur la sensibilité de la zone notamment en regard de la forêt de Benon et des autres projets éoliens déjà en instruction.
- Marans (17): projet de parc solaire au sol. Réunion du 12 juin 2019, avec la société technique solaire qui répond à l'appel à manifestation d'intérêt de la ville de Marans
- ➤ Benet (85): avis du 2 juillet 2019, concernant le permis de construire d'un projet agricole en zone Natura 2000 à la demande des services instructeurs de la Communauté de communes.
- Andilly (17): avis du 8 juillet 2019 sur les incidences environnementales d'un projet d'installation de trois bâtiments avicoles mobiles en bio, à la demande de la chambre d'agriculture.
- Forues (85): une réunion du 9 juillet 2019 avec la société EDF ENR a permis d'éviter un projet de parc éolien en pleine zone humide et sur le parcours de migration des oiseaux.
- ➤ Benet (85) : avis du 11 juillet 2019 concernant le permis de construire d'un projet agricole à proximité du site classé, à la demande des services instructeurs de la Communauté de communes.
- Saint-Pierre-le-Vieux (85): avis du 11 juillet 2019 sur l'intégration paysagère d'une extension de bâtiment agricole à Souil à la demande de l'architecte.
- Angliers (17): réunion du 12 septembre 2019 avec le porteur de projet de parc éolien Eolise et la communauté de communes Aunis Atlantique.
- Les Velluire-sur-Vendée (85) : avis du 26 septembre 2019 sur les façades du projet agricole de l'EARL le bas noyer à la demande de la Chambre d'agriculture.
- Andilly (17): projet de parc éolien de la société Valorem, avec la mise en place d'une participation citoyenne dans la gouvernance du projet en partenariat avec la Commune, la Communauté de Communes, l'association « A nous l'énergie solidaire » et Terra énergies. Un comité de suivi a été mis en place et s'est réuni le 17 décembre 2019.

# Emettre des avis sur les études d'impact des projets envisagés sur le territoire

- Maillezais (85): avis du 7 juillet 2019 sur l'opportunité de demander une évaluation environnementale à l'Union laitière de la Venise verte, concernant son projet de valorisation des effluents issus de l'activité du site.
- > Saint Vincent-sur-Graon (85): avis du 24 juillet 2019 et avis complémentaire du 14 octobre 2019 sur le renouvellement de la demande d'autorisation d'exploiter et d'étendre la carrière Kleber-Moreau.
- Saint-Michel-en-l'Herm (85): avis du 24 juillet 2019 sur l'extension du plan d'épandage des boues de décantation des Fromageries Lescure.
- Doeuil-sur-Mignon (17) : avis du 30 septembre 2019 sur l'évaluation environnementale du projet de parc éolien de la société énergie du Mignon.
- > Benon et Saint-Georges-du-bois 17) : avis du 25 novembre 2019 sur l'évaluation environnementale du projet de parc éolien de la SARL PE du Commandeur.

# Emettre des avis sur les plans et schémas qui s'appliqueront à la charte du PNR

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est sollicité pour émettre des avis sur l'élaboration ou la révision des plans et schémas régionaux et départementaux qui s'appliqueront à la charte du PNR.

- > Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Région Nouvelle Aquitaine (SRADDET) : avis du 26 juillet 2019 sur le projet arrêté.
- Programme régional Forêt et bois de la Région Nouvelle-Aquitaine : contribution du 14 octobre 2019.
- Schéma régional des carrières Pays de la Loire : contribution du 25 novembre 2019.

# **OBSERVATOIRE TERRITORIAL**

# Suivre et évaluer pour mieux décider et rendre compte

Le Parc naturel régional du Marais poitevin dispose d'outils de suivi, d'observation, de capitalisation et d'évaluation qui permettent, au quotidien, de collecter, de qualifier et de croiser de très nombreuses données. Celles qui proviennent des actions, des études et recherches conduites sur le territoire ou sont issues de bases de données nationales et croisées avec les données locales.

Le Marais poitevin est étudié depuis de nombreuses décennies, le Parc naturel régional dispose, ainsi, de banques de données remarquables qu'il partage avec ses partenaires et avec les acteurs locaux.

Depuis le classement en PNR, en mai 2014, le Parc coordonne et complète les outils et les bases de données dont il dispose afin de les intégrer à un vaste observatoire territorial ayant, entre autres, l'objectif d'évaluer la mise en œuvre de la charte et d'observer l'évolution du territoire conformément aux prérogatives réglementaires des Parcs naturels régionaux.

Le Parc naturel régional a également développé ses modes de communication et de partage d'informations sur ses actions. Il produit rapports, bilans, présentations synthétiques, etc. Ces documents sont partagés avec les élus, les financeurs, les services de l'Etat, etc.

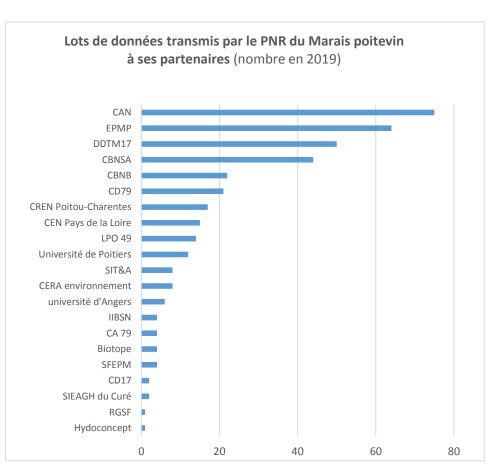
# Mettre les données au cœur de l'action et des échanges multipartenariaux

Depuis la production des données jusqu'à leur utilisation dans de nouvelles décisions stratégiques ou opérationnelles, le Parc organise chaque étape de la chaîne d'évaluation, afin que les résultats d'une opération puissent être utilisés pour la continuité d'une action ou pour une nouvelle opération. Les services du Parc assurent un suivi, action par action, des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus. Ces données sont débattues et donnent lieu à de nouvelles décisions stratégiques ou opérationnelles.

Dans le cadre de l'Observatoire du patrimoine naturel, ce sont les données produites sur plusieurs années qui permettent de déterminer la priorisation des futures actions. Dans le cadre du plan paysage, les relevés de terrain permettent, chaque année, une analyse qui sert les stratégies territoriales ou locales; etc.

En 2019, ce sont 167 lots de données qui ont été produits par le PNR concernant une douzaine de programmes d'action (aménagement, éducation, tourisme, patrimoine naturel, paysage, publicité, continuités écologiques...).

378 lots de données ont été diffusés par le Parc du Marais poitevin à 21 structures (partenaires et prestataires) qui en ont fait la demande.



# Mieux décider, mieux projeter, mieux communiquer grâce aux cartes

La donnée géographique est de plus en plus au cœur de la décision publique. Autour d'elle : la concertation, les échanges, la construction d'hypothèses, la visualisation de données croisées ou l'illustration de stratégies globales...

Lors des comités de pilotage qu'il anime ou lors de réunions stratégiques, le Parc naturel régional s'appuie sur la cartographie pour traduire des informations ou présenter une stratégie.

En 2019, par exemple, la carte de présentation de la stratégie territoriale concernant l'énergie éolienne a été présentée en comité syndical, débattue et validée par les élus.

Autre exemple, la co-construction des hypothèses de révision du périmètre Natura 2000 dans le cadre des comités de pilotage multipartenariaux consacrés à la révision du Docob ; les cartes, et les données qu'elles renferment, étaient au cœur des débats ; elles ont permis de construire une proposition d'extension du périmètre.

Les données cartographiques sont intégrées au système d'information géographique pluri-thématique du PNR du Marais poitevin mis en place en 2000. Cet outil de gestion des données est un outil d'aide à la décision, indispensable à la mise en œuvre et au suivi des actions du Parc.

En 2019, 10 personnes ont été formées à l'utilisation du GPS collecteur de données ou au SIG et 118 cartes ont été produites par le géomaticien du Parc et les agents. Les cartes constituent elles-mêmes des données informatives sur la mise en œuvre de la charte et sont capitalisées pour être partagées dans la médiathèque du centre de ressources du Parc.



Quelques exemples d'utilisation du SIG au Parc du Marais poitevin en 2019 :

- mise à jour cartographique du document d'objectifs du site Natura 2000 du Marais poitevin ;
- candidature à la labellisation Ramsar;
- amélioration de l'application WebSIG Lizmap « Plantons les arbres têtards de demain » pour la gestion des plantations d'arbres (plan paysage) en lien avec 3Liz et l'INRA;
- intégration des données biologiques de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin ;
- tests d'installation de GéoNature, un nouvel outil web pour la gestion des données biologiques, et préparation à la migration des données depuis l'ancien outil SERENA;
- modélisation spatiale des corridors de déplacement du Grand Rhinolophe avec le CNRS de Chizé ;
- cartographie de la crue du 25 décembre 2019 par télédétection satellitaire.

# Présenter des données contextualisées et sourcées



Le Parc du Marais poitevin, dans le cadre de son observatoire territorial, organise la présentation des données recueillies à partir des actions afin de préparer le bilan évaluatif de la Charte et afin d'enrichir les documents de présentation du Parc.

Un travail de recherche de données de référence (nationales et régionales principalement) est également engagé afin de pouvoir contextualiser les résultats issus de l'évaluation des actions du PNR.

Ces premiers travaux ont permis, en 2019, de construire des éléments de langage comparatif : « le Marais poitevin est un site d'importance internationale pour l'accueil des populations de limicoles », « le Marais poitevin est le premier site français pour l'hivernage de l'Avocette élégante et de l'Oie cendrée », etc.

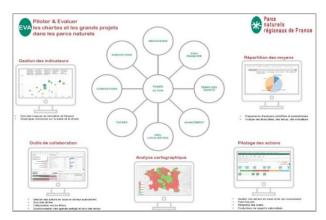
Des fiches thématiques de synthèse ont également été établies sur la base de données scientifiques ou techniques sourcées.

Ces données seront utilisées, à terme, dans les documents de présentation du PNR.

# Observer les réalisations et apprécier la qualité des résultats

Pour capitaliser et gérer l'information et les données recueillies sur les actions, des bases de données sont utilisées ; certaines sont partagées avec les partenaires comme les données naturalistes de l'OPN ou la médiathèque, d'autres sont partagées dans le SIG ou directement gérées par les agents du Parc. Cette diversité des supports est le reflet de la diversité des données, des usages, des destinations...

Une grande partie du traitement des données passe par les agents et/ou leurs partenaires et les données qualitatives sont peu référencées hormis dans les rapports, les bilans d'action ou les bilans de programme d'activité.



La mise en place du logiciel EVA, logiciel créé spécialement pour les PNR, devrait répondre aux attentes d'aujourd'hui, à savoir l'analyse par le croisement de données quantitatives, qualitatives, financières, cartographiques, etc. En 2019, les membres du service administratif ont saisi les données budgétaires relatives aux actions du Parc sur plusieurs années afin de faciliter, à termes, le bilan évaluatif à miparcours de la charte et le bilan final.

Les agents du Parc ont été formés à l'utilisation du logiciel les 18 et 19 novembre 2019 ; ils seront accompagnés par la chargée de mission évaluation tout au long de la mise en œuvre concrète du logiciel.

Le logiciel EVA permettra de suivre, au jour le jour, chaque action, chaque dossier, en saisissant les informations techniques, budgétaires, géographiques... qui le concerne et en saisissant les éléments chiffrés et les commentaires qui fondent l'analyse quantitative et qualitative de l'action.

Les données étant partagées au sein des services, elles rendront plus fluides les échanges et faciliteront l'appréciation des projets qui mobilisent plusieurs savoir-faire ou portent sur plusieurs thématiques. La base de données pourra être interrogée pour faire ressortir les actions selon leur rattachement à un programme financier (Life par exemple) ou à un cadre particulier (Natura 2000, Plan stratégique, Contrat de Parc...), etc.



Près de 40 Parcs naturels régionaux et une dizaine de Parcs nationaux utilisent actuellement le logiciel EVA pour leur suivi d'action ou pour l'évaluation. La Fédération des PNR et le Ministère de la transition écologique étudient la faisabilité d'étendre l'outil aux aires protégées.

# Vérifier les engagements, l'atteinte des objectifs et redéfinir l'action si besoin

Afin d'estimer si les engagements pris par les signataires des Chartes de PNR sont à l'œuvre et afin d'estimer si les premiers résultats observés à partir des actions vont dans le sens des objectifs initiaux, la règlementation impose aux Parcs de suivre leurs actions et de les évaluer durant toute la durée du classement (12 ou 15 ans).

Dans le PNR du Marais poitevin, un dispositif d'évaluation a été mis en place ainsi qu'un dispositif d'observation de l'évolution du territoire. Les actions sont suivies toute l'année et les résultats des actions sont valorisés dans des rapports annuels.

Pour évaluer l'atteinte des objectifs fixés dans la Charte, des bilans évaluatifs sont régulièrement produits par le PNR du Marais poitevin. En 2020, le Parc clora la première moitié (6 ans) de classement ; il va produire un bilan évaluatif dit « à mi-parcours ». Ce bilan rend compte des réalisations conduites par le Parc et ses partenaires depuis 2014, expose les résultats et étudie l'atteinte des objectifs afin d'organiser l'éventuelle réorientation de l'action ou de réviser les objectifs.

Le bilan évaluatif dit « à mi-parcours », a commencé en 2019 avec la structuration du projet et l'organisation d'une partie des équipes-projet.

Le Parc a mis en place un groupe de travail dédié à l'évaluation à mi-parcours réunissant les services de l'Etat (SGAR, 2 DREAL, 3 DT(M), EPMP) et les services des deux Régions. La première réunion a eu lieu le 14 novembre 2019. Le groupe se réunira à plusieurs reprises jusqu'à l'aboutissement du projet.

Crédits photo
© crédits photo : Collection Parc naturel régional du Marais poitevin - Pierre Le Douaron – Gods – Darri - Alain Mascaro Yannick Gouguenheim - Fotolia – lightpoet - Karin Jahne - Didier Cantin - Denis Clavreul - Patrick Durandet - Philippe Garguil – Pascal Baudry - Pierre Enjelvin - shoot Video - Mélanie Chaigneau - Jac Pommier - Olivier Boé
115
115

# PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN

2, rue de l'église - 79510 Coulon Tél. 05 49 35 15 20 correspondance@parc-marais-poitevin.fr

https://pnr.parc-marais-poitevin.fr











